



LES CAHIERS du travail social

De quoi la vieillesse
est-elle le nom ?
Vieillir dans la société
contemporaine

numéro
103



Une revue éditée par



Les cahiers du travail social

Revue trimestrielle éditée par l'IRTS de Franche-Comté et publiée à sept cent cinquante exemplaires.

L'objectif principal et fondateur des cahiers du travail social est la création d'une revue régionale des travailleurs sociaux qui puisse aussi bien rendre compte de recherches de professionnels ou d'universitaires, que présenter un point de vue personnel sur des aspects du travail social et de son évolution ou encore exposer une réflexion personnelle sur une étude de cas.

Pour atteindre cet objectif, le projet éditorial des cahiers du travail social a été principalement construit autour de la publication et de la diffusion des interventions présentées aux journées d'étude de l'IRTS de Franche-Comté, journées pluridisciplinaires organisées plusieurs fois par an, qui répondent à la mission d'animation et de recherche dans les milieux professionnels de l'action sociale par les Instituts Régionaux du Travail Social (Arrêté du 22 août 1986, art. 1 et art. 7).

Destinés à l'ensemble des étudiants et des stagiaires en formation à l'IRTS de Franche-Comté et aux professionnels de l'action sociale, les cahiers du travail social sont devenus un outil pédagogique ouvert aux réflexions et aux témoignages professionnels.

Directeur de publication & Rédacteur en chef • Frédéric STENGER.

Comité de lecture • Gérard CREUX, François HOARAU-GEISSLER, Marc LECOULTRE, Candice MARTINEZ, Florence NÉRET et Florian OLIVIER.

Nous remercions Patricia MOMET vice Présidente de l'ARTS pour sa lecture attentive et ses précieuses corrections ainsi que Gérard CREUX et Marc LECOULTRE pour la coordination de ce numéro.

Crédit photo • Couverture : © IconScout.com / Cactus

Maquette et mise en page • Cactus - www.cactus-pub.com

Imprimé en France par LIG SAS, 58 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 39100 DOLE.
Dépôt légal à parution. ISSN : 1145-0274

Contact

Centre de Ressources Documentaires (CRD)
téléphone : 03 81 41 61 41
courriel : crd@irts-fc.fr



IRTS de Franche-Comté > Les cahiers du travail social

1 rue Alfred de Vigny • CS 52107 • 25051 BESANÇON CEDEX

tél. 03 81 41 61 00 • fax 03 81 41 61 39

www.irts-fc.fr

De quoi la vieillesse est-elle le nom ? Vieillir dans la société contemporaine

Les cahiers du travail social n°103 ■ © IRTS de Franche-Comté ■ Mai 2023

Ce numéro est coordonné par **Gérard CREUX**, Cadre pédagogique
et **Marc LECOULTRE**, Documentaliste, IRTS de Franche-Comté.

Gérard **CREUX**, Marc **LECOULTRE**
Editorial

03-07

Patrice **DESMARE**
La vieillesse et les enjeux du désir

09-24

Rabie **FARES**
Les processus psychosociaux de l'expérience de la vieillesse

25-38

Laurence **HARDY**
*La vieillesse n'est qu'un mot.
Penser/parler le vieillissement dans une société âgiste*

39-47

Marie-Michèle **LORD**, Marie-Josée **DROLET**

*Les injustices épistémiques vécues par les personnes aînées :
voir sous la pointe de l'iceberg de l'âgisme et de la maltraitance*

49-56

Magdalena **BRAND**

Vieux malgré eux ? Ce que les vieux font au social

57-71

Sylvie **MÉNÉTRIER**, Bernadette **CLAUDE**

*La médiation dans le cadre des établissements médico-sociaux :
un dispositif novateur en Bourgogne-Franche-Comté*

73-80

Émilie **BERTIN**

Liens et biens dans la relation d'assistance aux personnes âgées

81-89

Benoît **ROCHE**

Vous avez dit vieux ?

91-114

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Éditorial

CTS n°103 - 2023

Gérard CREUX

Sociologue, IRTS de Franche-Comté

Marc LECOULTRE

Documentaliste, IRTS de Franche-Comté

Dans la saison 1 de la série « Better call Saul », deux avocats discutent :

Jimmy McGill :

- Deux testaments et une assurance vie, youpi, les vieux m'adorent.

Kim Wexler :

- Tu as peut-être un avenir dans le droit des vieux ?

Jimmy McGill :

- Ai-je une chance de rendre cela glamour ?

Kim Wexler :

- Je suis sérieuse, j'avais pensé me spécialiser dans les seniors. J'ai veillé ma grand-mère à la fin, c'est atroce ce que les gens subissent, entre les compagnies d'assurance et la famille, ses salopards de cousins lui piquaient ses économies, ses anti-douleurs, ça craint de vieillir, sans avoir quelqu'un pour les défendre.

« Ça craint de vieillir ». Cela « craint » d'autant plus que, selon l'INSEE, la part des personnes âgées de soixante-cinq ans et plus représentera d'ici 2070 près de 30%¹ de la population (20 % à l'heure actuelle).

Pour alarmante qu'elle puisse être, cette « recrudescence » de personnes vieillissantes ne présume cependant pas de ce que sera ou pourra être un « vieux » d'ici cinquante ans ni quel(s) « problème(s) » cela posera au regard des choix politiques et économiques, des progrès médicaux et des transformations sociétales.

Néanmoins, le monde moderne a porté un regard nouveau sur la question relative à l'âge. Le développement des sciences (médecine, psychologie, pédagogie, etc.) et des institutions (scolaires, judiciaires, etc.) y ont largement participé.

1. Source : Insee.
Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3303333?sommaire=3353488>

D'un mode d'accompagnement considéré comme « naturel » et « normal » basé sur une solidarité mécanique au sens d'Émile Durkheim, la modernité a rationalisé la prise en charge des personnes âgées de manière organique en développant des disciplines spécialisées (gérontologie, gériatrie, etc.) mais aussi en créant des professionnels de l'accompagnement des personnes vieillissantes (assistant de soins en gérontologie, etc.).

Ainsi, tout pourrait paraître au mieux dans le meilleur des mondes. Cependant, depuis quelques mois, les personnes âgées sont, bien malgré elles, au cœur de l'actualité. En effet, dans son livre « Les fossoyeurs », Victor Castanet n'hésite pas à dénoncer la maltraitance d'un système qui génère des pratiques que l'on pensait, à tort, appartenir au passé.

Pourtant, et dès l'immédiate après guerre, le souci de la prise en charge des « aînés » est réel : en 1961, le rapport de Pierre Laroque, alors Conseiller d'État, pointe un risque croissant de précarisation et d'isolement social parmi la population des personnes âgées.

Pour répondre à l'urgence, on assistera durant les décennies suivantes à une série de revalorisations des retraites et du minimum vieillesse. Si le maintien à domicile reste la voie privilégiée, notamment au travers d'aides matérielles et de soutien à la vie quotidienne, on assiste peu à peu à l'émergence de la prise en charge « collective » de la vieillesse, via les « maisons de retraite », « résidences-services » ou « foyers logements ».

Si les moyens dédiés existent bel et bien, les démarches restent compliquées, et le succès de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, instaurée par la loi du 20 juillet 2001, vient confirmer l'attente des personnes âgées et de leurs familles en termes de moyens et d'assistance. Malgré les efforts réels de prise en charge des personnes dites « dépendantes », le début des années 2000 reste marquée par l'austérité budgétaire, et il convient de calculer au plus juste le coût de ce qu'on appellera désormais la « perte d'autonomie ». La mise en place de la grille AGGIR (Autonomie Gérontologique Groupes Iso-Ressources) est sans doute l'illustration de cette volonté de rationalisation : six niveaux d'incapacité (GIR 1 à 6) permettent d'évaluer la dépendance de la personne âgée, et de lui accorder l'aide estimée comme correspondante à ses besoins.

Si l'on ne peut remettre en cause la légitimité de la prise en charge de la dépendance, certains auteurs (Billé, Martz, 2018) s'inquiètent toutefois d'une vision avant tout « techniciste » et « rationnalisée » de l'accompagnement proposé, laissant finalement peu de place aux désirs et à l'avis des personnes concernées. Cette volonté de ne considérer le vieillissement qu'à partir et essentiellement de ses incapacités, de ses empêchements, appelle à se poser la question suivante : la vieillesse ferait-elle peur ?

La multiplication des euphémismes ces dernières années tendraient à le faire penser : les « vieux » d'antan sont maintenant seniors, jeunes retraités, du 3^e et du 4^e âge.

Si la vieillesse est un processus inéluctable, il convient de repousser le plus possible le moment de l'entrée dans la dépendance, et l'apparition ces dernières années de « coachs de vie » ou de compléments alimentaires à destination des personnes âgées en est un témoin saisissant. Tout cela prêterait à sourire si la notion de « bienvieillir », que l'on pourrait considérer comme relevant du bon sens, ne se muait finalement en une injonction, voire une tyrannie (Billé, Martz, 2018), faisant les beaux jours d'une *silver economy* prompte à capter les revenus des personnes âgées les plus fortunées.

Pour les plus dépendants, et les plus démunis, l'avenir semble pour le moins incertain. Certes, les avancées en matière technologiques et médicales sont à saluer, et l'évolution de l'espérance de vie témoigne de la qualité des soins prodigués dans les institutions d'hébergement médicalisées recevant des personnes âgées. Pour autant, si ces institutions ont permis de « protéger » les plus âgés d'entre nous, de leur apporter des soins, elles ont également contribué à les rendre invisibles aux yeux de la société (Martz, 2018), peu enclines finalement à opérer les distinctions nécessaires parmi la « catégorie » des personnes âgées dépendantes (Amyot, 2019).

Il semble donc plus que jamais nécessaire de réfléchir aux conditions sociales de production de la vieillesse et de porter le regard sur les représentations sociales qu'elles engendrent.

De la même manière que Pierre Bourdieu écrivait « la jeunesse n'existe pas » (1984), par analogie, la vieillesse n'est qu'un mot, car l'âge n'est jamais qu'une « donnée biologique socialement manipulée et manipulable ». La jeunesse et la vieillesse se définissent à travers un rapport de force et d'une certaine façon dans la lutte. Ainsi, il n'y a pas une vieillesse, mais plusieurs, qui se côtoient, s'évitent, se supportent. Il existe donc plusieurs manières d'être « vieux » et tous les vieux ne se ressemblent pas. Et à chaque époque correspond une certaine vision de la vieillesse.

Par ailleurs, les vieux ne sont pas égaux face à l'espérance de vie à la retraite. Les conditions de vie, de travail et le rapport au corps participent de cette disparité.

Comment devient-on vieux aujourd'hui et quels sont les éléments qui participent à la modification des représentations sociales de la vieillesse ? À partir de quels indicateurs subjectifs la vieillesse apparaît : le regard, le comportement (verbal et non verbal) des autres, la mise à l'écart social ?

Ce sont à toutes ces questions, et à bien d'autres encore, que les contributeurs-trices de ce numéro vont tenter de répondre.

Le premier article, proposé par Patrice Desmare, psychologue, aborde une notion relativement peu évoquée dès lors que l'on s'intéresse à la vieillesse ou au vieillissement : celle du désir.

Si celui-ci n'est pas l'apanage de la jeunesse, il semble cependant peu (ou mal) entendu dans l'accompagnement de la personne âgée, *a fortiori* lorsque cette dernière semble « déraisonner ».

Rabie Fares, docteur en psychologie sociale, nous rappelle quant à lui que la vieillesse est avant tout une construction sociale, dont les représentations varient selon les époques et les contextes sociaux et culturels, et qu'à ce titre elle ne peut être définie de façon catégorique.

L'auteur lui préfère la notion de vieillissement, qui relève plutôt d'un processus dont les répercussions sont autant d'ordre social que psychologique ou cognitif.

C'est également cette notion de vieillissement qu'a choisi de questionner la sociologue Laurence Hardy. Elle nous rappelle à quel point ce processus « naturel » (nous sommes tous et toutes appelées à vieillir...) souffre d'une image dégradée, la vieillesse n'étant trop souvent perçue que sous l'angle du déclin, de la perte et du poids pour une société qui pare la jeunesse de toutes les vertus. Elle plaide donc pour un changement de regard concernant les personnes âgées, et une plus grande justice sociale dans la prise en charge et la considération de ces dernières.

Ce sont les effets délétères de ces images négatives liées au vieillissement sur l'accompagnement des aîné(e)s qu'ont souhaité aborder Marie-Michèle Lord et Marie-Josée Drolet, professeures au département d'ergothérapie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, dans une étude à paraître. Elles tentent en effet d'établir un lien entre le poids de l'âgisme, des « injustices épistémiques » vécues par les personnes âgées et la persistance de phénomènes de maltraitance dans les institutions chargées de l'accompagnement de ces dernières.

Faire une place aux vieilles et aux vieux, les accueillir, les écouter, les aider parfois : c'est la mission d'un café social et solidaire à Créteil.

En témoignant de ses rencontres et de ses discussions avec chacun et chacune d'entre eux, Magdalena Brand, médiatrice sociale et culturelle, rend palpable le peu de considération accordée aux personnes âgées issues des milieux populaires de la part des institutions qui sont censées leur assurer protection et soutien.

Le texte suivant propose de mettre en lumière la pratique de la médiation dans des structures accueillant des personnes âgées. Comment redonner voix au chapitre aux résidents et à leur famille, trouver des issues aux conflits inhérents à la vie en collectivité ? Sylvie Ménétrier et Bernadette Claude, médiatrices familiales, témoignent de cette pratique particulière et novatrice dans les institutions médico-sociales.

Comment la solidarité familiale a-t-elle évolué depuis l'époque de l'Ancien régime jusqu'à nos jours, et ce notamment au niveau du droit ? Émilie Bertin, doctorante au Centre de Recherches Juridiques de l'Université de Besançon et à Paris VIII, apporte de précieux éclaircissements. Certes, le droit s'est adapté aux différentes évolutions de la famille en matière d'assistance des uns envers les autres, et l'auteur montre cependant les limites de celui-ci dès lors que des liens affectifs rentrent en jeu.

Pour clore ce numéro, nous vous soumettons l'article particulièrement documenté de Benoît Roche, jeune retraité de la formation en travail social. À partir d'une somme impressionnante d'enquêtes statistiques et de recensions littéraires et journalistiques, l'auteur se propose de « tordre le cou » aux a priori, préjugés et autres stéréotypes qui entourent encore trop régulièrement les notions de vieillesse et de vieillissement.

La vieillesse est-elle forcément un naufrage ? Puissent les textes réunis dans ce numéro prouver que tout espoir n'est pas forcément vain...

La vieillesse et les enjeux du désir

CTS n°103 - 2023

Patrice DESMARE

Psychologue

La vie de tous les jours n'est pas une liesse sans cesse. La vieillesse est là pour le rappeler à quiconque en douterait. C'est d'autant plus vrai que pour chacun, il n'y a pas "la" vie, entité qui éloigne de l'esprit la perspective de la corruption, mais "une" vie particulière, laquelle, à ce qu'on sait au moins par ouï-dire, n'est pas destinée à être gardée. De même, il n'y a pas "la" vieillesse, entité qui libère beaucoup de gloses et de commerces - c'est d'une actualité brûlante - mais "une" vieillesse que chacun est voué à décliner, si l'on peut dire, personnellement, pour autant qu'il consent à durer suffisamment. On a généralement une vie plus longue que du temps de Sénèque, qui la trouvait suffisamment longue pour quiconque savait ne pas perdre son temps. Sénèque n'était pas de ceux qui aspirent à une congélation, en vue d'une vie plusieurs fois renouvelée, grâce au progrès de la science. Il est d'ailleurs étonnant de constater, combien la vie de certains parmi les plus inventifs, fut de courte durée. Peu de temps suffit parfois à leur accomplissement.

Pour Michel de Montaigne, on était vieillissant à trente ans, vieux à quarante. Il mourut alors qu'il en avait cinquante-neuf, un âge plus que canonique à son époque. Aujourd'hui, nous durons habituellement davantage. Mais l'intensité n'est-elle pas inversement proportionnelle à la durée ? Il est fréquent que ce qui dure perde de son intensité et il n'est pas sûr qu'une longue vie puisse être aussi longtemps intense. Sans même parler du grand âge, ne doit-on pas constater combien déjà l'enthousiasme d'un enfant tranche avec la morosité d'un grand nombre d'adultes, morosité trop vite assimilée à une modération dans laquelle on prétend lire les effets bienheureux de la maturité ? L'âge de raison porte mal son nom, il s'agit plutôt de l'âge de la résignation. Toujours est-il qu'il y a aujourd'hui un phénomène nouveau : la vieillesse d'un grand nombre. Et un grand nombre d'un grand âge paraissent ne pas cueillir le jour. Chez ceux-là, le temps a suspendu son vol, dirait-on, mais loin que ce fût au bénéfice d'heures propices à savourer

le délice des beaux jours, ce fut comme pour mieux vider la vie de tout suspense. C'est une vieillesse sombre, aussi bien qu'une vie, qu'une vieillesse dans laquelle ce que sera le cours des heures est connu par avance.

Dans certains établissements, on dirait qu'on s'est donné le mot de la mort du désir, tant le hasard s'y est fait rare. Les protocoles y sont envahissants et les consignes si encombrantes qu'elles paraissent destinées surtout à empêcher que quoi que ce soit ne survienne. « Un coup de dés jamais n'abolira le hasard » avait écrit Stéphane Mallarmé. Mais ne croirait-on pas que ce que le poète disait impossible est arrivé et s'est installé, quand le hasard se recroqueville autant ? Le jeu de loto, que dans certains lieux de séjour on pratique à tire-larigot, ne semble guère donner la mesure de ce qui conviendrait à entretenir le suspense et à soutenir l'aventure du désir, même si sa pratique en traduit quelque peu le souci, au titre des distractions programmées. De fait, la vieillesse aiguise et actualise des enjeux de désir. Le départ en retraite déjà, qui concerne la plupart, a impliqué souvent l'abandon d'objets, dans lesquels le désir était englué. Il a privé de ce à quoi on accordait, parfois sans le savoir, une valeur décisive, de ce grâce à quoi on croyait pouvoir vérifier son importance. Et si heureusement l'heure n'est alors pas toujours au regret, elle n'est guère au futur. La vieillesse contraint à vivre le présent.

Cependant, pour autant que devoir habiter le présent n'équivaut pas à une résignation, mais à la possibilité d'une expérience nouvelle, jusqu'à quel point le sujet et son entourage accepteront cette possibilité ? Si la vieillesse invite au recommencement du commencement, dans quelle mesure sera accueillie cette invitation, alors que le préjugé commun est que la personne âgée est tournée vers le passé et peu disposée au renouveau ? Boris Vian déclarait : « C'est les jeunes qui se souviennent. Les vieux, ils oublient tout ! » (*Les Bâtisseurs d'empire ou le Schmürz*). Pour peu qu'on y ajoute, comme le pensaient les anciens, que la mémoire est douloureuse et que l'oubli est quant à lui un remède, la vieillesse serait-elle une guérisseuse ? Autrefois, on se baignait pour guérir dans le fleuve de l'Oubli, le Léthé. À cet égard, le temps de la vieillesse, temps pour l'oubli, n'est-il pas celui au cours duquel s'offre au sujet, plus que jamais, la possibilité d'advenir à une autre forme de présence, en échappant à ses déterminations historiques ?

La vieillesse contre l'ordre établi

C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, il conviendrait de ne pas trop s'empêtrer de penser que les personnes âgées aiment surtout raconter leur vie et évoquer des souvenirs. La volonté trop insistante des accompagnants de les solliciter systématiquement dans ce sens est en réalité généralement perçue par elles comme une attitude désagréable. Elle traduit certes une tentative d'établir une relation, mais cette tentative est fallacieuse quand elle trahit l'intention de circonscrire

leur parole dans le seul champ de ce qu'on s'attend à entendre et de ce que l'on s'entend à attendre. Les confidences ainsi obtenues, qui le cas échéant sont arborées au prétexte d'un lien de confiance dont elles constituerait la preuve, ne valent évidemment guère, si on leur soustrait le sens qu'elles revêtent dans l'ici et maintenant, hic et nunc d'un rapport social où l'enjeu du présent, c'est-à-dire l'enjeu du désir reste déterminant.

En effet, on entend, pour autant qu'on entende en quoi on fait partie de ce qui est dit ! Il y a souvenirs et souvenirs, mais le récit de chacun d'entre eux appartient au temps présent et il ne vaut qu'à la condition du bon entendeur à qui il s'adresse. S'entendre dire par une personne âgée, qu'elle avait autrefois un ami accordéoniste n'a pas le même sens que de s'entendre dire par la même personne, qu'elle avait à l'armée un adjudant, qui avait une boîte d'allumettes à la place du nez ! L'idée qu'une vieille personne est particulièrement disposée à faire part de ses souvenirs est un préjugé, hélas ! répandu parmi bien d'autres. Or la nature de l'offre, en l'occurrence celle de l'accompagnant, détermine largement la demande de la personne qu'il accompagne. C'est ainsi qu'on prisera probablement peu dans maints établissements, la vieille dame indigne qui déclare inopinément à l'abord d'une tablée apathique : « Ça pue la mort ici ! ».

Il est vrai qu'à l'heure où beaucoup se tracassent du moindre dissensitement, sous l'ascendant des démarches qualité et autres questionnaires de satisfaction, on n'est guère en mesure d'entendre dans une telle exclamation, l'invitation qu'elle comporte peut-être, à ce que la conversation et les rapports humains qui vont avec, soient un peu moins cousus de fil blanc, un peu moins courus d'avance. Gageons que la neuropsychologue en blouse blanche, à qui on confiera immuablement la vieille dame indigne, à des fins de restauration de son estime de soi et en vue du rétablissement d'une vie sociale plus appropriée, parviendra à juguler ses déclarations intempestives et ses écarts de conduite. Je ne parle même pas ici des ateliers « mémoire » qui fleurissent depuis que le point de vue neuro-comportemental l'a emporté dans les esprits. Ils traduisent une conception tellement simpliste et mécanique de la mémoire humaine que l'on ne voit guère en quoi ils peuvent correspondre à autre chose qu'à un rappel à l'ordre du familier, aussi ennuyeux soit-il, ou à l'exigence voilée de l'attention minimale requise pour apporter l'assurance qu'on sait obéir encore et qu'on n'a pas fait le choix, sous prétexte qu'on est vieux, d'une existence buissonnière. Il n'est pas prouvé que ce genre de gymnastique cérébrale, préconisée pour les personnes âgées à des fins de stimulation, comme s'expriment souvent ses promoteurs, soit une prévention contre les troubles de la cognition, qui font si peur. Il n'est pas prouvé non plus qu'elle n'en aggrave pas le risque.

La passion d'objectiver les troubles, de rationaliser leur abord et de freiner leur développement, induit parfois dans les établissements des effets de surdité si redoutables, qu'on en vient à penser, lorsqu'un peu d'esprit surgit, qu'il annonce

l'évolution vers une démence. Ainsi fallut-il dans un Ephad, toute la sagacité d'un stagiaire, pour faire entendre à une équipe entière, que lorsque Monsieur M. avait dit qu'il était tombé de la tour Eiffel, il n'évoquait pas une tentative de suicide, nulle part mentionnée dans son dossier après vérification, mais qu'il voulait seulement dire qu'il était tombé de haut ! Le point de vue neurocomportemental qui, bien qu'il s'en défende, ne dépasse guère le modèle de l'arc réflexe, a l'inconvénient de générer fréquemment ce style de méconnaissances, car il ne fait aucunement cas de la parole et ne s'inquiète pas de la nature du rapport social instauré. Ainsi, ce à quoi on accorderait sans effort un sens, d'ordinaire, se trouve frappé d'inanité et réduit à un signe de maladie, de dégénérescence ou de déficience, quand la volonté d'objectivation prédomine. Or, ne pas reconnaître la valeur subversive du mot d'esprit, « être tombé de la tour Eiffel », c'est priver le sujet de la promesse que de l'inédit est possible. C'est lui interdire la perspective d'apparaître instantanément comme un sujet complètement nouveau, au moment même où il inaugure une expression nouvelle.

Le mot d'esprit a en effet pour fonction de faire table rase des significations connues. Il a le pouvoir d'annuler le sens déjà acquis et de révoquer le savoir établi. Bref, il contient un pouvoir de rajeunissement. Mais, ce temps ouvert à l'inédit est rarement celui auquel l'établissement accorde la préférence. L'établissement est plutôt soucieux des règles, des horaires, de l'emploi du temps. Le même horaire, la même horreur, disait Jacques Prévert. Certes, la formule est lapidaire et quelque peu excessive ! Mais force est tout de même de constater que ce qu'on désigne habituellement comme troubles des repères spatio-temporels est principalement identifié à l'incapacité de suivre l'emploi du temps et le programme qui s'y impose.

C'est ainsi que certaines équipes, avec la meilleure volonté du monde, s'efforcent de mettre en place des tableaux plus ou moins sophistiqués où les déroulements de la journée et de la semaine sont indiqués, balisés souvent par des pictogrammes. On espère ainsi procurer à ceux qui s'égarent dans l'espace et dans le temps, le moyen de rejoindre la trajectoire commune : pouvoir dire le jour de la semaine, savoir l'endroit et l'heure où l'on doit être, repérer le temps et le lieu des activités prévues et souvent préconisées. Mais, est-il encore disposé à habiter ce temps rationnel et solidement organisé, le vieillard qu'on dira peu à peu dément ? Tout dans ses conduites, si je puis dire, le dément. Convoqué à une série de déplacements rationnels, trop communément confondus avec ce qu'est un véritable mouvement, il s'éloignera davantage. Sans doute, sait-il que la raideur le menace et que la rigueur de l'horaire en annonce l'heure.

Tous ces exercices à caractère comportementaliste omettent que la mémoire et l'oubli impliquent la passion. Nous nous rappelons ou nous préférons oublier ce qui nous importe. Le reste n'est qu'indifférent ! Il est étonnant de voir combien

peuvent se révéler désirantes et présentes, les personnes âgées, alors même qu'elles sont supposées séniles, lorsqu'elles sont préservées des effets d'infantilisation et abordées autrement qu'à travers le seul filtre de la neurodégénérescence.

Ite, missa est¹

Une accompagnante m'en a relaté un exemple saisissant. Elle intervenait auprès d'un groupe de femmes âgées, qui avaient été réunies dans une unité spéciale réservée aux sujets atteints de la maladie d'Alzheimer, diagnostic qui coupe habituellement court à toute question et s'apparente à un verdict. Ainsi, ces femmes étaient-elles assises à longueur de journée, dans une salle commune, dans des états de prostration et d'hébétude, que nulle sollicitation aussi bienveillante fût-elle, ne semblait pouvoir atténuer.

L'histoire se déroule dans une petite localité, située au cœur d'un territoire spécialement réputé pour abriter une fervente et inexpugnable foi catholique. L'idée de l'accompagnante fut d'emmener ces dames à la messe. Une gageure, au regard de leur démence et de leur apathie ! Ayant convaincu une hiérarchie en l'occurrence à l'écoute, et réuni les quelques moyens indispensables, l'accompagnante fit donc en sorte, malgré le risque d'échec encouru, que ces femmes présumées asthéniques puissent se rendre un dimanche à l'église et assister à l'office. Je l'ai dit, l'expérience fut édifiante. Non seulement, elles prièrent, chantèrent et accomplirent l'entier du rite catholique sans grande difficulté, mais elles nouèrent aussi quelques conversations avec les villageois, sur le parvis de l'église, au sortir de la cérémonie. Un tel épisode invite certainement à quelques considérations, elles-mêmes guidées par le souci de ne pas prétendre en indiquer trop vite le ressort et la portée.

Dans un contexte où le danger d'une faillite de la raison obnubile, le risque est en effet accru de vouloir donner tout de suite une explication rationnelle, logique à tout événement imprévu. Or, l'empressement à expliquer et maîtriser ce qui survient et surprend, en abroge malheureusement aussitôt la valeur et l'incidence possible. Ainsi, les inébranlables positivistes auront tôt fait de circonscrire un événement aussi étonnant dans les coordonnées étroites du familier. Ils allègueront que le comportement des vieilles dames s'expliquait par le fait qu'elles avaient retrouvé à l'occasion de cette messe, des usages sociaux dont elles étaient coutumières autrefois. Ils relèveront sans doute l'effet probablement bénéfique de leur retour momentané dans la communauté des villageois. Ils suggéreront peut-être aussi que leur capacité à accomplir le rite catholique, au demeurant assez complexe, relevait probablement d'automatismes si bien assimilés

^{1.} Cette formule latine signifie « Allez ! C'est l'envoi ». Émise à la fin de la messe, elle invitait les chrétiens à aller dans le monde.

au cours du temps, qu'ils avaient été préservés malgré la démence. Or, de telles conjectures sont peu convaincantes. En effet, une des préoccupations majeures des accompagnants dans les Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) est, quoi qu'en dise, de contribuer au maintien des liens sociaux, le problème étant que cette tentative s'avère souvent vaine. En outre, les gestes quotidiens les mieux intégrés se délitent souvent sous l'effet de ce qu'on persiste à désigner exclusivement comme une atteinte neurodégénérative. C'est pourquoi, d'ailleurs, un souci constant des soignants dans les établissements est de veiller au « maintien des acquis », perspective qui traduit malheureusement, elle aussi, une vision mécanique du sujet, de son corps, et de son rapport au monde. Quoi qu'il en soit, comment expliquer, si tel est le but, que des gestes quotidiens parmi les plus usuels et ayant donc largement acquis un statut d'automatismes, puissent être oubliés, alors que les règles qui fixent le déroulement d'une cérémonie aussi complexe qu'une messe catholique soient, parallèlement, remémorées avec facilité par les mêmes personnes ?

Les gestes les plus usuels de chaque jour sont pourtant réputés plus indispensables que les règles qui président à la célébration d'une cérémonie, somme toute, facultative. Voilà qui risque d'ébranler quelques pyramides, au moyen desquelles on fait valoir qu'il y a des besoins primaires à la base de tout, les autres aspects de l'existence leur étant subordonnés. À vrai dire, de tels paradoxes manifestent surtout la foncière inadéquation conceptuelle de toute approche visant à établir un inventaire des « besoins », particulièrement quand cette approche prétend de surcroît établir une hiérarchie desdits besoins. Un des écueils du positivisme ambiant est également de mettre sur le même plan tous les aspects de l'existence, en les réduisant à des comportements observables, consignables et évaluables. La notion de comportement fournit en effet les moyens d'une formidable égalisation, comme en témoignent certains « projets personnalisés individualisés » qui déclinent une série d'objectifs, digne d'un inventaire à la Prévert, et dans laquelle figurent tout uniment, autant la question des amours du sujet, que celle de la couleur de ses chaussettes. Or, ce n'est certes pas une intention malveillante qui provoque un tel aplatissement. Au contraire, c'est généralement une réelle tentative de faire le bien, qui prévaut dans les établissements. Mais, ce dont on s'aperçoit peu en revanche, c'est qu'à vouloir y mesurer le succès des accompagnements à l'aune des comportements observés, on induit de graves effets de normalisation et un risque de destitution des sujets, non moins redoutable.

En effet, les comportements seront inéluctablement appréciés en fonction du degré de contentement, dont ils témoignent. De fait, nul doute que c'est le bonheur de tous qui est voulu ! La surdité cependant menace, car le risque n'est alors jamais aussi grand de substituer au désir sous-jacent à tel ou tel comportement jugé propice, un autre désir, d'une toute autre nature, qui est de voir se répéter ce comportement au titre de sa bienséance.

Ainsi, quand de façon surprenante, les vieilles dames de l'Ephad, censément atteintes de façon irrémédiable par la maladie d'Alzheimer, répondent avec entrain à l'invitation d'aller à l'église, c'est le désir qui les animent soudainement qui importe et non le fait que leur conduite satisfasse, du côté des accompagnants, à des attendus, qu'ils soient relatifs à la vie sociale, au maintien des activités, ou simplement conformes à des idéaux de bien-être. La tentation est grande cependant, d'instrumentaliser ce désir mystérieux pour renouveler l'obtention des comportements opportuns qui ont accompagné sa manifestation. Ces dames ne sont-elles pas, contre toute attente, sorties de leur prostration ? N'ont-elles pas recouvré des capacités cognitives qu'on pensait à jamais détruites ? N'ont-elles pas rétabli, momentanément au moins, quelques liens sociaux ?

Tout le monde a salué le franc succès de l'opération ! Alors, pourquoi désormais ne pas tout simplement programmer cette messe dominicale ? L'article 11 de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, un des sept outils de la loi de 2002-2 du 2 janvier 2002, prévoit d'ailleurs expressément que les conditions de la pratique religieuse doivent être facilitées ! Ce faisant, puisque rien ne s'y oppose, la mesure d'accompagnement la plus appropriée ne serait-elle pas d'offrir aux dames la possibilité d'assister régulièrement à l'office religieux, leur participation à cet office étant si bénéfique ? Tout semble parfois, aller ainsi de soi. Oui ! Mais penser de la sorte, n'est-ce pas lâcher la proie pour l'ombre ? En d'autres termes, la tentative de réintroduire rapidement l'événement au sein des affaires habituelles, tels qu'ils sont finalement répertoriés et identifiés dans l'emploi du temps, n'équivaut-elle pas à priver cet événement de sa valeur subversive et de sa portée éventuelle ?

En l'occurrence, la question subsiste : quel étrange désir, avec quel étrange objet, a suscité un souffle de vie, là où menaçait la béance du néant ? Quelques éléments remarquables de la situation peuvent tout d'abord être rappelés. Si tant est qu'exister est exister pour l'autre, il fut décisif qu'une soignante, l'instigatrice de la sortie, ait engagé son désir en direction de ces résidentes qui semblaient si définitivement impassibles. Ce fut grâce au désir de cette soignante, en premier lieu, qu'elles ne furent pas abandonnées au gésir. Ce désir contenait une large foi dans le possible et l'audace relative du projet en témoignait. On ne peut qu'être sensible par ailleurs au fait qu'une semblable action restaurait à de nombreux égards le statut symbolique des résidentes. Qu'elles aient été arrachées à leur sort de vieillardes séniles et rétablies dans leur vocation de catholiques, croyantes et pratiquantes, fut certainement pour beaucoup dans le retour de leur présence et dans le bris de leur silence. On sait combien l'assomption d'une place ou mission symbolique peut transformer un sujet, générant parfois une métamorphose complète de son état mental. En ce sens, on s'étonnera moins que la solennité de la cérémonie avec les contraintes rigoureuses qu'elle impliquait, n'ait pas été un obstacle pour ces femmes. On peut même penser qu'elle a contribué à leur

adhésion. C'est la voie inverse qu'on emprunte à tort, lorsqu'on veut ajuster les modalités de l'accompagnement aux infériorités imputées au sujet. En prétendant lui ménager les facilités correspondant au niveau de ses compétences ou à son degré de déficience, on court en réalité le risque de lui signifier, au gré d'une insistance malheureusement irréfléchie, sa seule insuffisance et de provoquer ainsi son invalidation croissante. La volonté de se mettre à la portée de l'autre, masque en général plutôt mal le mépris qui s'y adjoint. Les véritables marques de considération sont d'une autre sorte et comportent un autre appel. L'exemple des vieilles dames retrouvant leur allant à l'heure de la messe le démontre.

Pour autant, il est certes compréhensible que la considération avec laquelle elles furent traitées ait été une des raisons de leur relèvement, mais cette explication resterait en soi très superficielle et sommaire, si on y soustrayait un autre facteur déterminant : leur foi. L'emploi de ce terme n'implique pas de verser dans la religiosité, car il est des fois diverses. Il implique toutefois un changement de tonalité. C'est cette disparité entre la foi et la raison que Pascal rappelle par son célèbre aphorisme : « Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas [...] Est-ce par raison que vous aimez ? » (Pascal, *Les Pensées*, article 24).

Or, cette phrase si souvent répétée, ne constitue pas, comme on le suppose souvent, une affirmation relative au caractère incoercible des sentiments. Elle se rapporte à la façon d'appréhender Dieu : « C'est le cœur qui sent Dieu et non la raison. Voilà ce que c'est que la foi : Dieu sensible au cœur, non la raison. » (*Ibidem*). Ce faisant, Pascal, par ailleurs tant épris de rationalité, de science et de technique, réinscrit la raison dans les limites qui sont les siennes, lesquelles limites intègrent la capacité de la raison à reconnaître sa borne. En ce sens, Pascal rejoue à sa manière la pratique subtile de ce qu'un Nicolas de Cues appelait « une docte ignorance », pratique qu'Emmanuel Kant portera à son empan, *mutatis mutandis*, en écrivant la « Critique de la raison pure ». Soit : la raison ne manifeste jamais autant son pouvoir d'intellection, que lorsque, au fil de ses propres déductions, elle est conduite à reconnaître sa propre incapacité à connaître. L'introduction par Pascal de « Dieu » et de l'amour, affranchis par la raison elle-même d'un enfermement dans la raison, a indéniablement eu des effets de subversion.

Pendant un demi-siècle encore, l'agitation janséniste se poursuivra, avant d'être définitivement jugulée par la destruction en 1713 de l'abbaye de Port-Royal des Champs, rasée à la poudre. Quoi qu'il en soit, le nom de Dieu, que l'on croie ou pas, qu'il soit pour l'un une joie ou pour l'autre une croix, introduit un incomensurable. S'il est ce par quoi l'homme invoque un manque, à ce manque nul objet ne correspond dans le monde, même si cette invocation extrait chaque objet de sa pure immanence. L'invocation ouvre sur un temps tout autre, puisqu'elle dessine l'horizon d'une abolition du temps. C'est ainsi que pour le croyant, l'oration en appelle à l'expérience, pure déraison pour le sens commun, de ce qui est sans avant ni après. Soit ce qui ressortit au sentiment de l'éternité, laquelle ni ne

commence ni ne finit. Ainsi, l'être humain, qui vit dans la présence du monde est ouvert à la possibilité d'en penser l'absence et ce faisant, de sortir du temps. « Nous sentons et expérimentons que nous sommes éternels » écrivait Baruch Spinoza (*Éthique*, livre V, proposition 23) alors qu'à la même heure Pascal griffonnait fébrilement ses *Pensées*. Étonnante correspondance entre un juif excommunié et un janséniste étroitement surveillé !

Peu importe d'ailleurs, le statut de la vie éternelle d'un point de vue religieux et que l'on en admette ou non la réalité. La question est ailleurs : comment l'être dont l'existence est de part en part inscrite dans le temps peut-il s'appréhender lui-même comme irréductible à sa condition temporelle ? Cet excès du sentiment sur le connaissable ouvre au mystère, pour autant qu'il confine à la limite absolue de la représentation. Ainsi peut-on distinguer le temps primordial, propre à l'expérience sublimatoire, du temps historique dans lequel est entré le sujet dès lors qu'il s'est inscrit dans l'ordre sexuel et assujetti aux discontinuités qu'implique le langage. Le temps primordial anhistorique, qui s'expérimente dans la sensation de l'éternel, s'oppose au temps historique qui comporte les marques de la coupure et de la division. La vieillesse n'est-elle pas un moment propice au sujet, pour renouer avec son indétermination historique ? N'est-elle pas le moment de s'affranchir du passé, et même de s'affranchir du temps ? Bref, la vieillesse n'est-elle pas paradoxalement le moment de renouer avec la source, alors qu'au contraire on exhorte habituellement le vieillard à supporter, vaille que vaille, l'exil en quoi consiste le fait d'être soumis à l'incidence du temporel. La question est majeure, parce que choisir entre l'un ou l'autre de ces deux temps, temps primordial ou temps historique, c'est choisir entre deux orientations différentes de la vie et s'agissant de la vieillesse entre deux orientations divergentes de l'accompagnement des personnes âgées. Voilà pourquoi, il convient d'évoquer davantage le rapport qu'entretiennent pour un vivant, et particulièrement pour un vieillard, le temporel et l'éternel et de soulever, par une sorte de pari pascalien renouvelé, l'espoir supposé ou le risque encouru à favoriser l'un ou l'autre de ces deux temps.

Temps historique et douleur d'exister

Le seul sentiment de l'écoulement de la vie en désespèbre plus d'un. Il est des suicides qui ont pour cause le refus même de la finitude. Plutôt mourir que de vivre seulement pour un temps, serait-ce longtemps !

Ainsi Gribouille se précipite-t-il dans la rivière, s'imaginant être ainsi à l'abri de l'averse (*La Sœur de Gribouille, Comtesse de Ségr*). Inversement, d'autres, en proie au sentiment que tout durera toujours, sombrent dans des mélancolies sans retour. La vie étant si insupportable parfois, on comprend d'ailleurs l'angoisse qui tient au sentiment qu'elle puisse durer toujours ! Il est ainsi des vies et aussi

des vieillesse de cauchemar dans lesquelles l'horreur tient moins à la peur de la mort qu'à la disparition de l'horizon de la limite, la limite même que représente la mort s'y dissolvant. Certains, proies d'une indicible horreur en chaque heure, se vivent comme morts déjà, torturés par le sentiment d'être satellisés comme tels pour des siècles et des siècles : morts-vivants voués à durer infiniment. C'est ce que les psychiatres appellent dans leur rude langage, un syndrome de Cotard, syndrome dit délirant décrit par Jules Cotard, un élève de Jean-Martin Charcot. Voilà sans doute qui déroutera moins un obsessionnel, lequel ayant fait le choix d'être un peu mort déjà pour éviter d'en prendre le risque, de la mort, et ce faisant ayant fait de sa vie une corvée, s'étonne du suicide des personnes âgées. Ainsi, s'exclamait l'un d'entre eux, à propos d'un tel suicide : « Il n'en avait pourtant plus pour si longtemps ! » Entendons : « Il était presque arrivé au bout de ses peines ! ». Ou pour accentuer l'émoi d'ennui qui s'avoue au gré d'un tel cri du cœur : « N'avait-il pas presque entièrement tiré sa peine ! ».

La fréquence du suicide chez les personnes âgées est cependant très grande, n'en déplaise audit obsessionnel, qui voit dans la vie une durée à endurer. Il est même probable que de nombreuses morts, considérées comme naturelles sont des suicides plus ou moins déguisés. La mort du désir s'inverse communément en un désir de mort. Être désirant et en vie implique aussi *a minima* un désir de vivre, lequel ne va pas de soi. En effet, ni la limite ni l'absence de la limite ne nous conviennent. De ce qu'ils veuillent à la fois la finitude et aussi l'infini, les humains sont la proie d'une aporie, que chacun d'entre eux doit assumer à sa manière. Ils tanguent. Quoi qu'il en soit, la question n'est pas d'avoir une vie mais de la vivre. Je pense à cet homme, un grand mélancolique, au ton très monocorde : il avait passé une annonce dans un magazine et offrait une somme très considérable, à qui accepterait de le tuer. Devenu ainsi commanditaire de son propre meurtre, il fit en effet la rencontre de plusieurs, apparemment disposés à l'accomplissement effectif de ce contrat marchand d'un type un peu particulier. Pusillanimité de dernière heure, sympathie ou effroi imprévus ? Tous, en fin de compte, se désistèrent. Ainsi l'homme répondait-il, plus tard, alors qu'on l'interrogeait doucement : « N'aimez-vous pas la vie ? - Si, j'aime la vie, mais je n'aime pas la vivre ! ».

Le temps historique est celui d'un sujet inéluctablement meurtri, l'idée même de sujet indiquant dans ce cas, l'assujettissement à un temps de souffrance, c'est-à-dire d'attente, de patience, d'endurance, de courage, de fermeté ou de résignation. Il est un temps biographique valant pour un sujet entré dans le langage, lequel inscrit la discontinuité, et advenu au sens, lequel a écorné sa jouissance. Son fonds est la raison, qui fait valoir la mesure et sa vertu. Il est tout de même flagrant, que les consolations que cette raison raisonnante et raisonnable promet, en endiguant les autres raisons, celles du cœur, n'emporteront sans doute jamais

une pleine adhésion. La perspective du bonheur et de son maintien, serait-ce à travers l'exercice de la vertu, ne fait pas rêver autant que prévu. L'hédonisme stoïcien, quand il s'emploie à consoler de la vieillesse le démontre assez.

Cicéron et le repas des aînés

C'est ainsi que Cicéron, dans le « Caton l'Ancien, ou de la vieillesse » s'efforce d'apaiser son ami Atticus, en démontrant l'irrecevabilité des quatre principaux griefs habituellement formulés contre la vieillesse.

Le premier est relatif au retrait de la vie publique. Cicéron explique qu'un vieillard peut encore se mêler indirectement aux affaires publiques, en prodiguant des conseils avisés.

Le deuxième grief est que la vieillesse diminue les forces physiques. Cicéron argue du fait que la vigueur intellectuelle est préférable à la vigueur corporelle et qu'une bonne alimentation permet de lutter contre les effets du vieillissement.

Un autre grief est que l'âge exclut les jouissances physiques. Selon Cicéron, il convient plutôt de s'en féliciter, car la recherche des plaisirs peut égarer le jugement et induire des troubles de la conduite. Au demeurant, le plaisir de la convivialité et des repas en commun subsiste.

Enfin, dernier grief, la vieillesse annonce la mort. Cicéron fait valoir que la mort n'est pas liée à la vieillesse et qu'un grand nombre d'hommes meurent pendant leur jeunesse. Effectivement, on meurt plus ou moins à tout âge et alors qu'il écrivait ce texte en 44 av. J.-C. peu avant les ides de mars, de sinistre mémoire, Cicéron ne croyait malheureusement pas si bien dire, puisqu'il devait lui-même mourir assassiné environ un an et demi plus tard, en décembre 43, payant ainsi le prix des "Philippiques" et de ses fulminations contre Antoine.

Quoi qu'il en fût, il est curieux de constater combien le stoïcisme, qui est un hédonisme mesuré, par lequel le bonheur se trouve étroitement accolé à la raison, semble échouer à procurer les moyens de consoler du grand âge. Le « repas des vieux », à quoi invite Cicéron, eu égard à l'amoindrissement de leurs capacités sensorielles, hormis leurs capacités gustatives, est-il vraiment un horizon désirable ? La morale stoïcienne, admirable à bien des égards, n'est pas indemne d'une forme de capture par le paysage social. La voie de l'*eudaimonia*, qui est la recherche du bonheur et de la prospérité à travers la vertu, confère au stoïcisme une vocation purement séculière. Le stoïcien n'est la proie de nul au-delà. C'est ainsi qu'Emmanuel Kant, refusant les doctrines du bonheur et assignant à la liberté un caractère transcendental, distinguera la sainteté de la vertu (*Critique de la raison pratique*).

Au demeurant, le temps biographique et linéaire qui enserre le sujet, là où il imagine pouvoir se reconnaître à travers ses identifications, n'en constitue pas la définition et ne revêt pas un caractère définitif.

Peut-être connaît-on cette histoire bouddhiste ? Vingt-cinq ans après, le disciple retrouve son maître au bord du fleuve. Il lui raconte sa vie emplie d'événements, ses joies, ses peines, ses amours, ses maladies, ses deuils, ses rencontres, ses succès, ses regrets...

« Et vous, maître, pendant tout ce temps ?

- Peut-être avais-je fermé les yeux quelques instants... »

La perspective d'un effacement du temps historique, biographique, génère une forme d'angoisse, car elle s'apparente à une dépersonnalisation. Pour autant, elle ouvre à la possibilité de renouer avec le temps primordial, à l'intérieur duquel est abolie toute succession. Le sentiment de l'éternité, qu'Emmanuel Kant nomme « illusion transcendantale », coïncide avec l'expérience du temps primordial. Non pas un temps indéfiniment prorogé, puisqu'on sait, même obscurément, qu'une durée infinie ne fera jamais l'éternité, mais plutôt un temps qui comporte l'éclipse de la durée.

Temps primordial et musicalité

Est primordial ce qui existe dès l'origine et ce qui importe au plus haut degré. Le temps primordial est originel, car il remonte à l'origine, original, car il émane de la source, originaire, car le sujet en est issu. Il est important au plus haut degré, car le nouement qui s'y effectue conditionne le suspense qui portera ce sujet à l'existence et l'y maintiendra jusqu'à son dénouement.

On sait que ce nouement peut échouer, un tel échec déterminant une impasseabilité qu'on appelle autisme. Il est probable que l'assentiment primordial que donne le sujet à l'existence, première « Bejahung » (Freud), passe par la musique. Il suffit pour s'en convaincre de constater la réceptivité du nourrisson à ce que Paul Quignard appelle la « sonate maternelle » (*La Haine de la musique*). Si le Verbe était au commencement, il fut moins le sens que le son. Nous avons été accueillis en chansons et le chant garde ensuite ce pouvoir de susciter une adhésion, qui ne se discute pas. Alors qu'une fois inscrit dans l'univers du sens, le sujet égrène, au gré de ses délibérations intérieures, les assentiments et les négations au moyen desquels il tranchera quant au sort à réservé au message d'autrui, le oui qu'il accorde à la musique qu'il entend, est un acquiescement absolu, qui ne conçoit pas de non. Doit-on dire la musique qu'il entend ou bien la musique qui l'entend ? Cette équivoque traduit en soi, l'équivocité du temps primordial où le plus extérieur, incarné par la musique, est en continuité avec le plus intime du sujet. Ni dehors-dedans, ni intérieur-extérieur, comme le pensait Freud. La coupure, la « castration » n'est alors qu'un avatar à venir. Qui n'a jamais eu l'expérience, dans un moment de détresse, d'être rejoint et sauvé par un air de blues, au sein duquel

la dissonance elle-même vaut comme invocation ? Il est troublant de constater que la musique remet le sujet en mouvement, quand toute parole avait échoué à l'émouvoir. De ce point de vue, il aurait convenu de souligner aussi l'importance probable du chant liturgique dans l'épisode ci-dessus décrit, des résidentes de l'Ehpad, retrouvant goût à la vie en rouvrant leurs missels.

Vieillesse de Freud et de Nietzsche, désillusion et folie

Sigmund Freud n'était pas musicien. Dans une lettre qu'il écrit à Fliess, datant de 1898, il fait état de « son manque de sensibilité acoustique ». Il ne s'est par ailleurs jamais départi de son exigence de rationalité et, de son point de vue, l'explication scientifique seule devait, in fine, prévaloir. Ainsi s'est-il gardé de tout forme d'obscurantisme. De même, il assimile la religion à une illusion, sans dénier d'ailleurs sa valeur de consolation (*L'Avenir d'une illusion*, 1927). Que l'on puisse échapper au temps, pourtant, il en avait eu l'intuition quand il faisait cas de l'impression de déjà-vu : le sentiment qu'une scène, à laquelle on assiste, a déjà eu lieu. (*Psychopathologie de la vie quotidienne*).

Or, indéniablement, à l'occasion d'une telle sensation, au cours de laquelle la temporalité est bouleversée, le sujet renaît, alors même qu'est révoquée de manière fugitive, la réalité historique et passive dans laquelle, sans le savoir, il était englué encore, quelques instants auparavant. Mais Freud n'accordera que peu de place dans ses réflexions, au temps anhistorique. C'est une réponse non dénuée de réserve qu'il adressera à Romain Rolland, après que celui-ci lui a décrit dans un courrier de 1927, le « sentiment océanique ».

Le « sentiment océanique », est la sensation de ne faire qu'un avec l'univers, *sub specie æternitatis*². Romain Rolland, qui a forgé cette expression écrit à Freud : « J'aurais aimé à vous voir faire l'analyse [...] de la sensation religieuse qui est le fait simple et direct de l'éternel (qui peut très bien ne pas être l'éternel, mais simplement sans bornes perceptibles, et comme océanique). » Freud déclarera ne pas être affecté par un tel sentiment, et reprenant cette question en 1930, dans « Malaise dans la civilisation », il l'interprétera comme la réminiscence de l'état prénatal. À aucun moment, il n'accordera de valeur décisive au sentiment océanique, ni, par voie de conséquence, à l'expérience d'un temps primordial, matriciel, capable de bouleverser les bornes du temps biographique. Sans doute, est-ce aussi la raison pour laquelle, il considère, visiblement à tort, que le manque de satisfaction sexuelle est à l'origine du malaise dans la civilisation. Il n'imagine pas que le sexuel puisse être second par rapport

à un temps antérieur, primordial, musical et non sexuel. Cette réticence à admettre l'irrationnel, en quoi consiste un tel temps, le conduit aussi

2. « *Sub specie æternis*, sous l'aspect de l'éternité ». Cette notion, développée notamment par Baruch Spinoza, s'oppose à « *Sub specie durationis*, sous l'aspect de la durée ».

à disqualifier en partie la création artistique, en considérant la sublimation seulement comme un des destins du principe de plaisir, alors qu'il avait établi en 1920, un au-delà de ce principe. La fidélité de Freud aux idéaux de la scientificité, son attachement aux Lumières, ne l'ont-ils pas conduit à habiter principalement le temps individué et rationnel, au détriment du temps transcendant, ouvert sur l'impensable ? Il est vrai que les souffrances provoquées par sa maladie, un cancer de la mâchoire, détecté dès 1919, auront sans doute pesé beaucoup sur son état moral. Toujours est-il, qu'en 1927, il n'a alors que 71 ans et il lui reste douze ans à vivre, il fait part à Lou Andreas-Salomé de son complet désenchantement. Il s'étonne qu'elle se réjouisse encore du soleil, alors que lui-même a perdu toute illusion et se trouve en proie à un terrible froid intérieur. Le dernier livre qu'il lira, en 1939, avant de choisir le suicide sera « La Peau de chagrin » (Honoré de Balzac, 1831). Il déclarera à son médecin, Max Schurr, que c'est juste le livre qu'il lui fallait, car la vie s'y trouve représentée comme un inexorable rétrécissement. Il n'est évidemment pas question ici d'affirmer un insuccès de Freud et encore moins de révoquer l'apport extraordinaire qui fut le sien. Il n'en reste pas moins vrai qu'il y eut un choix freudien, au demeurant bouleversant de courage et de lucidité face à la douleur d'exister.

Ce choix consista à emprunter d'un bout à l'autre la seule voie de la raison, à assumer en conséquence ce qu'elle impliquait de consommation de tous les mirages, et à refuser toute consolation, qui ne s'inscrirait pas dans les limites d'une existence temporelle. Freud est l'homme de cette temporalité. En ce sens et particulièrement à la fin de sa vie, il rejoint la figure tragique de celui qui fut son héros : Œdipe. Ce dernier incarne en effet au plus haut degré, l'affliction du sujet en proie aux vicissitudes de l'histoire sexuelle, laquelle prend, en l'occurrence, la forme implacable du destin. Pour rappel, la naissance d'Œdipe a été maudite, la procréation ayant été interdite à son père Laios en punition du viol de Chrysippe, qui, après ce viol, s'était donné la mort. De Corinthe à Thèbes et de Thèbes à Colone, rien ne viendra écarter la menace oraculaire. C'est le même anathème que fait résonner le Chœur encore, alors qu'Œdipe, vieillard aux yeux crevés, ayant consumé tout mirage, s'apprête à disparaître dans un dernier orage : « Mieux vaut cent fois n'être pas né ! » (Œdipe à Colone). Telle naissance, telle mort !

Tout semble opposer Freud et Nietzsche. Friedrich Nietzsche était musicien. Toute sa vie, il joua du piano avec un grand talent d'improvisateur. Il a aussi écrit des œuvres musicales. On commence à les redécouvrir, l'accueil plutôt injuste qui leur fut réservé dans son temps n'ayant pas été très favorable. En 1888, il déclarait : « Sans la musique, la vie serait une erreur, une besogne éreintante, un exil. » (Le Crépuscule des idoles). Autre opposition quasi frontale : Nietzsche s'érige contre la tyrannie de la raison et le mythe du moi rationnel. C'est ainsi, qu'émerveillé par les quelques années pendant lesquelles la tragédie grecque aura cours,

il vilipendra durement Socrate, un rabat-joie qui renvoie tout à la rationalité. Nietzsche n'aura de cesse de vouloir détruire l'équation erronée qui identifie la raison à la vertu et en fait la source du bonheur. À l'inverse de Freud, il s'emploiera, de toutes les façons, à rompre les coordonnées qui enserrent le sujet dans son individualité temporelle. Il cherchera éperdument à ouvrir les portes de l'invisible, de l'impensable, de l'immatériel, c'est-à-dire les portes de l'éternel. Son idée, tant reprise et si souvent déformée de l'Éternel retour du même, annonce son évasion hors du temps. « Retour » traduit le terme allemand « Wiederkunft » et peut-être aurait-on pu y préférer « Recommencement ». Les deux occurrences les plus manifestes de « L'Éternel retour du même » sont dans le Gai savoir, aphorisme 341 et dans Ainsi parlait Zarathoustra, « Le convalescent ».

« L'Éternel sablier de l'existence ne cesse d'être renversé à nouveau – et toi avec lui, ô grain de poussière de la poussière ! » (Gai savoir)

« Toutes les choses dansent d'elles-mêmes : tout vient et se tend la main et rit et s'enfuit, et revient. Tout s'en va, tout revient ; éternellement roule la roue de l'être. Tout meurt, tout refleurit, éternellement se déroule l'année de l'être. Tout se brise, tout est assemblé de nouveau, éternellement se bâtit la même maison de l'être. Tout se sépare, tout se retrouve ; éternellement l'anneau de l'être reste fidèle à lui-même. À chaque bref instant commence l'être, autour de chaque ici roule la sphère là-bas. Le milieu est partout. » (Ainsi parlait Zarathoustra).

Mais Nietzsche s'aventurera plus loin dans la désintégration des coordonnées spatio-temporelles communes. Nul doute qu'à partir de 1889, il ne soit entré dans ce que la psychologie rationnelle appelle « psychose ». Rien n'y a manqué. Ni le sentiment d'être concerné par toute chose proche ou lointaine, ni celui que tout ce qui avait existé, existait, ou existerait, se rapporterait toujours et à jamais, à ce qu'il était là. Non pas à son ego, dont il s'était si bien moqué dans « Ecce homo », mais à ce qu'il était là comme objet inoui. Cet objet inoui, alors qu'il ne l'était pas encore devenu, il le désignait par un nom : Dionysos, le Feu divin. « Je ne pourrais croire qu'en un Dieu qui saurait danser. » avait-il écrit (Ainsi parlait Zarathoustra). Ayant été accueilli dans une clinique à Bâle, puis chez sa sœur à Weimar, Nietzsche devint progressivement mutique. Mais il continua à jouer et à chanter. Enfin, ayant définitivement cessé de parler, il commença à danser. Friedrich Nietzsche s'est éteint le 25 août 1900, à 55 ans.

Quant à vieillir, doit-on choisir Freud ou Nietzsche, Œdipe ou Dionysos ? Choisir entre la folie et la raison, la musique et la parole, le sens et le son ? Doit-on choisir pour autant que la possibilité d'un tel choix non conscient, se conçoive ! Toujours est-il que la vieillesse accentue les tensions qui taraudent tout humain. En ce sens, elle met le sujet face à sa liberté, qu'il en fasse l'heure d'une libération ou bien celle de son enlisement définitif dans la mondanité.

Le vieillissement de la population est sans précédent, dit-on, et il pèse sur le niveau de la production, alors même qu'on peine à recruter dans le secteur de l'aide à la personne. Les scandales se multiplient, dévoilant les sombres calculs de la « silver économie ». Dans les lieux d'accueil, la crise de l'accompagnement est manifeste, bien que les accompagnants fassent preuve à la base, d'une extraordinaire abnégation. Mais le modèle financier, technocratique, techniciste et comportementaliste imprime sa marque, générant de graves incommodités.

Ainsi a-t-on entendu récemment la directrice générale d'une grande entreprise de gestion des Ehpad, déclarer qu'elle avait décidé d'équiper chaque soignant d'une tablette numérique, grâce à laquelle il comptabilisera chaque temps de parole accordé à un résident. Une quantification précise du temps alloué à chacun, pourra ainsi être établie dans un souci d'équité. La décision est destinée, paraît-il, à remédier à de graves problèmes d'ambiance, dont tout le monde a en effet eu des échos ! Nul doute qu'à l'aune de telles perspectives, résolument peu propices à discuter de la nature dernière du temps et de son rapport aux cerises, les difficultés actuelles persisteront, alors que d'autres s'annoncent, graves et diverses. Avant toutes choses, n'est-il pas particulièrement urgent de se rappeler tout simplement, que la vieillesse invite à revisiter toute humanité ?

Les processus psychosociaux de l'expérience de la vieillesse

CTS n°103 - 2023

Rabie FARES

Docteur en psychologie sociale, chercheur au Laboratoire Parisien de Psychologie Sociale (LAPPS)

Les limites d'âge sont instaurées en tous domaines : l'âge de la scolarité, l'âge de la majorité civile, l'âge de la responsabilité pénale, l'âge de la retraite, etc. Il y a même une condition d'âge pour accéder à certaines fonctions académiques, politiques ou religieuses, comme l'accès à l'Académie française ou l'âge limite d'un cardinal pour participer au conclave lors de l'élection d'un Pape.

Par ailleurs, le processus d'industrialisation, inscrit dans la dynamique de la modernité, a induit que la répartition des âges s'est organisée autour du travail : une période de préparation au travail, une période d'activité et une phase de retraite (Caradec, 2004, p. 5). Or, la retraite ne fait pas basculer du jour au lendemain dans la vieillesse : en effet, on ne vieillit pas spécifiquement à un certain âge puisque la société a décidé de déterminer un âge précis de vieillissement, celui correspondant à la mise en retraite (Rossignol & Renier, 2004, p. 68). Dès lors, les différentes significations de l'âge (âge chronologique, âge social, âge biologique) et leur catégorisation (*baby boomer*, aîné, senior, vétéran, ancien, personne âgée, vieux, etc.) ne sont que des constructions sociales décrivant le processus à travers lequel les individus sont socialement désignés comme tels selon des critères contingents et conventionnels d'ordre politique, culturel et social (Ennuyer, 2011).

Par exemple, en politique, on est encore jeune à un âge où dans le monde de l'entreprise on est déjà vieux (Sauveur, 2013). De ce fait, le flou, les ambiguïtés entourant les catégories par âge selon un âge chronologique (3^e, 4^e âge) sont à la fois arbitraires, obsolètes et trop restrictifs (Percheron, 1988, p. 107).

Avant, on empruntait le vocabulaire militaire qui classait les vieillards en deux catégories : les valides et les invalides et même les « semi-invalides » pour recueillir tous les inclassables, ni vraiment en bonne forme, ni complètement invalides (Billé & Martz, 2018, p. 105).

La pensée médicale technicienne contemporaine s'évertue à déterminer la vieillesse en l'enfermant dans des grilles, des indicateurs et des évaluations (Geoffroy, 2007), par la détermination des critères, la fixation des stades, des seuils et des degrés : à partir de quel seuil peut-on établir le degré de déclin cognitif ? (Billé & Martz, 2018, p. 61). Au tournant des années 1980, on a voulu démédicaliser cette vision dont on mesurait l'absurdité, en empruntant le vocabulaire de la « dépendance », même si la confusion entre « dépendance » et « perte d'autonomie » existe toujours (Eynard, 2019).

Le concept « senior » s'impose pour une partie de la population retraitée au milieu des années 1980 et il s'étend au début des années 1990 à l'ensemble de cette population. Globalement, avec l'augmentation de l'espérance de vie et l'amélioration des conditions de vie (santé, logement, revenus, etc.), on voit l'émergence d'une population retraitée (génération « baby-boom ») plus aisée, plus instruite et mieux portante que celle des générations précédentes (Cribier, 2010) et vivant la retraite comme une « seconde carrière » (Gaullier, 1988).

Bref, l'âge n'est qu'une construction sociale, comme l'affirme Pierre Bourdieu : « *l'âge est une donnée biologique, socialement manipulée et manipulable* » (Bourdieu, 1980). Dès lors, aucune désignation (seniors, personnes âgées, retraités, etc.) ne leur convient parce que les personnes âgées inventent systématiquement un nouveau rapport à l'âge, qui va s'accentuer encore pour les prochaines générations et brouiller davantage les repères catégoriels actuels (Macia, 2018, p. 163).

Nous pouvons légitimement nous demander : y-a-t-il un âge pour être « vieux » ? Qu'est-ce que la « vieillesse » ? Et qu'est-ce donc « vieillir » ?

Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), la vieillesse est un : « *processus de changement progressif dans les structures biologiques, psychologiques et sociales* », entendue ici dans une acception qui reprend les dimensions affectives, cognitives et psychosociales. Ces facteurs sont à la fois indépendants tout en interagissant constamment entre eux. Parler du vieillissement ne peut donc faire l'économie de l'aborder selon une approche intégrative tenant compte à la fois des aspects biologiques, sociaux et psychologiques (Fantini-Hauwel, Gély-Nargeot & Raffard, 2014, p. XVI). On passe de l'idée de « vieillesse » à l'idée de « vieillissement », c'est-à-dire le passage d'une représentation statique de la vieillesse fondée sur la segmentation des âges et d'une vision biologique de déclin (la sénescence) à une vision dynamique du vieillissement plus complexe et multiforme que les découpages artificiels. Dans cette perspective, si la vieillesse est indéniablement

un état biologique, le vieillissement est plutôt un processus psychosocial hétérogène, complexe et multifactoriel qui s'opère tout au long de la vie, en suivant différents rythmes pour un même sujet (Talpin, 2017).

Dès lors, les gens ne sont pas égaux face au vieillissement et ne vieillissent pas de la même façon, ni au même rythme. Certains individus déclinent très vite, de façon brutale, alors que d'autres maintiennent un bon niveau d'équilibre psychologique et d'intégration sociale (Lalive d'Epinay, Christe, Coenen-Huther, et al., 1983). Plusieurs facteurs vont moduler ces effets du vieillissement, au carrefour d'une myriade de facteurs susceptibles d'influer sur le fonctionnement cognitif et sur son évolution : facteurs psychologiques (stress, anxiété, dépression...), environnementaux (isolement, précarité, nutrition, activité physique, niveau d'éducation...), médicaux (problèmes cardiovasculaires, insomnie, diabète, alcoolisme, traumatisme crânien...) ou encore génétiques comme l'hérédité. D'autres modulateurs, comme le niveau scolaire, le style de vie et la pratique sportive, le maintien d'activités et d'une vie sociale stimulante permettent d'optimiser les performances pour maintenir une qualité de vie optimale.

Contrairement aux approches objectivistes du vieillissement de la sociologie classique, la sociologie compréhensive a appréhendé de manière plurielle le vieillissement individuel, comme une trajectoire selon les positions sociales occupées tout au long de la vie et plus récemment, en l'abordant en tant qu'expérience ouvrant la voie à une « sociologie psychologique » (Caradec, 2004, p. 4). « Être vieux » est donc différent de « se sentir vieux » ou encore d'« être perçu comme étant vieux ». Ne disons nous pas de quelqu'un qu'« il ne fait pas son âge », qu'il est « sans âge », qu'on ne « lui donne pas d'âge » ? Ainsi, une personne de 75 ans peut se sentir jeune et une autre de 35 ans, particulièrement vieille. D'ailleurs, plusieurs études montrent que l'âge ressenti serait un meilleur prédicteur de notre santé physique et mentale - voire de notre mortalité - que notre âge chronologique (Kotter-Grühn, Kleinspehn-Ammerlahn, Gerstorf & Smith, 2009).

Vouloir essentialiser la vieillesse, c'est enfermer les personnes âgées dans une catégorie figée (Morchan & Schadron, 1999) et leur dénier leur qualité de sujet unique, aboutissant à une représentation abusive à laquelle il va falloir correspondre ou tendre à tout prix (Billé & Martz, 2018). Dans ce cas, l'assignation à comportement d'âge est une négation complète de la singularité et de l'essence même de la personne.

Le vieillissement demeure donc une expérience éminemment subjective (Caradec, 2012) d'appropriation de sa vieillesse, en en faisant alors, soit une pauvre chose malingre gémissante, soit une situation active, vivante et inspirante. Vieillir, c'est sans doute à la fois une aventure et une épreuve selon les moments, selon ce que la vie nous donne à vivre et selon le regard que nous-mêmes posons

sur cette période particulière de la vie (Billé & Martz, 2018, p. 65). Contrairement à Chateaubriand pour qui la vieillesse est un naufrage, on retrouve cette harmonie des âges chez Victor Hugo, qui décrit le vieillard comme un modèle de bonté, de sagesse et de douceur.

Contrairement à la théorie classique de désengagement théorisé par Cumming et Henrion (1961), certains sociologues parlent plutôt de « déprise » (Clément & Mantovani, 1999), autre façon de faire face apparaissant comme un processus actif de réaménagement de l'existence au cours du vieillissement. Cette notion reprise depuis les années 1980 à partir de l'analyse des récits de personnes âgées semblait pouvoir rendre compte de différentes formes de rapport à soi et au monde dans le parcours de vieillissement et des effets de l'entourage sur cette expérience. Entre les approches qui mettent l'accent sur les malheurs liés à la vieillesse (maladies, handicaps, solitudes, etc.) et les approches qui mettent en avant les capacités d'action et les opportunités de vivre une « vieillesse heureuse », la notion de « déprise » permet d'éviter cet écueil (Clément & Membrado, 2010). On parle à ce sujet de résilience, qui concerne toutes les étapes de la vie, en particulier le vieillissement et les épreuves qui peuvent y être associées. On peut la définir comme : « *la capacité de se développer bien, à continuer à se projeter dans l'avenir, en présence d'événements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatisme parfois sévères* » (Manciaux, Vanistendael, Lecomte, & Cyrulnik, 2001, p. 17).

Nous allons nous intéresser à certains facteurs psychosociaux modulant l'expérience du vieillissement, qui peuvent expliquer cette disparité entre les individus. À cet égard, la psycho-gérontologie comme discipline a permis d'étudier les comportements et conduites des individus aux âges avancés de la vie, en cherchant à décrire, expliquer et comprendre ces comportements et conduites, mais aussi à étudier les moyens de les modifier (Amieva, Adam, & Berga, 2018).

L'équipe de Lévy (2009) montre que les individus ayant une vision initiale négative du vieillissement sont et se déclarent être en moins bonne santé physique dans les années qui suivent leur départ à la retraite, s'engagent moins dans des comportements de prévention (faire du sport, manger sainement, arrêter de fumer), développent plus de problèmes cardio-vasculaires et ont une espérance de vie moindre (7,5 années en moins), comparativement à des individus du même âge ayant une perception positive du vieillissement. Dans une autre recherche, Levy et al. (2012), confirment que plus la vision du vieillissement est négative, plus le déclin des fonctions mnésiques est marqué dans les années qui suivent le départ à la retraite comparativement à des sujets ayant une vision plus positive du vieillissement.

Dans cette perspective, les travaux sociologiques sur le vieillissement invitent à distinguer deux grandes manières de vivre la vieillesse, avec deux idéaux-types pour se définir par rapport à la vieillesse (Caradec, 2004), qui sont associés à deux types de récits de soi, à deux façons différentes d'établir le lien entre le présent et le passé, et de se projeter dans l'avenir : d'une part le refus de considérer que l'on est vieux, d'autre part, l'acceptation de l'*« être vieux »* comme un « vieux relatif » (*être âgé, mais pas vraiment vieux* – Caradec, 2003).

D'un côté, ceux qui ne se sentent pas vieux tiennent un discours ambivalent et hésitant, mais qui établit une continuité avec le passé ; ils n'ont pas le sentiment qu'il existe une rupture radicale entre ce qu'ils sont et ce qu'ils ont été. Autrement dit, ils n'ont pas le sentiment d'avoir changé, exprimant ainsi leur refus de se reconnaître dans les images négatives associées à la vieillesse et ils se distancient des comportements des autres personnes âgées pour démontrer qu'ils ne sont pas vieux. Parallèlement, ils peuvent se projeter dans un avenir de « vieux » très différent de la réalité actuelle.

D'un autre côté, ceux qui reconnaissent qu'ils sont vieux ont le sentiment d'une rupture dans leur existence - qu'ils parviennent souvent à dater - et d'être devenus autres que ce qu'ils étaient : *« je ne suis plus comme avant »*. Ils ne se projettent pas dans un avenir différent du présent car ils n'attendent plus aujourd'hui que la mort. À cet égard, Paul Ricoeur (1988) parle de « l'identité narrative » qui suppose que « le récit construit l'identité du personnage ». Ce processus de reconstruction narrative de soi, soulève le rôle du rapport au temps dans la construction identitaire des personnes vieillissantes. En effet, la prise de conscience de sa finitude constitue le point de départ d'un processus de redéfinition de soi, prenant la forme d'un retour réflexif sur soi et sur son passé (Caradec, 2004). Ainsi, les personnes âgées procèdent à une relecture de leur vie qui vise à trouver une cohérence aux événements de leur existence, à donner un sens au parcours qu'ils ont accompli et à en tirer des leçons (Puijalon, 1996). Dans ce cas, le simple fait de se rappeler avoir déjà réussi à traverser des moments difficiles peut redonner le moral et procurer le courage nécessaire pour résoudre des problèmes actuels (ou tout simplement les relativiser), ainsi que les bienfaits de certaines thérapies de la dépression, misant sur des formes très particulières de rétrospectives de vie, tendent aujourd'hui à le montrer (Cappeliez, Rivard, & Guindon, 2007). Globalement, pour bien vieillir, il faut essayer de tirer des leçons positives du passé, de tenter d'appréhender plus tranquillement l'avenir et de s'évertuer à savourer l'instant présent. Ainsi, cultiver une posture proactive envers le futur permet de l'anticiper de façon plus sereine et constructive (Dubé, Bouffard, Lapierre, & Alain, 2005).

Toutefois, la situation de stigmatisation des personnes âgées se révèle menaçante en raison de la large diffusion au sein de la société de stéréotypes négatifs

envers ce groupe, car les membres de ce groupe ont connaissance de ces stéréotypes et savent qu'ils risquent d'être assimilés à l'un de ces groupes mal perçus (Devine, 1989). L'univers médiatique déverse sur nous des images ciblées au sujet de ces « malheureux rescapés » de l'existence - selon l'expression de Marc Augé (2014) - et dont nous subissons tous l'impact à notre insu. On entend parfois des médecins répondre aux plaintes de leurs patients : « *c'est dû à votre âge ; on n'y peut pas grand-chose* », ce qui est parfois surestimé dans l'établissement du pronostic (Weber, 2003).

Le meilleur compliment qu'une personne âgée puisse entendre n'est-il pas qu'elle a su « rester jeune » ? En effet, le déclin du corps est plus difficile à accepter dans nos sociétés modernes du paraître (Amadieu, 2016) qui valorisent l'apparence et la performance, dont le slogan est aussi « *je consomme, donc j'existe* ». Or, le corps du « vieux » - au regard d'un univers ludique et euphorique - n'est plus porteur de force, de santé, de jouissance et s'éloigne de la représentation sociale véhiculée par la publicité et les magazines nous inondant d'images idéalisées valorisant ainsi la perfection de la silhouette (casting des mannequins), nous offrant des conseils et des moyens pour atteindre l'objectif de retarder les marques du temps qui se dessinent sur notre visage et notre corps.

La multiplicité des moyens pour tenter de parvenir à l'embellissement du corps apparaît infinie : diététique, régimes amaigrissants, cosmétiques, sports, soins esthétiques. À cet égard, les normes esthétiques dans nos sociétés font naître chez certaines personnes âgées un complexe d'infériorité, une dévalorisation de leur image pouvant les amener jusqu'à une perte de confiance en elles. Certaines vont même recourir à tous les moyens médicaux et chirurgicaux pour améliorer leur image et atténuer les signes physiques de la vieillesse. Pour se conformer aux normes de jeunesse de notre temps, nombre de femmes vieillissantes sont fascinées par la chirurgie esthétique (Macia, 2018, p. 151), elles utilisent aussi de nombreux produits cosmétiques pour atténuer les marques du temps (Macia & Chevé, 2012). En effet, la beauté du corps est un facteur de réussite dans une société compétitive qui exalte la réussite de personnalités (acteurs de cinéma, stars de show-business, mannequins...) sur la base de leur plastique. La visée de la chirurgie esthétique est d'améliorer l'aspect physique pour atteindre une image idéalisée - voire inatteignable - et qui peut être une source de déception, de ressentiment et d'insatisfaction. C'est une psychochirurgie où l'amélioration de l'apparence améliore la psyché, selon l'adage « plus beau, plus jeune » (Watier & Bertheuil, 2019). L'expansion de la chirurgie esthétique vise à faire disparaître les signes de vieillissement, reflète ce déni dans la logique d'une pensée magique : si le signe disparaît, le vieillissement aussi et sans doute, derrière celui-ci, la mort (Le Gouès, 2000, p. 131). Le profil psychologique de ces personnes qui ont recours à la chirurgie esthétique est assez classique. Il s'agit de patients retraités,

mais actifs, avec une bonne intégration dans la vie en société et ceci indépendamment de leur classe sociale (Watier & Bertheuil, 2019).

Dans la même logique, la ménopause, dans notre culture, représente une atteinte narcissique très particulière pour les femmes, car l'alourdissement de la silhouette, la diminution de l'élasticité de la peau sont particulièrement redoutés, dans une société où, pour les femmes, l'image du corps est sans cesse confrontée aux canons en vogue : jeunesse et minceur. Elles en viennent à douter de leur pouvoir de séduction et à jeter un regard sans indulgence sur les transformations de leur corps (Weber, 2003). À cet âge, le regard de l'autre a une influence directe sur l'estime de soi. Ainsi, une identité qui aurait été fondée trop exclusivement sur le « paraître » (physique, beauté) aura beaucoup de difficulté à se maintenir et à dépasser cette crise de la vieillesse, puisque seules les valeurs de « l'être » sont capables d'assurer la continuité et le maintien de l'identité.

Globalement, face à ce regard inquisiteur de la société, - quelle que soit l'attitude adoptée par la personne âgée - celle-ci sera à même de provoquer le reproche ; car quoi que fasse un individu, on lui rappellera de toute façon son âge. La sémantique qui avalise le culte de la performance n'est pas anodine, on parle des « jeunes vieux » ou des « jeunes retraités ». Et même s'il arrive qu'on aperçoive de temps à autre des personnes âgées sur nos écrans de télévision, celles-ci sont sélectionnées de façon à être présentées comme ayant su rester jeunes, « cools et sympas ». Des « jeunes vieux » ou « les nouveaux vieux », « les jeunes retraités », ce sont donc les vieux les plus assimilés à cette doctrine dominante. C'est alors sans doute quand la personne ne se reconnaîtra plus être la même qu'elle sombrera dans l'apathie, la démotivation, la dépression (Rossignol & Renier, 2004). Le vieillissement est vécu alors comme un temps d'exclusion sociale. À cet égard, le désinvestissement du futur de certains âgés, avec une concentration sur le passé, souvent enjolivé est une façon d'agrémenter le présent. Leur retour sur le passé et le radotage s'explique, en partie, par le fait que la société les considère comme « ils étaient » et non pas comme « ils sont ». Lorsque vous posez à une personne âgée la question : « Qui êtes-vous ? », elle vous répondra le plus souvent par « J'étais... ».

Dépourvus de ressources psychologiques et sociales pour s'adapter au changement et anticiper, la personne âgée est obligée de réajuster en continu son identité menacée et de réaménager sa trajectoire de vie, en se fixant de nouveaux buts. Néanmoins, la volonté de continuer à vivre dépendra en partie de la capacité à faire face aux pertes, à accepter les changements et à les intégrer à une existence désormais différente.

Quand on est vieux, on a tendance à croire qu'on n'est pas du tout utile et donc on n'a plus de désir (Rossignol & Renier, 2004). Or, il n'y a pas de plaisir sans désir. Le bonheur de la vieillesse commence le jour où l'on s'accepte

davantage pour savourer le quotidien malgré tout et revitaliser sa vie. Dans une profonde méditation, Rousseau - réfugié auprès d'un ami bienveillant, M. Giardin - a passé les derniers mois de sa vie à rédiger ses rêveries dans une atmosphère sereine à Ermenonville, jusqu'au jour de sa mort soudaine (crise d'apoplexie) : « *Ici commence le court bonheur de ma vie* », écrit-il au livre VI des Confessions (Augé, 2018).

Le terme de vieillissement « réussi » (Aguerre & Bouffard, 2003), parfois dénommé « optimal », « heureux » ou « positif » est employé dès les années 1940 par des chercheurs de l'Université de Chicago. Il convient de préserver le bien-être des personnes, en cultivant de l'optimisme, de la curiosité, de la confiance en soi... pour préserver aussi longtemps que possible l'autonomie et le pouvoir décisionnel à n'importe quel âge de la vie (Aguerre & Bouffard, 2010).

Ces questions intéressent le courant de la psychologie positive, qui s'emploie depuis quelques années à mettre en exergue les ressources et les compétences des individus, plutôt que de se focaliser sur les déficits et les manquements.

Le vieillissement « réussi » serait la combinaison d'un plus grand nombre de facteurs : l'acceptation de soi, de bonnes relations avec autrui, le maintien de son autonomie, la maîtrise de son environnement, la poursuite d'objectifs et une certaine forme d'épanouissement personnel (Ryff, 1989). Selon cette perspective, il faut promouvoir la gestion de soi des individus, en les aidant à puiser et à mobiliser leurs ressources psychologiques. Ainsi, il est possible de se prendre en main à tout âge : cela peut être tout simplement des activités constantes et stimulantes pratiquées avec plaisir comme le sport, la lecture, les promenades, le voyage, la découverte de nouvelles choses, sentir son corps en mouvement, voyager et ressentir...

Il s'agit d'une expérience humaine « hors d'âge », qui n'inhibe en rien la personnalité de chacun(e) et la possibilité de continuer à construire ses propres projets (Augé, 2014). Dans ce cas, le vieillissement peut être aussi une période de conquête, où l'on peut découvrir, apprendre et progresser (Caradec & de Singly, 2001). Pour ceux qui conservent une bonne condition physique et des opportunités d'engagement, la déprise prend davantage la forme d'une reconversion d'activités qui restent nombreuses, comme l'illustrent certaines carrières politiques ou artistiques prolongées. Concevoir des projets, donner un sens à ce que l'on a vécu, jouir de nouveaux rôles comme celui de grand-papa, en compagnie de ses petits-enfants. Bref, la vieillesse n'en disparaîtra pas pour autant ; elle continuera simplement sa mutation.

Dans nos sociétés où l'espérance de vie n'a jamais été aussi longue (82 ans en moyenne), la retraite est devenue un nouvel âge de la vie et un troisième temps de l'existence, avec de nouveaux défis dans lesquels les retraités peuvent se projeter. La retraite est vécue de manière positive, en raison de l'amélioration

des conditions économiques des retraités et la diffusion des valeurs d'épanouissement et de réalisation de soi (Caradec, 2010, p. 98). Les retraités d'aujourd'hui sont bien plus « actifs » qu'auparavant. Leur situation économique est beaucoup plus favorable, leur état de santé s'est beaucoup amélioré. Par conséquent, l'investissement professionnel est transféré dans un nouveau cadre social d'identification (engagements associatifs, culturels ou politiques) ou investi dans un nouveau rôle familial (grands-parents gardant les petits enfants).

Les seniors contemporains semblent donc vivre l'âge d'or de la retraite (Chamahian, 2009). Celle-ci est de moins en moins l'âge du repli social : les retraités sortent davantage le soir, sont plus nombreux à faire de la gymnastique, à partir en vacances, à suivre des cours à l'université, à être bénévoles dans une association. Dans une quête existentielle et identitaire, certains vont s'inscrire dans des écoles et à l'université pour se former « pour soi » dans toutes les disciplines (histoire, philosophie, littérature, etc.) et dans les thématiques liées à l'actualité (politique, santé, environnement). L'objectif est de trouver le « plaisir d'apprendre » et de s'accomplir intellectuellement et culturellement : un moyen de se constituer comme un citoyen « éclairé ». C'est moins l'acquisition de connaissances factuelles et formelles qui intéresse ces retraités que l'accès au sens, au sensible et à une certaine réflexivité dynamisant la volonté de développer de nouvelles compétences sociales et relationnelles. Loin d'être désintéressé, l'acte de se former permet de chercher une certaine authenticité et de vivre positivement l'expérience de vieillesse, de se situer dans le monde, de le comprendre et ainsi d'y participer (Chamahian, 2010).

Pour s'approprier un nouveau rôle, certains prennent comme point d'appui leur expérience professionnelle pour se reconstruire en continuité avec leur identité professionnelle. À ce sujet, il n'est pas rare d'entendre que certains retraités sont appelés par leur ancien employeur dans un rôle consultatif ou que d'autres siègent dans les Conseils d'Administration (Lenoir, 1979). Certains se sont préparés à ce scénario, en faisant l'acquisition d'une maison dans le village de leur enfance, retour aux sources, tandis que d'autres ont choisi de recommencer une autre vie, une « immigration inversée » vers les pays du Maghreb, où certains Français ont l'impression de revenir à l'époque de leur enfance dans la France des années 1960/1970, qualifiée de moins stressante, moins oppressante et moins normative (Villemin, 2018, p. 64).

Bref, pour réussir sa vieillesse, il va falloir se réinventer, au prix de négociations intérieures entre ses désirs, ses peurs et les pressions extérieures. À cet égard, selon Arbus (cité par Galloo, 2016), l'environnement - au sens large - a un rôle dans la manière dont l'individu subit l'action du temps. Selon le psychologue berlinois Paul Baltes (cité par Caradec, 2017), les personnes très âgées ont d'un côté

un ennemi, leur équipement biologique se dégradant au fil du temps et elles disposent, de l'autre, d'un possible allié, leur environnement social et culturel. En effet, celui-ci peut à la fois leur assurer des conditions de vie plus favorables et les aider à donner du sens à leur existence. Ainsi, un environnement cohérent et bienveillant permet d'apaiser les signes d'angoisse et d'anxiété. Les différents types d'aide sociale peuvent être d'ordre affectif et cognitif (apport d'informations) ou matériel et normatif (incitation à adopter telle ou telle attitude). Certaines attitudes comme l'encouragement et la sollicitation aident à la remobilisation de soi pour casser la spirale de l'isolement (Caradec, 2004, pp. 64-65). L'encouragement est une façon de « tendre la perche » en incitant la personne à sortir et à s'engager dans des activités. Dès lors, l'intégration de la personne âgée dans un groupe présente l'avantage de restaurer le lien social et de prévenir le risque d'isolement et le repli sur soi. Continuer à se faire des relations est essentiel, soit avec des amis de chair et d'os, soit avec des auteurs de livres ou des artistes.

Enfin, le postulat du « vieillissement réussi » exprime l'injonction normative d'un modèle de société de l'individu moderne constituée de deux dimensions dans le rapport au monde : l'indépendance et l'autonomie qui constituent un support important de distinction sociale (Pillonel, 2018, p. 44). Sur la base de ces quelques principes directeurs, des programmes standardisés, « clefs en mains », ont été spécialement conçus pour apprendre de façon très pragmatique à bien vieillir. La plupart d'entre eux comportent un volet éducatif rappelant la nécessité d'abandonner certains comportements délétères pour la santé (« malbouffe », sédentarité, tabagisme, alcoolisme, etc.) et des mesures incitatives encourageant à rester actif le plus longtemps possible, aussi bien sur le plan physique, que mental et relationnel. C'est d'ailleurs le leitmotiv de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), entonné par plusieurs plans nationaux s'inscrivant dans une politique globale de prévention visant à préserver la bonne santé des aînés. L'idéologie de la prévention va de pair avec celle de la performance : bien vieillir, c'est être et rester performant, donc garder la maîtrise pour continuer à plaire et à séduire. Soutenu par une idéologie de prévention, « bien vieillir » devient alors un devoir social, une obligation morale et une contrainte psychologique, qui rend l'individu acteur de sa propre santé et donc responsable de son corps : il faut bouger et manger sainement, optimiser sa mémoire, développer son corps, avec une boîte à outils de « bien vieillir ».

La force des recommandations, des sollicitations, des injonctions, est telle et tellement normative qu'elle en devient tyrannique (Billé et Martz, 2018, p. 175), comme s'il s'agissait d'une affaire de volonté et relevait de la seule responsabilité des acteurs de pouvoir « rester en bonne santé » toute leur vie, faisant fi des conditions socio-économiques, familiales. Dès lors, il faut rester vigilant et lucide

sur certaines injonctions paradoxales de théories et de principes de « vieillir sans être vieux » (Hennezel, 2007) qui placent les individus dans une position de *double bind* (concept de Bateson - Wittezaele & Bateson, 2008), en tension entre ce qu'ils sont et ce à quoi on les fait aspirer : « vieillir jeune » et donc vieillir coupable, avec un sentiment de culpabilité.

Malheureusement, l'injonction tyrannique du « Bienvieillir » à laquelle les personnes âgées sont soumises a transformé la vieillesse en un marché de conformisme pour générer un profil avec un label pour les produits cosmétiques et diététiques, pour des produits immobiliers, des spéculations boursières. À cet égard, les retraités sont traités comme des consommateurs potentiels, comme en témoignent l'évolution de la publicité et la proposition de produits spécifiques (voyages, produits d'épargne, assurances vie). Comment maintenir alors un sentiment de continuité et assurer une intégrité identitaire¹ face à ces injonctions, exigeant de plus en plus d'adaptation, alors qu'une des conséquences du vieillissement est la réduction des possibilités adaptatives ? À cet égard, depuis longtemps, les données d'épidémiologie sociale s'accordent sur le lien qui existe entre la perte du sentiment de contrôle et le vieillissement prématûr (Langer & Rodin, 1976). Dans la mesure où des sujets âgés développent une attitude confiante, ils peuvent ressentir du contrôle dans des sphères clés de leur vie. Pour cela, il est nécessaire de considérer les vicissitudes de la vie comme des challenges à relever plutôt que comme des menaces, comme des sources de stimulation psychologique et des opportunités d'évolution plutôt que comme des déconvenues fragilisantes (Bode, De Ridder, & Bensing, 2006).

Dans ce cadre, les capacités à rester acteur de ses choix et d'agir sur son environnement constituent de véritables ressources personnelles pour le maintien de la santé (Alaphilippe & Sautelle, 2000). Pour ce faire, il faut réviser ses objectifs personnels et ses aspirations pour les accorder aux contraintes et possibilités de la situation de vieillesse (accommodation), plutôt que de chercher inlassablement à transformer cette dernière (assimilation). Ce renoncement à poursuivre des objectifs qu'ils ne peuvent pas atteindre, les rend plus satisfaits de leurs performances et renforce leur estime de soi (Heckhausen & Schultz, 1995). Dès lors, le sujet vieillissant, résilient, est celui qui peut orienter ses activités, en les adaptant au vieillissement : changer d'activité sportive et non pas abandonner le sport, s'insérer dans la vie associative et non pas faire de la mise à la retraite une mise à la solitude (Rossignol & Renier, 2004, p. 39). En d'autres termes, l'acceptation de sa situation de vieillesse telle qu'elle est, aussi dure soit-elle, sans renoncement ni résignation est une stratégie mentale efficace pour un meilleur contrôle de soi.

1. Nous désignons par « intégrité » ce sentiment d'être « cohérent et entier » comme l'a formulé Erikson, sentiment qui peut être menacé par les pertes corporelles, cognitives et sociales.

En résumé, la résilience n'est ni le déni de la vieillesse, ni la passivité à l'égard de la vieillesse. Elle est adaptation et reconstruction. Le vieillissement ne se subit pas, mais s'interroge, se pense et se réinvente. Comme l'exprime brillamment l'anthropologue Marc Augé dans ses essais sur la vieillesse : « *Inventer sa vie est une expérience qui n'a rien de métaphorique. Celui qui se lance dans la création d'une œuvre d'art peut avoir le sentiment de bouleverser son existence et, réciproquement, tous ceux qui changent leur style de vie peuvent éprouver les mêmes exaltations et les mêmes angoisses que ce créateur* ». (Augé, 2014).

Lexique

- Aguerre, C. & Bouffard, L. (2003). Le vieillissement réussi : théories, recherches et applications cliniques. *Revue québécoise de psychologie*, 24(3), 107-109.
- Aguerre, C. & Bouffard, L. (2010, juin). Vieillir heureux. *Les Grands Dossiers des Sciences humaines*, 19, 15-17.
- Alaphilippe, D. & Sautel, L. (2000). Contrôle et dépression chez la personne âgée. *Pratiques psychologiques (Le Bouscat)*, 3, 49-61.
- Amadieu, J. F. (2016). *La société du paraître : les beaux, les jeunes... et les autres*. Odile Jacob.
- Amieva, H., Adam, S. & Berga, V. (2018). *Psychogérontologie : 5 leçons fondées sur des cas cliniques*. De Boeck Supérieur.
- Augé, M. (2014). *Une ethnologie de soi. Le temps sans âge*. Média Diffusion.
- Augé, M. (2018). *Bonheurs du jour : anthropologie de l'instant*. Albin Michel.
- Billé, M. & Martz, D. (2018). *La tyrannie du « Bienvieillir » : vieillir et rester jeune*. Érès.
- Bode, C., De Ridder, D. T. & Bensing, J. M. (2006). Preparing for aging : Development, feasibility and preliminary results of an educational program for midlife and older based on proactive coping theory. *Patient education and counseling*, 61(2), 272-278.
- Bourdieu, P. (1980). La jeunesse n'est qu'un mot. Dans *Questions de sociologie* (pp. 143-154). Éditions de Minuit.
- Cappeliez, P., Rivard, V., & Guindon, S. (2007). Fonctions des réminiscences à l'âge adulte avancé : proposition d'un modèle théorique avec ses applications cliniques. *European Review of Applied Psychology/Revue Européenne de Psychologie Appliquée*, 57(3), 151-156.
- Caradec, V. & de Singly, F. (2001). *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*. Armand Colin.
- Caradec, V. (2003). Être vieux ou ne pas l'être. *L'Homme & la Société*, 147, 151-167.
- Caradec, V. (2004). *Vieillir après la retraite : approche sociologique du vieillissement*. Presses Universitaires de France.
- Caradec, V. (2010). Pour une approche des transitions du vieillissement : le cas de la retraite et du veuvage. Dans S. Carbonnelle. *Penser les vieillesse. Regards sociologiques et anthropologiques sur l'avancée en âge* (pp. 93-108). Seli Arslan.
- Caradec, V. (2012). *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement : domaines et approches*. Armand Colin.

- Caradec V. (2017). Le défi du grand âge. *Les Grands dossiers des Sciences humaines*, 47, 76-77.
- Chamahian, A. (2009). Vieillissement actif et enjeux de la formation dans le temps de retraite. *Lien social et politiques*, 62, 59-69.
- Chamahian, A. (2010). Se former pour se cultiver à l'heure de la retraite. Logique existentielle, citoyenne et pratique. Dans S. Carbonnelle. *Penser les vieillesse. Regards sociologiques et anthropologiques sur l'avancée en âge* (pp. 149-164). Seli Arslan.
- Clément, S. & Mantovani, J. (1999). Les déprises en fin de parcours de vie. *Gérontologie et société*, 90, 95-108.
- Clément, S. & Membrado, M. (2010). Expériences du vieillir : généalogie de la notion de déprise. Dans S. Carbonnelle. *Penser les vieillesse. Regards sociologiques et anthropologiques sur l'avancée en âge* (pp. 109-128). Seli Arslan.
- Cribier, F. (2010). Les âges de la vieillesse en France au début du XXIe siècle. Changements des modes de vie et du regard social. Dans S. Carbonnelle, *Penser les vieillesse. Regards sociologiques et anthropologiques sur l'avancée en âge* (pp. 37-52). Seli Arslan.
- Cumming, E. & Henry, W. E. (1961). *Growing old, the process of disengagement*. Basic books.
- Devine, P. G. (1989). Stereotypes and prejudice : Their automatic and controlled components. *Journal of personality and social psychology*, 56(1), 5-18.
- Dubé, M., Bouffard, L., Lapierre, S., & Alain, M. (2005). La santé mentale par la gestion des projets personnels : une intervention auprès de jeunes retraités. *Santé mentale au Québec*, 30(2), 321-344.
- Ennuyer, B. (2011). À quel âge est-on vieux ? La catégorisation des âges : ségrégation sociale et réification des individus. *Gérontologie et société*, 138, 127-142.
- Eynard, C. (2019). *Les vieux sont-ils forcément fragiles et vulnérables : les nouvelles catégories de l'âge*. Érès.
- Fantini-Hauwel, C., Gély-Nargeot, M.-C. & Raffard, S. (2014). *Psychologie et psychopathologie de la personne âgée vieillissante* (pp. 39-72). Dunod.
- Galloo, F. (2016). *Georges Arbuz, L'avancée en âge au XXI^e siècle. Approche anthropologique*. OpenEdition Journals, Liens socio, Lectures. <http://journals.openedition.org/lectures/19923>
- Gaullier, X. (1988). *La deuxième carrière : âges, emplois, retraites*. Seuil.
- Geoffroy, M. (2007). *Un bon médecin : pour une éthique de soins*. La Table ronde.
- Heckhausen, J. & Schulz, R. (1995). A life-span theory of control. *Psychological review*, 102(2), 284-304.
- Hennezel, M. (2007). *La chaleur du cœur empêche nos corps de rouiller*. R. Laffont.
- Kotter-Grühn, D., Kleinspehn-Ammerlahn, A., Gerstorf, D., & Smith, J. (2009). Self-perceptions of aging predict mortality and change with approaching death : 16-year longitudinal results from the Berlin Aging Study. *Psychology and aging*, 24(3), 654-667.
- Lalive d'Epinay, C., Christe, E., Coenen-Huther, J., Hagmann, H.-M., Jeanneret, O., Junod, J.-P., et al. (1983). *Vieillesse : situations, itinéraires et modes de vie des personnes âgées aujourd'hui*. Georgi.
- Langer, E. J. & Rodin, J. (1976). The effects of choice and enhanced personal responsibility for the aged : a field experiment in an institutional setting. *Journal of personality and social psychology*, 34(2), 191-198.
- Le Gouès, G. (2000). *L'âge et le principe de plaisir*. Dunod.
- Lenoir, R. (1979). L'invention du « troisième âge ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 26, 57-82.
- Levy, B. (2009). Stereotype embodiment : A psychosocial approach to aging. *Current directions in psychological science*, 18(6), 332-336.

- Levy, B.R., Zonderman, A. B., Slade, M. D., & Ferrucci, L. (2012). Memory shaped by age stereotypes over time. *Journals of Gerontology : Series B*, 67(4), 432-436.
- Macia, E. (2018). La réinvention de la vieillesse. Corps de femmes, travail des normes et sexualité. Dans S. Carbonnelle & D. Joly, *Vieillir aujourd'hui : des mo(n)des recomposés ?* (pp. 151-166). Academia/L'Harmattan.
- Macia, E., & Chevé, D. (2012). Vieillir en beauté ? Transformations et pratiques corporelles des femmes. *Gérontologie et société*, 140, 23-35.
- Manciaux, M., Vanistael, S., Lecomte, J., & Cyrulnik, B. (2001). La résilience : état des lieux. Dans M. Manciaux. (dir.). *La résilience. Résister et se construire* (pp. 13-20). Éditions Médecine & Hygiène.
- Morchan, P. & Schadron, G. (1999). Stéréotypisation et jugeabilité : comment l'entativité permet l'extrémisation de jugement concernant les groupes défavorisés. *Revue Internationale de Psychologie Sociale*, 2, 25-46.
- Percheron A. (1988). Classes d'âge en question. *Revue française de science politique*, 38, 1, 107-124.
- Pillonel, A. (2018). La vieillesse des classes aisées. Le rapport à l'autonomie et à l'indépendance au prisme de la propriété privée. Dans S. Carbonnelle & D. Joly, *Vieillir aujourd'hui : des mo(n)des recomposés ?* (pp. 37-58). Seli Arslan.
- Puijalon, B. (1996). La relecture de vie : quelques réflexions de contemporains âgés. *Gérontologie et société*, 2, 140-148.
- Ricœur, P. (1988). L'identité narrative. *Esprit*, 7-8, 295-304.
- Rossignol, J., & Renier, L. M. (2004). *Vieillir : une leçon d'humanité*. L'Harmattan.
- Ryff, C. D. (1989). Beyond Ponce de Leon and life satisfaction : New directions in quest of successful ageing. *International journal of behavioral development*, 12(1), 35-55.
- Sauveur, Y. (2013). *Images de la vieillesse dans la France contemporaine : ambiguïtés des discours et réalités sociales*. Éditions Universitaires de Dijon.
- Talpin, J. M. (2017). *Psychologie clinique du vieillissement normal et pathologique*. Armand Colin.
- Villemain, V. (2018). Migration inversée : le choix d'une retraite au Maroc. Entre retour aux sources et contingences économiques. Dans S. Carbonnelle & D. Joly, *Vieillir aujourd'hui : des mo(n)des recomposés ?* (pp. 59-78). Academia/L'Harmattan.
- Watier, É. & Bertheuil, N. (2019). La chirurgie plastique ou la chirurgie du corps transformé. Dans A. Simon, A. Duchêne & Y.-M. Le Guernic. *Vieillir aujourd'hui* (pp. 57-66). Champ social.
- Weber, S. (2003). *Avec le temps : de la vieillesse dans les sociétés occidentales et de quelques moyens de la réhabiliter*. Éditions Libertaires.
- Wittezaele, J.J., & Bateson, M. C. (2008). *La double contrainte : l'influence des paradoxes de Bateson en Sciences humaines*. De Boeck Supérieur.

La vieillesse n'est qu'un mot¹ Penser/panser le vieillissement dans une société âgiste

CTS n°103 - 2023

Laurence HARDY

Sociologue, chargée de mission « Bien vieillir », ASKORIA,
Rennes

Le sociologue Roger Sue nous invitait, en 2005², à nous interroger sur le fait social qui consiste à transformer toute « bonne nouvelle » liée aux transformations positives de nos sociétés en « mauvaise nouvelle » traduite en termes de déclin, d'urgence voire de décadence. Ce phénomène s'applique au vieillissement. Pourtant, les progrès dans l'hygiène de vie, la médecine, l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'alimentation... font que nous sommes « vieux » physiologiquement de plus en plus tard. Et même à un âge « avancé », l'espérance de vie sans incapacité augmente lentement. Il y a aussi un recul de l'âge d'entrée en institution, qui reste encore plus subie que choisie. Mais alors, pourquoi le vieillissement est-il principalement perçu en termes de poids pour la société, de coût financier, de mort sociale ? Il existe un âgisme³ ambiant qu'il nous faut tenter d'expliquer car il fait obstacle à la reconnaissance de la personne âgée citoyenne et actrice jusqu'au bout de sa vie.

1. L'âgisme renforce les représentations sociales négatives du vieillissement

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dresse le bilan d'un vieillissement de la population mondiale et — sans tomber dans le catastrophisme — invite les différents pays à anticiper le fait que depuis 2020, le nombre de personnes âgées de soixante ans et plus a dépassé

1. Nous paraphrasons un titre du sociologue Pierre Bourdieu : « La jeunesse n'est qu'un mot », in *Questions de sociologie*, Editions de Minuit, 1994, pp.143-154.

2. Sue, R. (2005). *La Société contre elle-même*. Fayard.

3. Attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées.

celui des enfants de moins de cinq ans ; qu'en 2050, 80 % des personnes âgées vivront dans des pays à revenu faible ou intermédiaire et que le vieillissement de la population est bien plus rapide que dans le passé. Quant aux personnes âgées de quatre-vingts ans et plus, elles devraient tripler entre 2020 et 2050 pour atteindre 426 millions. Ainsi, tous les pays doivent relever des défis majeurs pour préparer leurs systèmes sociaux et de santé à tirer le meilleur parti de cette **mutation démographique⁴** révolutionnaire qui, faute d'anticipation, va renforcer l'âgisme et alimenter les représentations sociales négatives sur la vieillesse.

En France, « *l'espérance de vie a autant gagné en un siècle qu'au cours des cinq mille ans précédents* »⁵ ; c'est donc une donnée récente du point de vue de l'histoire sociale qui n'a pas été suffisamment analysée en termes de « chance » mais de danger et de catastrophe économique.

a) Pour une histoire sociale du vieillissement au présent

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, il y a une cohérence entre la vieillesse sociale et l'usure biologique. Aussi est-on vieux quand on n'a plus la force physique de faire les choses du quotidien. Se construit alors l'idéal du « vieux » dans les contes, assis au coin du feu ; idéal bien éloigné de la réalité sociale qui fait peser sur les membres de la famille patriarcale la prise en charge de l'âgé en l'absence d'une solidarité collective d'accompagnement. Et il ne s'agit pas d'une « vieille » mais d'un « vieux » car la mortalité des femmes en couche, en particulier, reste élevée jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

Aujourd'hui il y a une incohérence puisqu'on est socialement vieux de plus en plus jeune — c'est encore plus difficile pour les femmes — et biologiquement vieux de plus en plus tard. Les pathologies chroniques augmentent, conduisant à une forte médicalisation de la vieillesse et créent un décalage entre les représentations sociales plutôt négatives de la vieillesse et la réalité sociale qui fait que nous ne passons pas nécessairement par la case « dépendance » et que, bien qu'en lente progression, l'espérance de vie en bonne santé a augmenté jusqu'à stagner ces dernières années. Aussi, la vieillesse est pensée sous l'angle de la charge et du déclin et non comme un processus qu'il faut préparer sans attendre le passage à la retraite. Ce processus doit s'appuyer, entre autres, sur des politiques sociales visant le maintien du pouvoir d'agir et les transformations des solidarités.

La vieillesse est donc un âge relatif selon les époques. Les individus ne sont pas « vieux » aujourd'hui à soixante ou soixante-cinq ans comme il y a un siècle, où on mourait à tous les âges de la vie, avec en particulier une forte mortalité infantile. La vieillesse est associée à la sénescence,

4. Organisation Mondiale de la Santé. (2022, octobre). *Vieillissement et société*. Disponible sur : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ageing-and-health#:~:text=D%27ici%2020%C3%A0%202030%C2%20une,2%C1%20milliards%20de%20personnes>

5. Veysset-Pujalon, B. (2001). Editorial. *Vie sociale*, 4, p. 5.

terme forgé par la gériatrie à la fin du XIX^e siècle, pour désigner l'affaiblissement et le ralentissement des fonctions vitales au fil du temps. Cet imaginaire du déclin s'incarne aujourd'hui dans des figures emblématiques : celle de la personne âgée dépendante, qui ne peut se suffire à elle-même et qui est à la charge de ses proches et de la société ; celle de la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer, ou encore, à un moindre degré, celle du salarié âgé dont le savoir est jugé obsolète et qui est considéré comme incapable de s'adapter. Les débats actuels sur la place des seniors dans le monde du travail et le recul de l'âge de la retraite en est un révélateur. Aujourd'hui, la mort est accrochée au grand âge ; la pandémie de covid a renforcé cette représentation qui pousse la personne âgée vers l'isolement et la mort sociale qui précède la mort biologique.

b) Des grandes inégalités sociales

Axel RAHOLA, rapporteur de la « Synthèse du débat national sur la dépendance », qui va conduire à la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV, déc. 2015) s'écriait en 2011 : « *Nous vieillissons, et c'est une formidable chance ! Ne confondons donc plus vieillissement et dépendance* ». Plus de dix ans après, l'invitation à faire du vieillissement de la population une chance reste bloquée. Dans l'imaginaire collectif, le vieillissement est assimilé à la dépendance et à la démence, et ce plus encore avec l'augmentation des personnes souffrant de maladies neuroévolutives.

Or, globalement la population vieillit bien mais il existe de grandes inégalités sociales.

Les gains en espérance de vie montrent des écarts qui ne se rétrécissent pas entre les pays du Nord et les pays du Sud⁶ ; et en France, entre les catégories sociales. Le processus de vieillissement varie d'une population humaine à l'autre ainsi qu'à l'intérieur d'une même population. Ainsi en France, les hommes cadres vivent en moyenne 6,3 ans de plus que les hommes ouvriers⁷. Chez les femmes, les inégalités sociales sont moins marquées, seuls 3 ans séparent les cadres et les ouvrières. L'espérance de vie varie selon le niveau de diplôme : un diplôme supplémentaire est associé à un gain d'espérance de vie. Donc si l'espérance de vie des français s'est allongée, les écarts entre groupes sociaux n'ont pas diminué.

Ces inégalités sont révélées aussi par l'indicateur d'espérance de vie en bonne santé : si l'allongement de l'espérance de vie sans incapacité a crû au cours du dernier quart de siècle dans les mêmes proportions que l'espérance de vie globale, la part de vie en « mauvaise santé » recommence à augmenter du fait de l'augmentation des maladies chroniques parmi lesquelles le diabète,

6. L'espérance de vie en bonne santé - ou le nombre d'années pendant lesquelles un individu est en bon état de santé - a augmenté en Afrique pour atteindre 56 ans en 2019, contre 46 en 2000, bien qu'elle soit encore bien inférieure à la *moyenne mondiale de 64 ans* (OMS, sept. 2022).

7. Observatoire des inégalités. (2020, avril). *Les inégalités d'espérance de vie entre les catégories sociales se maintiennent*. Disponible sur : <https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-d-esperance-de-vie-entre-les-categories-sociales-se-maintiennent>

les maladies cardiovasculaires... et les cancers⁸. Si cette inflexion se poursuit, les plus jeunes des aînés vivront plus longtemps, mais le nombre d'années de vie passées en incapacité sera plus important. Ce risque alimente les représentations négatives.

L'espérance de vie sans incapacité à la naissance, qui tient compte de la survenue éventuelle d'incapacités tout au long de la vie a, elle, stagné entre 2008 et 2019 pour les femmes ; elle s'établit à 64,6 ans. Pour les hommes, elle a augmenté de 1 an sur la même période pour s'établir à 63,7 ans. En 2019, une femme de soixante-cinq ans peut espérer vivre 11,5 ans sans incapacité et 18,5 ans sans incapacité sévère ; un homme, 10,4 ans sans incapacité et 15,7 ans sans incapacité sévère⁹.

Ainsi, dans les milieux populaires, il n'est pas rare que le début de la retraite soit déjà marqué par des problèmes de santé et des limitations fonctionnelles. D'un autre côté, le fait de se projeter dans l'avenir, et donc d'anticiper son propre vieillissement, apparaît comme une posture socialement située : là où les retraités des catégories supérieures tendent à se projeter plus volontiers dans l'avenir pour s'efforcer de le maîtriser, les retraités des milieux populaires témoignent d'un rapport plus fataliste à l'existence, qui amène plutôt à faire face aux difficultés au fur et à mesure qu'elles adviennent. Faire du vieillissement une chance passe donc par une appropriation et une diffusion de la prévention et une facilitation de l'accès à l'anticipation dans le cadre d'une politique publique ciblée.

Ces inégalités sociales sont encore plus marquées chez les personnes vulnérables. Toutes ont bénéficié d'un allongement de leur espérance de vie mais les personnes ayant eu un long parcours de rue décèdent à 50,6 ans. Ce vieillissement précoce se retrouve chez les personnes en situation de handicap ; plus le handicap est important, plus le vieillissement prématué progresse. Et c'est sans compter sur l'augmentation des personnes en situation de fragilité physique, psychologique et sociale. C'est un nouveau révélateur de l'importance

de l'analyse en termes de vieillissement plutôt que de vieillesse qui est trop réductrice. Et plus de 476 000 personnes vivent du minimum vieillesse (ASPA)¹⁰ sur 15 millions de retraités ; l'augmentation du nombre de retraités pauvres va remettre en cause les solidarités : ils n'ont pas la possibilité d'être des atténuateurs de crise. Au contraire, on peut craindre une inversion de sens de cette solidarité alors que la préoccupation forte est de ne pas être « un poids » pour ses proches.

8. Santé Publique France. (2022, novembre). *Enjeux sanitaires de l'avancée en âge. Épidémiologie des maladies chroniques liées à la perte d'autonomie et surveillance de leurs déterminants à mi-vie*. Ce travail indique en France une progression des incapacités sévères chez les 50-64 ans.

9. Deroyon, T. (DRESS). (2020, décembre). En 2019, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 11,5 ans pour les femmes et de 10,4 ans pour les hommes. *Etudes & Résultats*, 1173.

10. Allocation de Solidarité aux Personnes Agées ; CNAV. (2023, janvier). Minimum Vieillesse,ASI et majoration L814-2. *Statistiques, recherches et prospective*.

Cet allongement de l'espérance de vie fait donc émerger de nouvelles catégories : les retraités, les seniors, les « anciens », les « aînés », les vieillards. Les vieillards dépendants sont la figure de la vieillesse, souvent cachée. L'âgisme, la mise à l'écart de la société conduisent à une augmentation des suicides : les plus de soixante-quinze ans sont les « plus à risque » de suicide avec une surmortalité de trente suicides pour 100 000 habitants ; viennent ensuite les 45-55 ans, contre 16,7 pour l'ensemble de la population. Les vieux se succèdent donc plus que les jeunes, selon l'Observatoire National du Suicide (ONS). Il existe une image involutive de la vieillesse : elle est perçue en termes d'incapacités et de pertes... Jusqu'à la perte de la citoyenneté et le renoncement. Nous sommes en tête des pays européens pour le suicide des personnes âgées. Et si le suicide des jeunes indigne — et il faut s'en indignier —, celui des personnes âgées est tu et provoque peu d'émoi. Les dérives de ce rejet — certains auteurs parlent d'apartheid ! — peuvent conduire certaines personnes âgées à fuir cette réalité en attendant à leur vie ou en basculant dans la dépression ou la folie.

2. La vieillesse n'est qu'un mot : penser « vieillissement » plutôt que vieillesse

La proportion des personnes en perte d'autonomie n'a pratiquement pas bougé depuis un siècle : 10 % de la population totale. Donc la majorité des personnes âgées ne souffrent pas de dépendance, y compris au grand âge. L'enjeu est alors de prendre soin des plus vulnérables, en repensant les places et les rôles des personnes concernées, des aidants proches et les aidants professionnels pour les épargner ; tout en se centrant sur l'inclusion et le maintien du pouvoir d'agir. C'est partir du processus de vieillissement — plutôt que de la vieillesse — pour lutter contre la représentation sociale négative et réductrice qui gomme la diversité des situations.

a) L'ambivalence de la dépendance

Le terme de « dépendance » relève d'un vocabulaire qui provient de médecins gériatres. Il désigne ainsi les déficiences physiques des personnes âgées¹¹. Cette « dépendance » a ensuite été objectivée par la création des grilles pour l'évaluer¹². Puis, en 1997, le vote de la loi sur la Prestation Spécifique Dépendance (PSD) fait de la « dépendance » une catégorie juridique fondant l'action sociale et propre aux personnes âgées. La PSD devient l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) en janvier 2002. Le poids des mots fait donc passer de la dépendance à l'autonomie sans transformer les stéréotypes :

11. Il se substitue aux termes d'incapable, d'invalidité et de handicapé.

12. En particulier la grille Aggrir. Or c'est réducteur, il faut voir la personne à travers ses capacités plutôt que ses « incapacités ». Tout être, quel que soit son degré d'autonomie et de dépendance, est un être en capacités ; c'est ce qui nous fait Homme, Personne.

la personne « âgée » demeure « dépendante » dans les représentations sociales avec l'idée de besoins d'aides importants et donc de coût financier ; la personne âgée est perçue comme consommatrice de soins et poids pour la société. Cette médicalisation de la vieillesse renforcée par l'institutionnalisation trop souvent subie, alimente cette image¹³ et va à l'encontre de l'injonction européenne de désinstitutionnalisation et cela quelle que soit la vulnérabilité. Le report du projet de loi visant à bâtir la société du bien vieillir en France, alimenté par un grand nombre d'études et de propositions concrètes, reste en attente et n'est pas programmé en termes de calendrier.

Or la dépendance est un « fait social relationnel » dans le sens où il ne faut pas confondre « dépendance » et « perte d'autonomie » : on peut rester autonome c'est-à-dire continuer à décider pour soi-même¹⁴ malgré la fragilité et la vulnérabilité. Et être dépendant, c'est ce qui inscrit dans la société : c'est par les relations aux autres que l'on se construit. Et il est simpliste de croire que la grande vieillesse se caractérise par le vide relationnel et affectif.

Certes, l'avancée en âge peut conduire à la solitude entendue comme privation des autres. Mais ce n'est pas propre aux personnes âgées. En revanche, la fatigue des années peut lui donner un relief particulier. L'éloignement de la vie sociale, la dépendance physique et morale participent à l'amenuisement progressif et parfois brutal des relations. Quant à l'isolement, il n'est pas la résultante d'un abandon des personnes âgées par leur famille ni une « démission » des familles... mais une transformation des liens familiaux¹⁵. Ainsi l'isolement social touche particulièrement les personnes seules, sans proches : ce sont elles qui sont alors contraintes d'entrer en établissement. Et avant soixante-quinze ans, le célibat est la situation la plus fréquente en Ehpad (Établissement d'Hébergement pour Personne Âgée Dépendante), loin devant le divorce, le veuvage et le mariage. La dernière étude de la DRESS (Direction de la Recherche, des Études, de l'Evaluation et des Statistiques) montre qu'un résident sur quatre en établissement n'a aucun enfant en vie, contre un sur dix à domicile et un sur trois n'a aucun petit-enfant, contre un sur cinq à domicile¹⁶.

Ils sont également défavorisés dans le sens où les anciennes ouvrières sont surreprésentées ainsi que les personnes en situation de handicap. La vieillesse peut être alors vécue dans une grande solitude. Et les transformations de l'environnement humain et matériel, la disparition de ses contemporains, des proches qui se font parfois surprotecteurs voire infantilisants... font que le monde extérieur est de moins en moins accueillant ; la confrontation à l'âgisme devient plus violente.

13. Fin 2020, 1,3 million de personnes de 60 ans ou plus perçoivent l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), un chiffre en baisse pour la première fois (-1,5 % entre 2019 et 2020). Les dépenses associées s'élèvent à 6,3 milliards d'euros. En décembre 2020, plus d'un tiers des personnes âgées de 85 ans ou plus bénéficient de l'APA. Parmi les bénéficiaires de l'APA en établissement, 58 % sont très dépendants (catégorisés en GIR 1 ou 2), contre 20 % parmi ceux vivant à domicile. DRESS. (2022). L'allocation personnalisée d'autonomie. *L'aide et l'action sociales en France*, 15.

14. Etymologiquement, « à suivre sa propre loi ».

15. Hardy, L. (2011). Famille et société. Vers une famille sentimentale et multigénérationnelle. *Doc'Animation en Gérontologie*, 11, p. 5.

16. Roy, D. (2023, février). Qui vit à domicile, qui vit en établissement parmi les 60 ans et plus ? Une comparaison à partir des enquêtes Care-Ménages et Care-Institution. *Dossiers de la DRESS*, 104.

Ce sont les politiques locales de déplacement et d'habitat qui doivent être repensées avec l'adaptation des logements, le renforcement du secteur du logement intermédiaire comme les résidences autonomie, les résidences services, l'habitat regroupé, les résidences intergénérationnelles... ; la société doit être créative afin de briser la dichotomie punitive : domicile ou Ehpad, en donnant accès à un parcours résidentiel et en renforçant la protection des droits et libertés des personnes âgées en situation de vulnérabilité.

b) Les modifications des « rôles sociaux »

Aujourd'hui, les âges sont désynchronisés ; il est alors nécessaire de prendre en compte le processus de vieillissement qui n'est donc pas uniforme. Car si la limite biologique a reculé, la limite sociologique a avancé puisqu'on peut être « vieux » de plus en plus jeune. Le risque de mort sociale est souvent antérieur à la mort biologique, et c'est un des drames de notre société qui exclue — disqualifie — de plus en plus et de plus en plus tôt. Et ce phénomène est accentué par la survalorisation de la jeunesse qui alimente l'âgisme.

Aujourd'hui, il touche principalement le grand âge, la personne en situation de handicap et les grands précaires. Aussi la vieillesse cesse d'être une époque normale pour se transformer en une maladie mortelle à éviter à tout prix en ne devenant pas vieux, voire en ne fréquentant pas des vieux car nous ne voulons pas admettre que la vie est une aventure dont on ne sort pas vivant. Et même si les médias nous abreuvent d'images de mort, si la pandémie de Covid l'a remise sur les devants de la scène, elle semble tellement lointaine qu'elle n'interroge pas ou peu notre réalité d'être mortel ; le débat actuel sur la fin de vie et l'aide active à mourir reste confidentiel.

Tout au long de la vie, nous connaissons des transformations de nos rôles sociaux. Au moment de la retraite, même si ce passage n'est pas toujours aisé ; le « senior » est perçu comme dynamique, « actif » : il consomme, voyage, s'occupe des petits-enfants... Globalement, le passage de l'activité à la retraite est une transition plutôt bien négociée. En revanche, cette représentation s'effrite pour les 4^e et 5^e âge qui sont rattachés à la dépendance.

Aux inégalités sociales révélées dans le processus de vieillissement s'ajoute des inégalités de genre : ce sont les femmes qui soutiennent la séniiorisation de la société. Mais cet accompagnement devient un obstacle par la difficulté à reconnaître ces aidants, jusqu'à leur épuisement. La loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillissement) reconnaît le statut de « proche aidant » mais tarde à déployer sur l'ensemble des territoires des mesures comme le relayage, le droit au répit... jusqu'à alimenter la maltraitance, surtout à domicile. Les aidants sont d'ailleurs principalement des aidantes

et leur investissement est confondu avec le coût pour la société. Pourtant, ce sont elles qui sont en première ligne et sans elles, le système de santé s'écroulerait et fragiliserait les nombreuses associations qui s'appuient sur l'action de nombreux bénévoles retraités. Environ 4,3 millions d'aidants fournissent une aide à un proche de plus de soixante ans vivant à domicile ; soit environ 19 milliards d'euros d'aide informelle. Ce sont elles qui assurent la solidarité sociale et familiale.

Et la plupart des professionnels de l'accompagnement des plus fragiles sont, eux aussi des femmes ; soit environ 85 % des salariés à domicile et en Ehpad. Face à la faible attractivité des métiers, c'est une politique du care qu'il est urgent de mettre en œuvre et ce d'autant plus que face à la transformation de la famille, il n'est pas certain que les aidants de demain seront prêts à s'investir autant dans une famille sentimentale et que les ménages à une personne augmentent fortement, questionnant les formes de solidarité. Les femmes qui ont avancé en âge sont celles qui font avancer le pays. Et les projections interrogent le maintien de cet investissement pour favoriser le maintien à domicile de leurs parents dépendants.

Les 3 A de la loi AVS restent inaccessibles aujourd'hui : l'Anticipation de la perte d'autonomie, l'Adaptation globale de la société au vieillissement pour en faire une chance et l'Accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

Il existe deux formes de défaillances dans la reconnaissance des personnes vulnérables aux implications toutes différentes : le rejet ou manque de confirmation, et le déni ou manque de reconnaissance sociale. Les personnes très âgées dépendantes ou démentes allient les deux : d'une part le manque de regard posé sur elles les renvoie au désespoir ; d'autre part l'effacement dû aux manières de vivre dans l'urgence et l'intensité les plonge dans l'anéantissement soit la réduction à rien. Compte tenu de l'orientation curative des politiques sanitaires et sociales, un tournant attendu par la prochaine loi « autonomie » doit réintroduire des dimensions sociales afin de poursuivre l'objectif de la loi AVS de faire du vieillissement une chance pour notre société et renverser cette « identité négative » des personnes vieillissantes.

Cela demande du temps et ce, d'autant plus que ces personnes fragiles ont longtemps été silencieuses, ne demandant rien, n'osant pas « déranger » ou n'ayant pas la force de se faire entendre. Elles vont être remplacées par des personnes ayant eu accès à une autre éducation, à une vie en société bien différente de celle qu'ont vécu leurs parents et en particulier leurs mères. Ce silence se fissure, avec de très grandes inégalités sociales dans cette capacité à se faire entendre. Des « mamies boomeuses », piliers de la société revendentiquent l'accès au maintien du pouvoir d'agir et ne souhaitent pas une reproduction sociale de leur place

et encore moins celle de leurs parents. Elles seront moins invisibles, source de créativité et d'innovation, de création de richesse et de développement de l'emploi. Reste la question brûlante de l'attractivité des métiers du care et l'appauvrissement d'un certain nombre de retraités qui questionneront d'une façon forte ce qui fait la société et ses solidarités.

Les injustices épistémiques vécues par les personnes aînées

Voir sous la pointe de l'iceberg de l'âgisme et de la maltraitance

CTS n°103 - 2023

Marie-Michèle **LORD**
Marie-Josée **DROLET**

Professeures, Département d'ergothérapie, Université du Québec à Trois-Rivières

Tout le monde le sait : la condition des vieilles gens est aujourd'hui scandaleuse. (...) Les vieillards sont-ils des Hommes ? À voir la manière dont notre société les traite, il est permis d'en douter. Elle admet qu'ils n'ont ni les mêmes besoins, ni les mêmes droits que les autres membres de la collectivité puisqu'elle leur refuse le minimum que ceux-ci jugent nécessaire ; elle les condamne délibérément à la misère, aux taudis, aux infirmités, à la solitude, au désespoir.

(Simone De Beauvoir, 1970, p. 265)

1. Introduction

Lire aujourd'hui l'ouvrage phare « La vieillesse », de la philosophe Simone De Beauvoir, c'est prendre la mesure de sa pertinence contemporaine. C'est aussi constater la capacité de la philosophe à repérer et décortiquer d'une manière fine et judicieuse le système de croyances et d'oppression qu'est l'âgisme, lequel est toujours vivant de nos jours en Occident. « C'est également prendre la mesure de la dévalorisation, la marginalisation et l'exclusion systémiques des aînés, orchestrées sans mauvaise volonté par notre société, avec l'accord quasi tacite d'une vaste majorité d'individus et d'acteurs sociaux » (Drolet et Ruest, sous presse).

Cet article développe une réflexion éthique sur les injustices épistémiques vécues de nos jours par maintes personnes aînées notamment lorsqu'elles reçoivent des soins et des services de santé. Cette réflexion prend appui sur les résultats d'une recherche que nous avons menée sur les enjeux éthiques rencontrés par des intervenants de la santé du Québec-Canada qui travaillent avec des personnes aînées, lesquels ont mis en lumière la maltraitance organisationnelle vécue par les personnes aînées dans les milieux de santé (Lord et al., *Sous presse*). Cette maltraitance se fonde à notre avis sur une vision âgiste des personnes âgées, sous fond d'injustices épistémiques importantes qu'il importe de renverser si nous souhaitons que les personnes aînées soient non seulement respectées, valorisées et écoutées, mais également incluses et pleinement engagées selon leurs souhaits au sein de la société et de ses organisations.

Avec les développements techniques et technologiques de nos sociétés contemporaines qui sont désormais en mesure de sauver de manière impressionnante des vies (Saint-Arnaud, 2018), le rapport à la vieillesse est de nos jours teinté par une crainte : celle de faire face un jour à son propre vieillissement. Car vieillir est devenu synonyme de déclin, de pertes et de dégénérescence, de survie sans qualité de vie. Jadis, vieillir ne signifiait que passer d'une vie active à une vie achevée. La courte espérance de vie ne laissant que peu de place à un imaginaire collectif basé sur la décrépitude du corps et tous les maux pouvant y être associés. Mais lentement, l'espoir d'une vie plus longue est devenu réalité, brisant par le fait même, petit à petit, l'image d'une vieillesse salutaire, exutoire et sereine. Dans les discours publics, la vieillesse est devenue synonyme de chronicisation des maladies, de surcharge et fardeau pour l'État et ses contribuables et de problème à régler. Déjà en 1970, De Beauvoir relate la réalité impitoyable qu'est l'invisibilité des vieux et des vieilles. Elle relève les discours sociaux qui s'appuient sur une rhétorique du fardeau social, celui que représente autant de bouches à nourrir qui pourtant ne contribuent plus à apporter du pain à la table.

Le phénomène est encore terriblement d'actualité. D'abord, le vieillissement démographique vécu dans plusieurs régions du monde est régulièrement prétexte à un discours social âgiste assumé. Ce dernier est basé sur ce fardeau social que représente la prise en charge des personnes âgées, qui sont de plus en plus nombreuses. Le discours d'urgence face à cette problématique tente de s'adoucir de considérations de prévention d'une situation qui ne permettrait plus à l'État de bien prendre soin de ses vieux et vieilles, mais elle demeure sur une trame dramatique. Puis, la pandémie a elle aussi ouvert une porte à des discours sociaux âgistes, ces derniers encore plus radicalisés. Les personnes âgées ont été dépeintes comme des objets sans discernement qu'il importe de prendre en charge, sans égard à leurs désirs et leurs capacités. Le concept d'un vieillissement hétérogène, avec de multiples visages, qui tentait de prendre plus de place dans l'espace public, a alors rapidement été évacué.

2. Âgisme et injustices épistémiques

L'âgisme est défini de multiples manières dans les écrits. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (2021), « on parle d'âgisme lorsque l'âge est utilisé pour catégoriser et diviser les personnes de telles façons qu'elles subissent des préjugés et des injustices, qu'elles sont désavantagées ; et ce phénomène réduit la solidarité entre les générations. (...) La notion d'âgisme renvoie aux stéréotypes (modes de pensée), aux préjugés (sentiments) et à la discrimination (comportements) à l'égard de personnes en raison de leur âge » (p. 2-3). Somme toute, comme l'indique Butler (1978), il est possible de définir l'âgisme comme un système de croyances et d'oppression suivant lequel des personnes sont stigmatisées et victimes de discrimination sur la seule base de leur âge, généralement leur âge avancé. L'âgisme se fonde sur une vision négative et infériorisante des personnes aînées. Notamment sur la vision selon laquelle le discours des personnes aînées ne vaut plus la même chose que les personnes plus jeunes, soit sur des injustices épistémiques.

C'est la philosophe Miranda Fricker (2007) qui a levé le voile sur les injustices épistémiques. Dans son ouvrage intitulé *Epistemic injustice : Power and the ethics of knowing*, elle révèle à quel point certains groupes sociaux, notamment les femmes et les personnes racisées, sont confrontées à des injustices épistémiques. Ce faisant, elle distingue les injustices testimoniales des injustices herméneutiques, toutes deux constituant des injustices épistémiques. Alors que l'injustice testimoniale désigne le fait pour une personne d'être injustement privée de sa capacité à élaborer un témoignage estimé crédible, intelligent, pertinent et fiable, l'injustice herméneutique réfère au fait pour une personne d'être privée de théories et de concepts qui rendent compte de son vécu expérientiel. « Tandis que l'injustice testimoniale discrédite injustement une personne dans sa capacité de témoigner d'un phénomène de manière jugée adéquate et crédible, l'injustice herméneutique réfère plutôt au fait pour une personne d'être incapable d'expliquer ce qu'elle vit à l'aide des savoirs existants, notamment parce que les personnes comme elles furent traditionnellement exclues de la production des connaissances » (Drolet et Ruest, sous presse).

3. Illustration de ces injustices par nos travaux

Nos réflexions et notre posture critique ne s'appuient pas uniquement sur une lecture sociale des dynamiques en place concernant les personnes aînées qui nous entourent. Elles se basent de manière marquée sur les données empiriques issues d'un large projet de recherche que nous menons et qui vise à contrer la maltraitance organisationnelle vécue par des personnes aînées dans les organisations de soins du Québec-Canada.

Rapidement, la maltraitance organisationnelle se distingue des autres formes de maltraitance pouvant être vécues par les personnes aînées, en ce sens où elle n'est pas perpétrée par un (ou des individus) malveillant(s), mais est plutôt, comme son nom le laisse croire, portée par une organisation. En fait, la maltraitance organisationnelle se définit comme « toute situation préjudiciable créée ou tolérée par les procédures d'organisations (privées, publiques ou communautaires) responsables d'offrir des soins ou des services de tous types, qui compromet l'exercice des droits et libertés des personnes » (Gouvernement du Québec, 2021). Face au constat voulant que la maltraitance organisationnelle vécue par les aînés est un phénomène peu documenté et sous-représenté dans les écrits, notre équipe de recherche s'est employé à mieux la cerner.

Nos travaux nous ont amenés à analyser le discours de soixante-dix professionnels de la santé impliqués dans les soins offerts aux personnes âgées (Lord, et al., Sous presse). Comme le révèlent nos résultats, la maltraitance organisationnelle survient tant en contexte de soutien à domicile, lors des soins prodigues en centre hospitaliers que dans divers milieux de vie (ex : ressources intermédiaires, centre d'hébergement et de soins de longue durée). Notre équipe n'est évidemment pas la seule à faire ce constat. Les acteurs sociaux sont nombreux et de plus en plus actifs dans les médias à constater et dénoncer la maltraitance organisationnelle causée par certaines administrations dans les réseaux public et privé de la santé et des services sociaux du Québec. Il nous suffit de nommer, à titre d'exemples, les constats faits par le Protecteur du citoyen dans son rapport concernant la première vague de COVID-19 dans les centres d'hébergement de soins de longue durée (Protecteur du citoyen, 2020) et le rapport de la Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE), Joanne Castonguay, intitulé « Mandat sur la performance des soins et services aux ainés - COVID-19. Regard critique sur l'état du système de santé et de services sociaux » (CSBE, 2021). Bien que ces exemples soient liés à la pandémie de la COVID-19, la maltraitance organisationnelle précède malheureusement la pandémie. Celle-ci a été accentuée (et non pas causée) par la pandémie de la COVID-19.

Les causes de la maltraitance organisationnelle sont nombreuses et, pour la plupart, de nature structurelle. En fait, les injustices vécues par les personnes aînées ont un effet marqué sur la survenue de la maltraitance organisationnelle en milieu de soins. Par exemple, la maltraitance organisationnelle est liée à des injustices sociales de nature distributive. Au Québec, plus de 90 % du budget alloué à la santé est dédié aux médicaments et aux actes médicaux (OEQ, 2016), ce qui laisse bien peu de ressources financières pour répondre aux autres besoins de santé et besoins sociaux des personnes aînées, tel que le soutien à domicile. De plus, comme le dénoncent les intervenant.e.s ayant pris part à notre recherche,

il y a un manque flagrant et important d'équipements (par ex. : fauteuils roulants adaptés, fauteuils gériatriques, matelas préventifs des plaies) et d'intervenant.e.s sur le terrain (par ex. : préposé.e.s aux bénéficiaires, infirmières, ergothérapeutes, physiothérapeutes, sexologues, travailleurs sociaux) pour répondre de manière diligente et humaine aux besoins des personnes âgées. Nous constatons, tout comme d'autres (ex : Hébert, 2017 ; Contandriopoulos, et al., 2018), que les choix sociaux effectués face à la distribution des ressources en santé sont teintés par une vision âgiste de ceux pour qui « il vaut la peine » d'investir des sommes importantes en santé.

Puis, notre recherche a mis au jour le fait que la maltraitance organisationnelle prend source dans une culture d'injustices épistémiques profondément ancrée dans les milieux de soins. Nommons par exemple la très faible crédibilité accordée à la parole des personnes âgées et à leur expérience de la maladie. En ce qui concerne l'état de santé, la banalisation de l'inconfort et la normalisation de la douleur et de la perte font partie des mécanismes des soignants. Les personnes âgées ont tendance à être traitées comme des objets de soins standardisés, plutôt que comme des êtres pensants, sensibles et capables de s'exprimer. L'une des conséquences de cette attitude est l'absence de réponse aux besoins fondamentaux. L'objectivation des personnes âgées (par exemple, la tendance à les considérer comme un objet de travail) favorise les interventions rapides, alors que très peu de temps est accordé à l'écoute du discours et des « plaintes » des patients. De plus, les injustices épistémiques teintent la communication interpersonnelle dans un contexte de soins quotidiens. Elles se manifestent non seulement dans la communication entre les soignants et les personnes âgées, mais aussi dans les choix faits par les équipes de soins. Les conflits de loyauté en sont une illustration, puisqu'une plus grande importance est sciemment accordée aux souhaits et aux discours des membres de la famille plutôt qu'à ceux des patients âgés dont le jugement est d'emblée considéré comme altéré par les effets délétères de leur âge, sans tenir compte de ce qu'ils ont toujours valorisé ou priorisé et qu'ils auraient choisi. D'ailleurs, cette place dominante des choix de la famille par rapport aux choix des personnes âgées est souvent congruente avec la supériorité accordée aux valeurs de sécurité et de survie sur celles de bien-être et de libre choix. Les familles veulent souvent protéger leur proche (d'une chute, de la mort) alors que les personnes âgées veulent majoritairement vivre dans la dignité et la liberté.

Pourtant, des efforts ont été faits dans les dernières années afin de mieux encadrer les soins et services offerts aux personnes âgées. Constatant les inégalités importantes dont étaient victimes les personnes âgées, le Canada comme plusieurs pays en période d'après-guerre, s'est affairé à déployer nombre

de programmes sociaux destinés à soutenir la population vieillissante. Ces derniers visant principalement un soutien à un groupe jugé globalement vulnérable et affaibli (Ulysse, 1997). Ces programmes se sont déplacés progressivement d'un paradigme biomédical interventionniste à un paradigme biopsychosocial et davantage axé sur le bien-être des individus vieillissants. Du moins dans leur énoncés, les programmes axés sur le bien-vieillir et sur le fait de vieillir dans la communauté se voulaient rassurants sur le plan d'une prise en charge plus humaine et humanisante. Dans les faits, le pouvoir d'agir réel des personnes aînées ne s'est que faiblement amélioré malgré tout. Nous émettons l'hypothèse que les injustices épistémiques y sont pour beaucoup. Il ne s'agit pas de mettre en place un programme pour que ce dernier redonne une valeur aux individus qui en ont été privés pendant de longues années et dont le discours demeure peu estimé et valorisé.

4. Que faire maintenant ?

Il se dégage de nos données que les injustices épistémiques semblent pré-céder tous les autres types d'injustices auxquels sont confrontées les personnes aînées, qu'ils s'agissent d'injustices distributives, occupationnelles ou autres. Pour parvenir à véritablement renverser les injustices sociales vécues par les personnes aînées, nous sommes d'avis qu'il importe de combattre dans un premier temps les injustices épistémiques, car celles-ci constituent en quelque sorte le socle sur lequel les autres injustices prennent appui. En effet, l'ensemble de ces injustices se fondent sur une vision infériorisante, dévaluative et méprisante des personnes aînées. Si depuis la conceptualisation et la proclamation des droits humains au 18^e siècle, divers systèmes de croyances et d'oppression ont été petit à petit condamnés et ont mené graduellement à certaines évolutions sociopolitiques assurant, dans une certaine mesure et dans certaines parties du monde, une meilleure protection des droits de groupes de personnes longtemps opprimés comme les femmes, les enfants et les personnes racisées, il appert que la protection des droits des personnes aînées accuse un retard manifeste dans le monde occidental.

La vision individualiste et néolibérale de l'être humain, suivant laquelle certaines caractéristiques individuelles sont socialement valorisées, participent certainement à la vision négative véhiculée et entretenue des personnes aînées, à leur invisibilisation malgré leur nombre croissant, à la négligence et la violence qu'elles subissent. Lorsqu'une personne n'est pas vraiment une personne, parce qu'elle n'est plus considérée comme un membre actif et contributif de la société, il n'est pas, dès lors, très grave de la négliger, de l'isoler, de l'ignorer. Plus encore,

comme l'indique Plumwood (1994), ces systèmes de croyances et d'oppression prennent généralement appui sur une vision dualiste des personnes, suivant laquelle les soi-disant caractéristiques de l'homme blanc hétérosexuel privilégié (ex. autonome, libre et indépendant des autres et de la nature, productif, rationnel, objectif et efficace) sont érigées en normes sociales à partir desquelles tous les êtres humains sont jugés et dévalués. Dans les faits cependant, même si une faible proportion d'hommes correspond à cette norme, celle-ci sert néanmoins de cadre pour classer les personnes et les groupes. Cette norme oppressive a longtemps et continue de nos jours à dévaluer les femmes, les enfants et les personnes ayant une expérience du handicap, pour ne donner que ces exemples. Elle participe aussi à l'infériorisation des personnes aînées.

Nous ne croyons pas, malgré tout cela, que la majorité des gens sont à l'aise avec les systèmes oppressifs touchant les personnes aînées. Notamment parce que, tel qu'énoncé en introduction de ce texte, tous en vieillissant se retrouvent un jour ou l'autre confrontés à ces mêmes systèmes. Et de plus en plus de personnes en ont conscience. D'ailleurs, la mise en invisibilité orchestrée des personnes aînées, que représente le déplacement de ces dernières dans des centres d'hébergement loin des regards, est peut-être un moyen défensif collectif face à un avenir qui effraie ? Si tel est le cas, peut-être qu'en plus de la sollicitude de plusieurs, la peur des autres pourra être un moteur assez puissant pour changer les choses réellement. Or, si nous souhaitons collectivement assurer le respect des personnes aînées, soutenir la défense de leurs droits et intérêts, il importe de renverser la vision dualiste qui ne se fonde sur rien dans le réel, mais sur une idéologie néolibérale âgiste qui ne peut que nuire au mieux-être collectif, notamment celui des personnes aînées. Combattre les injustices épistémiques que vivent les personnes aînées nous semble le point de départ à favoriser dès maintenant.

Références

- Butler, Robert. N. (1978, septembre). Thoughts on aging. *American Journal of Psychiatry*, 135, 14-16.
- Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE). (2022). *Mandat sur la performance des soins et services aux aînés – COVID-19. Le devoir de faire autrement* [Rapport]. Disponible sur : https://www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/2022/Rapportfinal_Mandat/CSBE-Communiqué_rapport-final.pdf
- Contandriopoulos, D., Brousseau, A., Breton, M., Duhoux, A., Hudon, C. & Vadeboncoeur, A. (2018). *Analyse des impacts de la rémunération des médecins sur leur pratique et la performance du système de santé au Québec. Rapport de recherche produit dans le cadre de l'action concertée intitulée Regards sur les modes de rémunération des médecins financée par le Commissaire à la santé et au bien-être*. Disponible sur : https://cssante.com/wp-content/uploads/2019/11/2015_d.contandriopoulos_remun-med_rapport-annexes.pdf

- Drolet, M.-J. & Ruest, M. (à paraître). Enjeux éthiques et défis professionnels dans un système de santé et de services sociaux en constante transformation. Dans F. Gagnon, E. Martin & M.-H. Morin (dir.). *Le système de la santé et des services sociaux au Québec. Santé des populations et territorialité*. Presses universitaires du Québec.
- Fricker, M. (2007). *Epistemic injustice : Power and the ethics of knowing*. Oxford University Press.
- Gouvernement du Québec. (2021). Maltraitance envers les aînés.
- Hébert, G., Sully, J.-L. & Nguyen, M. (2017). L'allocation des ressources pour la santé et les services sociaux au Québec : état de la situation et alternatives. Rapport de recherche. Disponible sur : https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/AltSante_2018.pdf
- Lord, M.-M., Drolet, M.-J., Viscogliosi, C. & Pinard, C. (à paraître). Elder Organizational Abuse in Long-Term Care Homes : an Ecological Perspective. *Aging and Social Change*.
- Ordre des Ergothérapeutes du Québec (OEQ). (2016). *Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique du Commissaire à la santé et au bien-être ayant trait au panier de services publics assurés en santé et en services sociaux au Québec*. OEQ.
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS). (2021). Rapport mondial sur l'âgisme. Résumé d'orientation. Disponible sur : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/340206>
- Plumwood, V. (1993). *Feminism and the Mastery of Nature*. Routledge.
- Protecteur du citoyen. (2020). *Rapport d'étape du Protecteur du citoyen. La COVID-19 dans les CHSLD durant la première vague de la pandémie. Apprendre de la crise et passer à l'action pour respecter les droits et la dignité des personnes hébergées*. Disponible sur : https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports_spéciaux/rapport-etape-premiere-vague-covid-19-chsld.pdf
- Saint-Arnaud, J. (2018). *Enjeux éthiques et technologies biomédicales : contribution à la recherche en bioéthique*. Presses de l'Université de Montréal.
- Beauvoir, S. (de). (1970). *La Vieillesse*. Gallimard.
- Ulysse, P.-J. (1997). *Le vieillissement des populations : les trente dernières années en perspective. Rapport du Gouvernement du Canada*. Disponible sur : <https://publications.gc.ca/Collection/H39-564-1997F.pdf>

Vieux malgré eux ? Ce que les vieux font au social

CTS n°103 - 2023

Magdalena BRAND

Médiatrice sociale et culturelle, enseignante vacataire en sociologie (UPEC Licence Carrières Sociales), docteur rattachée au laboratoire de recherche CRESPPA-CSU

« Entre les cris de la douleur physique et les chants de la souffrance métaphysique, comment tracer son mince chemin stoïcien, qui consiste à être digne de ce qui arrive, à dégager quelque chose de gai et d'amoureux dans ce qui arrive, une lueur, une rencontre, un événement, une vitesse, un devenir ? »

Gilles Deleuze

(Dialogues – Entretiens avec Claire Pernet / 1977-1996)

Je travaille comme médiatrice sociale et culturelle à *Kofi des barons*, un café social et solidaire pour les personnes de plus de cinquante-cinq ans et leurs aidants¹. J'ai trente-huit ans. La question qui se pose d'emblée est donc celle de la parole des vieux et des vieilles.

« Les vieux, ce n'est pas qu'ils ne veulent pas parler, c'est qu'ils ne peuvent pas parler. Les vieux, ce sont toujours les autres. (...) Tant que l'on ne s'appropriera pas ce terme de vieilles et de vieux, on ne pourra pas défendre la situation de la vieillesse dans la société. Toute population qui est discriminée à un moment donné doit apparaître, même d'une façon péjorative. Pour pouvoir inverser cette proposition, il faut un préalable : constater que la parole des vieux n'existe pas. » (Carrier, Fournier, Favereau & Foureur, 2021).

Une option serait celle de compiler les témoignages des personnes qui viennent au café.

1. <https://ffrelkawa.wixsite.com/elkawades-seigneurs>

Mais le témoignage ne bouleverse pas la séparation entre celui qui témoigne et celui qui parle, car celui qui témoigne le fait oralement, or la parole ici est écrite. Le dispositif de publication qui rapporte à l'écrit un témoignage oral renforce l'idée que le témoin n'a pas sa place dans l'écriture en tant que sujet.

À la place du témoignage, je préfère la narration qui vise à mettre en scène les relations qui se nouent entre moi-même, la narratrice, et les adhérents et visiteurs qui viennent au café. Ce dispositif d'écriture vise ainsi à me déplacer de la posture de la médiatrice. Ici je ne suis pas le média entre les vieux, les vieilles et les autres, ou inversement. Ici, je tente de *parler avec* (Spivak, 2020) celles et ceux que j'accompagne dans mon métier, en cherchant dans nos interactions quotidiennes des signes de la conjoncture : qu'est-ce que cette discussion vient dire du contexte politique et économique de la vieillesse aujourd'hui ?

La médiation sociale et culturelle est une profession financée par l'État à travers le dispositif « adulte relais » des préfectures et a pour objectif d'améliorer les relations entre les habitants des quartiers prioritaires de la « politique de la ville » et les services publics. La médiation sociale et culturelle est ici définie, non pas seulement comme une pratique professionnelle, mais aussi comme un dispositif qui s'inscrit dans la conjoncture du travail social, sa politique et son économie, avec le développement de pratiques d'accompagnement social financées par des bailleurs publics dans des espaces privés, les associations.

Mes interrogations liées à une pratique et à un dispositif professionnel permettent de poser la question du vieillissement depuis la question du sujet. La situation du café social, espace intermédiaire entre le pouvoir public, l'espace collectif associatif et l'espace de la vie quotidienne, permet effectivement de voir à la fois comment les représentations sociales, le système économique et les politiques publiques font des « *vieux malgré eux* », mais aussi comment les vieux produisent un nouvel espace politique de la vie quotidienne. Comment le quotidien produit un sujet vieux, non pas malgré lui, mais acteur du social ?

« *Mais de quel vieux parle-t-on, lorsque l'on évoque la conscience d'être vieux ? (...) C'est un univers éclaté, difficile à penser comme acteur* » (Wieviorka & Bataille, 2021).

L'équipe du café social ne tient aucune statistique sur les catégories sociales, socio-professionnelles, ou les origines nationales des adhérent-es et des visiteurs. C'est à travers les interactions quotidiennes que l'intersection de la classe sociale, de la race et de la vieillesse pourra être posée. Il s'agit donc de tâtonner à partir du quotidien pour faire de l'*infra-politique* (Scott, 2009). L'article partira des scènes quotidiennes au café pour répondre à cette question : quel est le sujet vieux qui existe au café et a-t-il un « univers éclaté » qui lui est propre ?

Le ton de l'article est donc celui de la narration du quotidien à la première personne, qui assume la construction d'un lieu de l'action et de ses personnages, non pas comme des autres de l'histoire, mais en tant que protagonistes de ce qui se passe au café. Ils existent à travers leur langage, par ce qu'ils disent et ce qu'ils écoutent, et il sera peu question de rapporter la trajectoire sociale de chacun des protagonistes.

Le contexte de cet article est d'abord un lieu que je définirai de la façon la plus matérielle, comme un lieu plus facile d'accès, un lieu au niveau du sol, donnant directement sur la rue, un « *rez-de-ville* » (Mangin, 2022). Le café est situé dans le quartier des Maures, une zone de la ville de Créteil construite dans les années 1990, en bout d'une zone délimitée « politique de la ville », sur un rond-point, entre un salon de coiffure et une entrée d'immeuble, en face d'une pharmacie et d'une sandwicherie. À 100 mètre, un lycée général et professionnel.

Le contexte de l'article est également celui des événements qui ont eu lieu entre février 2021 et aujourd'hui : l'épidémie du Covid, le couvre-feu jusqu'en juin 2021, le confinement d'avril et de mai 2021 et les mobilisations contre le projet de réforme des retraites. D'autres éléments de contexte seront mis en lumière par la narration : il s'agira de faire attention aux *événements de faible intensité* (Farge, 2002, p. 201) qui bouleversent les vies quotidiennes pour mettre en lumière la conjoncture et la condition sociale de la vieillesse.

Espaces-temps de la vieillesse et non-reconnaissance

Le vendredi 23 décembre au soir. L'équipe salariée et des adhérent.es ont préparé une salle et un repas de fête à la veille de Noël. Nous avions longuement discuté dans l'équipe pour savoir si nous faisions le repas de Noël le soir du 24, certains salarié.es étant disponibles pour le faire. Mais nous avions pensé que *tout le monde* ne pourrait pas être là car, *bien que certains restent seuls*, pour la plupart c'est le jour où ils voient leur famille. Alors que la nuit est tombée et qu'on allume les bougies, Aïssa apparaît devant la porte mais ne rentre pas. Il a à sa main un sac plastique et j'entrapéris une boîte de chocolats. Je me souviens que cet après-midi, il avait laissé ses camarades de jeux de cartes au café, pour aller faire des courses pour la fête. Il me tend le sac et me dit que son fils a appelé et qu'ils l'attendent chez lui, avec ses petits-enfants pour manger avec lui. Je dis à Aïssa qu'il peut les inviter au Kofi pour le repas de fête. Aïssa me dit que non, ils voudront rester à la maison. Je comprends que Aïssa ne leur a pas parlé de la fête au Kofi.

Le temps des ami.es pour les vieux est peu visible. De nombreuses fois, des adhérent-es appellent au Kofi pour annuler leur venue à telle sortie ou activité, disant qu'ils ont la visite de leurs enfants. Je me souviens de ma grand-mère qui me disait qu'elle préparait notre venue au moins une semaine à l'avance. Mais nous avions un train à prendre et à l'époque il n'y avait pas de téléphone portable pour annoncer sa venue sur un trajet.

Aïssa a plus de quatre-vingts ans et il vit à quelques mètres du Kofi, seul, suite au décès de sa femme. Il fait partie de la catégorie statistique des seniors les plus âgés qui voient davantage leur famille que leurs ami.es (Brunel, Eideliman, 2002). Mais les statistiques ne renseignent rien de la sociabilité de Aïssa. Ce que la vie au Kofi renseigne au contraire, c'est que les sociabilités familiales et les sociabilités amicales peuvent s'entrechoquer lorsqu'on arrive à l'âge de la perte d'autonomie et que, dans ce croisement, les sociabilités amicales sont invisibilisées. Des recherches montrent la relation entre la fréquence des relations amicales et des relations familiales à l'âge de la vieillesse. Mais la scène avec Aïssa nous renseigne sur autre chose. L'autonomie peut être définie ici en creux, dans la confrontation entre le temps des relations amicales et le temps des relations familiales. L'invisibilité d'un temps amical extra-ordinaire aux yeux de la famille rend ce temps inexistant puis impossible. L'adhésion au temps familial n'incluant pas les espaces-temps vécus par Aïssa, la recherche des relations amicales devient une recherche d'autonomie.

Les temps de sociabilité au Kofi ont une assise spatiale. Les adhérent-es passent au café sans y rester pour nous dire qu'ils vont chez le médecin, chez leurs enfants ou faire une course. Le Kofi s'inscrit ainsi dans les formes sociales du voisinage qui sont constituées de et par la spatialité (Membrado, 2003). Cet ancrage spatial construit un sentiment d'appartenance à un collectif, que de nombreux adhérent-es appellent famille : *le Kofi c'est une famille*.

Une fresque qui couvre les murs du café vient renseigner l'importance de l'espace dans la possibilité de cette identification collective. C'est une œuvre d'un artiste originaire de Crêteil, Guendouz Bensidhoum, qui représente un quartier d'Alger. Guendouz Bensidhoum a grandi dans le quartier des Sablières, une ancienne cité de transit. Au fur et à mesure de mon travail au Kofi, le nom de ce quartier revient souvent. De nombreux adhérent-es y ont vécu comme adulte ou comme enfant. Tous racontent les liens de voisinage qu'ils y ont vécus et qu'ils n'ont jamais retrouvés ailleurs. Confinés par un mur entourant la cité, ils avaient fait des espaces intermédiaires du quartier des lieux de vie commune : la pelouse pour des repas partagés, les pieds d'immeubles pour des tables de jeux, les escaliers étaient des espaces de gestes partagés, pour aider une voisine âgée, même les fenêtres, pour descendre ou monter des paniers de repas.

Le quartier des Sablières a été petit à petit détruit entre 2013 et 2018, dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine (Attié, 2020), et les plus anciens habitant-es ont été relogé-e-s dans des quartiers éloignés de Créteil et des villes alentours. Une adhérente originaire de la cité aime venir au Kofi pour y retrouver ses amies. Sa fille l'accompagne en voiture une à deux fois par mois, quand elle peut. Elle est aujourd'hui dépendante de sa sociabilité familiale pour vivre des temps amicaux. La fresque du Kofi renseigne un élément important : les liens extra-familiaux des vieux n'existent pas dans les projets de rénovation urbaine.

Le quotidien des personnes qui viennent au café est contraint par une approche médicale de leurs besoins. Alors que je pensais que le temps des retraités était un temps libéré du travail salarié, je me rends compte que leur temps est contraint par le travail reproductif : leur quotidien s'organise autour du soin, soin des autres et de soi-même.

Ceux qui sont autonomes annulent des sorties car ils doivent s'occuper de leurs petits-enfants les jours de semaine, lorsque les enseignant-es sont absents. D'autres annulent, car ils doivent accompagner leurs parents ou leurs conjoint à l'hôpital. Ceux qui sont dépendants, annulent les sorties car ils doivent attendre l'aide à domicile qui a dû changer son emploi du temps. Le temps de la maladie prend le dessus.

Je me souviens de Colette, excédée car l'hôpital a changé à trois reprises un rendez-vous parce qu'elle ne travaille pas. Colette se démène pour venir au moins une fois par jour au Kofi, parce que sinon « elle déprime ». Elle arrive à la fin de la journée, car il lui a fallu tout ce temps pour trouver les forces pour sortir. Elle ramène au Kofi ses papiers d'hospitalisation qu'elle étale devant elle, elle relit ses notes. Elle est envahie par son agenda de rendez-vous à l'hôpital. Alors qu'elle se démène pour rester « *dans la vie et dans la continuité* » (Foureur, Fournier, 2022), le temps de la prise en charge de la maladie lui rend la tâche compliquée. Son temps est saturé par la gestion de son assistance hospitalière.

L'hôpital a fait une entrée inattendue au Kofi. Madame Djerbi vient pour la première fois, elle est complètement paniquée et me tend une lettre de l'hôpital adressée à son mari. Celui-ci l'attend dans la voiture garée en double file devant le café. Il s'agit d'une lettre de créance émise le 21 mai 2021 par la Direction spécialisée des finances pour l'APHP d'un montant de 5 288 euros : monsieur Djerbi a été hospitalisé entre le 18 mars et le 7 avril 2021 pour une forme grave de Covid nécessitant une prise en charge respiratoire.

Entre l'hospitalisation et ce courrier, madame et monsieur Djerbi n'ont eu aucune information du montant de l'hospitalisation. Or, monsieur Djerbi aurait pu bénéficier d'une complémentaire santé. Je passe différents coups de fil

et parle avec la gestionnaire des frais de séjour et l'assistante sociale de l'hôpital, ainsi qu'avec l'agent des finances publiques de l'APHP. Tous m'expliquent d'une façon ou d'une autre qu'ils n'ont rien fait comme d'habitude car tout le monde à l'hôpital pensait que les hospitalisations du fait de la pandémie au Covid seraient prises en charge à 100 % par la sécurité sociale. Informés par la situation d'urgence nationale décrétée et par le bouleversement de leur quotidien professionnel, ils n'ont donc pas cherché à connaître les couvertures mutuelles des patient.es puis à les informer des frais d'hospitalisation. Par la suite, ne voyant arriver aucune information de la part des autorités politiques de santé concernant la prise en charge des frais d'hospitalisation Covid, ils ont mis en attente la facturation des patients non couverts par une mutuelle ou une complémentaire santé. L'agent des finances publiques de l'APHP me dit que la non prise en charge fut une décision au plus haut niveau de l'État. Une fois celle-ci prise, les hôpitaux ont déclenché les facturations et le temps paramétré des logiciels a été ensuite le seul à pouvoir décider. Lorsque je demande comment font les autres, ils me répondent qu'ils ont mis en place un échéancier pour s'acquitter de la facture. Nous avons accompagné monsieur et madame Djerbi pour que soit reconnu un Covid long et une Affection longue durée hors cadre, datée du premier jour de son hospitalisation, et ouvrant droit au 100 % de prise en charge.

Monsieur et madame Djerbi n'ont pas été les seuls dans ce cas de figure (Godeluck, 2020). Cet évènement, à savoir la décision de non prise en charge à 100 % des hospitalisations des cas graves de Covid dans le contexte d'une pandémie, n'a pourtant pas été documentée par les médias. L'information sur cette décision est apparue de façon éparses dans la presse à travers les factures reçues par les anciens patients, ou, en cas de décès du patient, par leurs enfants. Ces factures éparses me semblent être des évènements de *faible intensité* qui mettent en lumière un tournant des politiques de santé : les malades sont responsables de leur état de santé, quelle que soit la conjoncture. Une approche qui condamne les vieux, les malades, les handicapés et leurs proches à supporter seuls les effets de la maladie et des parcours de soin.

Le rapport entre le « *encore jeune vieux* » et le « *vieux, très vieux* » (Wiewiorka 2021, op. cit.) : c'est ce temps du soin et de la maladie. De nombreux adhérents

s'occupent d'un parent moins autonome ou malade. Une étude montre qu'un aidant sur deux est retraité (DRESS, 2020)². Si on rapporte cela aux chiffres du travail informel des aidants, cela revient à 2 millions de proches aidants retraités, dont la valorisation atteindrait 3,5 à 9 milliards d'euros (Ministère des solidarités et de la santé, 2019)³.

2. DRESS (2020). Les proches aidants des personnes âgées. Les chiffres clés. Disponible sur : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-07/2019_infographie_aidants_des_personnes_agees_0.pdf

3. Libault, D. (2019, mars). Concertation. Grand âge et autonomie. Ministère des solidarités et de la santé [rapport]. Disponible sur : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_grand_age_autonomie.pdf

Dans la lignée des théories féministes sur le travail reproductif, il est nécessaire de poser la question du *travail invisible* (Arlene Kaplan Daniels, 1987) des vieux, pour désigner leurs tâches effectuées dans un espace privé, sans être considérées comme des activités productives.

En lisant les statistiques sur la sociabilité familiale des personnes âgées, je me pose la question de la part de travail gratuit qui y est invisible. Lucie garde son petit-fils tous les mercredis, pendant les vacances scolaires, les jours de grève et d'absence des enseignant-es. Hiba s'est occupé de sa petite-fille pendant tout le deuxième confinement pour permettre à sa fille de télé-travailler. Elle venait au Kofi pendant le repas du midi et en fin de journée. Si sa petite fille la suivait, elle lui disait : « *rentre à la maison, tu n'as pas le droit d'être ici, ici c'est le café de Mamie* ».

La notion d'invisibilité traverse les espaces-temps des vieux qui viennent au Kofi. L'invisibilité est aussi vécue dans les espaces de sociabilité majoritairement fréquentés par des plus jeunes.

Karima me raconte, qu'un jour, alors qu'elle marchait dans une rue de Paris pour trouver un lieu ou boire un verre, à l'heure du *happy hour*, qu'elle regardait les tables bondées « de jeunes trentenaires » assis en groupe et qu'elle cherchait une table vide où s'asseoir, elle avait senti les regards, elle s'est vue seule et elle avait voulu lever les bras et crier : « *je ne suis pas née vieille* ».

Le terme d'invisibilité sociale a d'abord désigné dans les années 60, en psychologie sociale, la présence paradoxale d'un individu perçu par les autres comme s'il n'apportait rien (Clifford, 1963), avant de désigner le déni du *travail gratuit* (Delphy, 2003) dans les espaces domestiques, puis les absences dans les représentations liées au genre, à la race et au handicap, et aujourd'hui à l'âge. La notion d'invisibilité permet de penser ensemble l'invisibilité sociale, l'invisibilité matérielle et l'invisibilité culturelle. Elle permet de relier les enjeux matériels et les enjeux éthiques pour transformer « *les institutions de la distribution et de la reconnaissance* » (Fraser, 2004).

Ressources de la vieillesse populaire et étiquetage de la misère

L'invisibilité est à la fois un déni et l'absence d'un autre en tant qu'individu et acteur, qui se conjugue avec l'hyper visibilité de la catégorie des vieux comme une catégorie avec des problèmes médicaux et sans pouvoir d'agir. Le débat sur la réforme des retraites l'a bien illustré : on ne parle que des ressources des retraités sans jamais les entendre.

J'utilise ici comme voix de la conjoncture un personnage extérieur au café, les écrits de Maxime Sbaihi que j'ai découvert dans l'appel à contribution de ce numéro des Cahiers du Travail Social, afin de donner voix au pouvoir, car « pour être acteur, un adversaire est souhaitable » (Wiewiorka & Bataille, 2021, op. cit.).

« Quand on parle de démographie, on se focalise souvent sur la question migratoire. Le "Grand remplacement", cela fonctionne médiatiquement. Mais à force de regarder la démographie venue d'ailleurs, on en oublie notre propre démographie.(...) Jamais dans l'Histoire de France nous n'avions connu un tel vieillissement de masse, associé de surcroît à un allongement de l'espérance de vie. Non seulement on a plus de seniors, mais ils vivent de plus en plus longtemps » (Sbaihi, 2022)⁴.

L'auteur dit « *Ils* », comme si les vieux étaient des autres, alors que ce sont les mêmes à un âge différent de la vie. Cette catégorisation lui permet de développer l'idée selon laquelle les vieux sont moins pauvres et donc plus riches que les jeunes.

« En France, il est presque tabou de considérer le prisme des âges, et de regarder la société d'un point de vue générationnel. Or les dates de naissance sont devenues un facteur de structuration sociale. Entre les générations, les écarts se creusent. Si on prend le taux de pauvreté, il est le plus élevé chez les moins de 30 ans, et le plus bas chez les plus de 65 ans. C'est un renversement inédit. Il y a soixante ans, c'était l'inverse. (...) Le niveau de vie des retraités est supérieur à l'ensemble de la population. En moyenne, le "pauvre retraité" n'existe quasiment plus. Si l'on considère le niveau de vie selon les âges, la pauvreté est jeune » (Sbaihi, 2022, ibid.).

4. Mahler, T. (2022, mai). Entretien. Maxime Sbaihi : « La retraite à 60 ans décidée par Mitterrand nous poursuit jusqu'à aujourd'hui ». *L'Express* (en ligne).

5. Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (2019, juillet). L'évolution de la pauvreté monétaire au fil des générations. *Conseil d'orientation des retraites* (en ligne). Disponible sur : <https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2019-06/doc-4623.pdf>

6. Cependant si « l'amélioration et la généralisation des systèmes de retraite contribuent en effet à verser à la très grande majorité des personnes âgées des retraites d'un montant convenable », « 10% des personnes âgées de 65 ans et plus sont considérés comme pauvres ». Et le minimum vieillesse ne règle pas le taux de pauvreté chez les personnes âgées, car il ne permet pas dans un certain nombre de cas d'échapper à la pauvreté monétaire. « En effet, si depuis sa création les revalorisations successives du minimum vieillesse ont permis, notamment jusqu'au début des années 1980, d'améliorer très significativement le barème de la prestation, elles n'ont quasiment jamais permis que le seuil du minimum vieillesse se situe clairement au-dessus du seuil de pauvreté » (Augris, N., Bac, C. (2008). Evolution de la pauvreté des personnes âgées et minimum vieillesse. *Retraite et société*, 56, 13-40).

L'auteur, à partir de la construction statistique du « retraité moyen », remet en cause le système de répartition des retraites qui est un système de solidarité entre les générations, mais aussi et c'est ce qu'il oublie, entre les âges de la vie. Ainsi, le faible taux de pauvreté des retraités aujourd'hui est lié à la baisse du taux de pauvreté parmi les actifs des années 70 et par l'entrée des femmes sur le marché du travail salarié. Il est vrai aussi que le taux de pauvreté des soixante-cinq ans est sensible au barème du minimum vieillesse revalorisé avant 1984, puis entre 2008 et 2012, d'où une baisse du taux de pauvreté des soixante-cinq ans et plus. Ce minimum vieillesse constitue « un filet de sécurité » pour des personnes ayant peu ou pas travaillé (Secrétariat général du Conseil d'orientation des

retraites, 2019⁵⁾⁶.

Ce que j'observe au Kofi, lors des permanences d'accompagnement dans les démarches administratives, c'est que le minimum vieillesse permet d'éviter ou de sortir de la pauvreté, des femmes, des personnes privées d'emploi par la pauvreté familiale⁷, des personnes handicapées et des personnes migrantes non déclarées par leur employeur. La catégorie du retraité moyen invisibilise donc des statuts sociaux qui ne sont pas propres à l'âge, mais qui traversent le monde du travail formel, informel et ses zones grises : femmes au foyer, migrants non déclarés, handicapés.

Les ressources au Kofi sont des ressources populaires. À la permanence administrative, je vois des « *petites retraites* » d'ouvriers en usine, dans le bâtiment, et de femmes au foyer ayant travaillé par intermittence dans les métiers de la reproduction payée (ménage, garde d'enfant, aide-soignante, aide à domicile, femme de cantine ...).

Selon une enquête INSEE, l'âge augmente l'impact des revenus sur la sociabilité des retraités (Brunel, Eideliman, 2022, op. cit.). La sociabilité au Kofi est une sociabilité populaire. Elle pourrait ainsi être identifiée par des sociologues comme une « *sociabilité dominée* » (Desmulier, Polfliet, Rauscher, 2003), qui s'organise dans un espace commun en dehors de la maison et non pas dans des espaces domestiques qui sont pour les classes plus aisées des espaces de réception.

Les retraités qui viennent au Kofi ont en commun la pénibilité du travail. Certain-es ont d'ailleurs décidé de mener une Université populaire sur le thème : « *le travail ça laisse des traces* », lors de laquelle ils ont identifié les marques du travail sur leur corps comme une des causes de leur isolement : fatigue, maladie, difficulté à se déplacer, et à l'époque du travail salarié, manque de temps pour créer des liens amicaux.

Si un portrait social pourrait donc être dessiné des retraités du Kofi, des lignes d'éclatement apparaissent dans les interactions quotidiennes, et informent d'une condition de la vieillesse à laquelle les lois pensées selon le modèle de la justice distributive n'ont pas mis fin.

Azima a soixante-cinq ans. Elle est venue au Kofi une première fois pour la permanence administrative, orientée là par une assistante sociale du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) d'une ville voisine. Elle avait été expulsée de son logement qu'elle sous-louait, suite à une dette

locative due par le locataire du bail, et vit hébergée à droite à gauche, entre des connaissances et le Samu social. Cela fait un an maintenant qu'elle attend un rendez-vous à la préfecture pour déposer une demande de titre de séjour pour raison médicale dont elle dépend pour faire des

7. Voir également l'étude menée par le pôle santé d'ATD Quart-Monde France : Boissonat Pelsy, H., Sibue de Caigny, C., Després, C. (2020, janvier). Prendre sa retraite lorsqu'on est pauvre ! *Pôle santé, ATD Quart Monde* (en ligne).

Disponible sur : <https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2020/01/PRENDRE-SA-RETRAITE-LORSQUON-EST-PAUVRE-1-1.pdf>

demandes de logement, y compris en résidence sociale.

Souvent Azima vient pour se reposer une heure ou deux au Kofi. Elle vient pour boire un café ou un thé. Pour faire un jeu. Pour m'embrasser et me serrer dans ses bras. Les adhérent-es du Kofi parlent très bien de ce besoin de reconnaissance : être appelé par son prénom, discuter de tout et de rien et regarder quelqu'un dans les yeux, car ils vivent tous l'absence. Cependant une femme qui a migré âgée suscite une méfiance quasi paranoïaque. Pourquoi est-elle venue en France « à son âge » ? Pourquoi a-t-elle besoin de venir au Kofi « *si elle a des fils* » ?

Halim vient pour la première fois au Kofi pour un rendez-vous à la permanence administrative pour une demande de relogement. Il vit seul, au rez-de-chaussée, subit des dégâts des eaux à répétition et, alors qu'un expert a évalué un taux d'humidité à 100 %, et que son psychiatre lui a fait une ordonnance expliquant les effets de cette situation précaire sur sa maladie, le bailleur refuse de le reloger. Alors qu'Halim sort du café après son rendez-vous, monsieur Djouad se lève et porte fort sa voix à toutes les personnes attablées : « *lui, c'est un clochard* ».

Philippe Ariès dit « *hier les vieux mendiaient, et cette image de la vieillesse dans la misère est aujourd'hui dépassée* » (Ariès, 2021). Pourtant, les éclats de voix et les insultes dites à voix haute ou à voix basse au Kofi ont toutes à voir avec la figure du mendiant : une personne qui vit d'aumône et de la charité et qui déroge aux principes d'effort et d'économie (Roubineau, 2013).

Lorsque j'appelle les assistantes sociales, à de nombreuses reprises, les discours font également résonner cette image du mendiant : « *quand elle veut quelque chose, là elle comprend* ».

Je me revois expliquer à madame Taleb que le montant de son ASPA (Allocation de Solidarité Aux Personnes Âgées), qui allait remplacer sa pension d'invalidité, lors de son passage à la retraite, baissait en fonction du montant de la retraite de réversion de son mari décédé. Elle n'était pas d'accord. Ce jour là madame Taleb a perdu un droit, celui de l'invalidité (qui reconnaît une impossibilité de travailler et qui est alors cumulable avec la pension de réversion) pour une aide sociale plafonnée (à 961,08 euros).

Ainsi, les lignes d'éclatement mettent en lumière le rôle des institutions de distribution des ressources et de la reconnaissance dans les tensions qui font éclater le collectif de part et d'autre et de temps en temps.

Si la figure du mendiant fracture de part et d'autre et de temps en temps les sociabilités au Kofi, je fais l'hypothèse qu'elle est aussi ce qui constitue une des conditions de toutes les personnes constituant le groupe des retraités. Dans les écrits de Maxime Sbaihi, « idéologue » du projet de réforme des retraites, le retraité est dépeint comme quelqu'un qui ne travaille pas et qui bénéficie de

la charité de la jeunesse. Ainsi, à la lecture de *Vieillesses irrégulières* de Mathilde Roissigneur-Méheust, je me dis qu'il n'est peut-être pas anecdotique qu'un dépôt de mendicité soit devenu une maison de retraite, d'abord sous la tutelle d'une préfecture de police puis sous celle d'un CCAS (Rossigneur-Méheust, 2014). Il me semble donc important de continuer à travailler avec en tête la figure du mendiant, afin qu'elle ne fracture ni n'invisibilise le sujet vieux, mais qu'elle puisse devenir un de ses traits saillants qui le rende éclatant.

Objets de la vieillesse et espace politique de la dépendance

Monsieur Kimongo vient pour prendre rendez-vous avec la permanence administrative. Il est venu sans papiers pour pouvoir exposer oralement son problème. Sa femme est hospitalisée pour une prise en charge longue durée en lien avec sa perte d'autonomie. Il va la voir une fois par jour. Depuis l'hospitalisation, monsieur Kimongo et sa femme ont été mis sous tutelle. Il veut que j'appelle la responsable. Avec la stagiaire, on prend un crayon et on dessine pour essayer de comprendre la situation et identifier les différents acteurs et la chronologie. Je n'arrive pas à démêler les fils des informations. Ce qui apparaît clairement au final c'est que monsieur Kimongo lui-même ne comprend pas pourquoi il a été mis sous tutelle. J'appelle la tutrice. Elle me répète un propos que je connais bien : monsieur Kimongo comprend très bien, il ne veut pas comprendre. (En réalité, monsieur Kimongo n'est pas d'accord.) Je lui demande s'il est possible qu'il obtienne les rapports annuels de gestion. (J'espère trouver une entrée pour que monsieur Kimongo puisse retrouver un droit de regard sur ses comptes). Elle me dit qu'il faut essayer de les demander par courrier auprès du tribunal. Monsieur Kimongo est très énervé. Il me dit que je ne comprends pas l'urgence de sa situation. En se levant, il nous dit : « *je veux savoir pourquoi j'ai été condamné et quand prendra fin ma condamnation* ».

Une semaine plus tard, monsieur Kimongo revient avec une enveloppe. Il en sort des archives personnelles : photos de mariage, lettres d'amour, photos des parents, de sa femme. Il étale les documents là devant moi. Il me demande de regarder et de lire.

Monsieur Kimongo n'est pas revenu. À la permanence, il est bien souvent impossible d'agir. Les personnes y viennent pour trouver un espace de médiation et c'est littéralement la seule chose que l'on peut faire concrètement : mettre à distance l'institution et créer un petit espace d'aération pour des récits à la première personne. À la permanence administrative, nous faisons le métier d'écrivain public : nous écrivons pour ceux et celles qui ne savent pas ou peu écrire. En réalité, il ne s'agit pas que de remplir des formulaires et d'écrire des courriers. Nombre de situations sont, au début, incompréhensibles au regard de la démarche demandée.

Je me rappelle un rendez-vous avec Zahira pour sa demande de retraite. La caisse complémentaire lui demande d'informer les périodes incomplètes de sa carrière. Je lui lis les années concernées. Elle cherche dans son dossier et me tend des papiers. Ce ne sont pas les bons. À chaque fois que je dis une date cependant Zahira raconte : sa grossesse, son voyage, son arrêt, la naissance de son fils, son divorce. On répète la même chose plusieurs fois, d'autres papiers, sans succès. Et Zahira encore qui raconte. Et moi qui la coupe à chaque fois pour lui dire, mais non c'est pas ça Zahira, ne me raconte pas trop, il faut qu'on trouve. Cette interaction se répète plusieurs fois et donne alors l'impression que l'on rejoue à l'infini une scène absurde. On part dans un immense fou rire.

Les temps à la permanence administrative montrent que les vies vécues ne sont pas prises en compte par les procédures de l'institution. Or, ce sont les situations vécues qui conditionnent la situation sociale à l'origine de la demande d'accompagnement. Je dois, dans un premier temps, faire disparaître le brouillard produit par les contraintes des démarches administratives, qui m'empêchent de voir la situation vécue et de comprendre la demande formulée. Ensuite, je peux revenir à la démarche. Si je commence par cette dernière, la personne obtiendra rarement ce qu'elle veut.

L'impression d'avancer dans un labyrinthe est augmentée par les effets de l'espace numérique. Les temps de la permanence ne sont immobiles qu'en apparence. En réalité, je navigue d'une fenêtre à l'autre, je clique sur de nombreux liens hypertextes et perd mon chemin d'arrivée. Il faut aussi retrouver les mots de passe des espaces personnels, les réinitialiser de nombreuses fois, chercher à qui est l'adresse mail associée à l'espace en ligne, appeler les enfants, une voisine qui a aidé une fois, l'assistante sociale.

La loi du « *choc de simplification* »⁸ lancée en 2013 a complexifié les chemins d'accès aux droits. Il ne s'agit pas d'une simple fracture numérique où certains auraient accès à internet et d'autres non. En lieu et place d'une interaction avec un expert de la caisse des retraites qui nous faisait avancer étape par étape dans la procédure en ayant une vue globale de celle-ci, il faut avancer seul.e, en s'orientant dans des dizaines de pages internet, et cela sans connaître ni les effets de telle ou telle case cochée sur la suite de la démarche et ses résultats, ni les documents qui seront demandés à la fin de la démarche. Car le logiciel n'a pas la capacité d'avoir une vue globale du droit, ni la capacité de se projeter dans le futur. Il n'est codé que pour traiter de l'information en tant réel.

8. Loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives.

J'avais fait une demande de subvention à la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) pour financer des actions du projet du Kofi, dont

l'accompagnement numérique et administratif. La demande a été refusée au motif que le projet n'était pas assez innovant. Les dispositifs administratifs numériques semblent être une réponse à l'incapacité des institutions à prendre en charge les individus vulnérables et à l'impossibilité pour les pouvoirs publics tenus à l'assistance de s'en décharger complètement.

Les dispositifs numériques rendent les personnes âgées incapables quelle que soit leur mobilité : elle ne peuvent plus aller à un guichet. C'est un sentiment d'impuissance que j'ai souvent observé à la permanence administrative du Kofi. En conséquence, les personnes deviennent dépendantes de leurs proches. Venir à la permanence, m'apparaît des fois comme un moyen de créer de l'autonomie vis-à-vis de leurs enfants. Quand il est question d'appeler les enfants pour retrouver un code ou une information perdue, souvent ils refusent. Ils disent qu'ils ne veulent pas les déranger. Mais je perçois aussi dans le maintien des corps derrière le bureau une certaine dignité.

Le sentiment d'incapacité et la volonté de choisir malgré tout est quelque chose de partagé au Kofi quelle que soit la trajectoire de vie. Lors d'un atelier à l'occasion de la journée des femmes, je surprends une discussion entre Colette et Haris. Ce dernier lui explique les difficultés de l'emprisonnement dans le système carcéral. Colette, lorsqu'elle est venue la première fois au Kofi avait dit en partant : *je ne suis pas sûre de revenir, je ne crois pas qu'il y ait des gens comme moi ici*. Mais Colette est revenue et aujourd'hui, elle écoute Haris et hoche la tête. Elle comprend et parle à son tour de sa tristesse de se sentir incapable et de ne plus pouvoir choisir certaines choses : certains des professionnels de santé appellent maintenant directement son fils. L'espace politique du sujet vieux serait-il celui de la dépendance ?

Conclusion : pour une politique de l'amour

Nous sommes partis en excursion à la mer. Nous avons repéré un point de vue à un phare. Mais à 1 km de la falaise, la route est coupée par une barrière et une interdiction de passage aux véhicules. Nous décidons collectivement de passer quand même avec le véhicule. Jérémy, service civique, sort pour enlever la barrière. Nous passons, roulons jusqu'à la falaise, stationnons à côté du phare et sortons les tables de pique-nique. Au retour, un agent de la commune nous arrête. Je descends la vitre et je lui dis « *C'est pour la barrière ? Nous venons depuis Paris pour voir le phare, nous sommes handicapés et nous ne pouvions pas passer.* » L'agent regarde à l'intérieur du mini-bus, il regarde chacun de nous et constate que certain-es d'entre nous sont valides. Lea lève alors sa canne, elle rigole et dit « *oui, nous sommes handicapés* ». L'agent nous dit qu'il aurait fallu avertir la mairie mais que ça passe pour cette fois. Je démarre et nous rions. Je sens de la légèreté dans l'air.

Cette scène nous donne à voir que la fragilité peut ne pas être un stigmate mais un lieu à partir duquel il est possible de construire une vie collective.

Philippe Bataille parle de la vulnérabilité comme un espace politique total : « *plus le sujet est vulnérable, plus il est le sujet politique de l'action sociale en cours. C'est en tout cas la conclusion de mon travail : la vulnérabilité ne réduit pas la catégorie de sujet qui est, au contraire, le dernier pré carré du reclus et de l'exclu* » (Wieviorka & Bataille, 2020, op. cit.).

Les adhérent-es au Kofi, lors d'un atelier lecture et conversation, après que j'ai lu un texte d'Axel Honneth sur les luttes pour la reconnaissance (Honneth, 2013), ont développé l'idée de la dépendance. Louis nous explique que la tolérance est une nécessité pour vivre ensemble dans un même environnement. Aimée exprime que la dépendance est positive, comme l'expression d'un besoin vital d'amour. Alors que la notion de vulnérabilité se concentre sur l'individu, celle de dépendance se concentre sur la relation définie comme nécessaire.

La sociabilité au Kofi serait définie par les sociologues comme une sociabilité primaire, qui se suffit à elle-même, et élémentaire, qui se tisse au quotidien à partir de bribes de gestes et de paroles (Besozzi, 2018).

Au Kofi cette sociabilité est définie par les adhérent-es comme vitale, et la dépendance est vécue comme le lieu de l'amour non intéressé, immédiat et sans autre échange que la relation elle-même.

« *Faire un événement, si petit soit-il, la chose la plus délicate du monde. Aimer ceux qui sont ainsi : quand ils entrent dans une pièce, ce ne sont pas des personnes, des caractères ou des sujets, c'est une variation atmosphérique, un changement de teinte, une molécule imperceptible, une population discrète, un brouillard ou une nuée de gouttes. Tout a changé en vérité.* »

Gilles Deleuze

(Dialogues – Entretiens avec Claire Parnet / 1977-1996)

Bibliographie

Ouvrages

- Honneth, A. (2013). *La lutte pour la reconnaissance*. Éditions Folio.
- Rossigneur-Méheust, M. (2014). *Vieillesse irrégulières*. Éditions La Découverte.
- Scott, J. C. (2009). *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*. Éditions Amsterdam.
- Spivak, G. (2020). *Les subalternes peuvent-elles parler ?* Éditions Amsterdam.

Revues, articles

- Ariès, P. (2021, juin). La vieillesse a-t-elle une histoire ? *VIF* (en ligne). Disponible sur : <https://vif-fragiles.org/la-vieillesse-a-t-elle-une-histoire/>
- Attié, D. (2020, octobre). Les Sablières : la dissolution d'une communauté. *Le Club de Mediapart* (en ligne). Disponible sur : <https://blogs.mediapart.fr/david-attie/blog/271020/les-sablieres-dissolution-d'une-communaute>
- Besozzi, T. (2018). La sociabilité quotidienne de personnes âgées dans un centre commercial, un loisir particulier ». *Bulletin de l'association de géographes français*, 95, 79-96.
- Brunel, M., & Eideliman, J.-S. (2022, juillet). La sociabilité et l'isolement social des seniors. *Les dossiers de la DRESS*, 98 (en ligne). Disponible sur : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-07/dd98.pdf>
- Carrier, F., Fournier, V., Favereau, E. & Foureur, N. (2021, décembre). Rien pour les vieux sans les vieux. *VIF* (en ligne). Disponible sur : <https://vif-fragiles.org/rien-pour-les-vieux-sans-les-vieux/>
- Clifford, E. (1963). Social Visibility. *Child Development*, 34, 799-808.
- Delphy, C. (2003). Par où attaquer le « partage inégal » du « travail ménager » ? *Nouvelles questions féministes*, 22, 47-71.
- Desmulier, C., Polfliet, M. & Rauscher, J.-B. (2003). La sociabilité des retraités, une approche statistique. *Terrains et travaux*, 5, 151-164.
- Farge, A. (2002). Témoignages et récit historique. *Sociétés et Représentations*, 13, 199-206.
- Foureur, N., Fournier, V. (2022, mai). Que disent les vieux de leur vieillesse ? *VIF* (en ligne). Disponible sur : <https://vif-fragiles.org/que-disent-les-vieux-de-leur-vieillesse/>
- Fraser, N. (2004). Justice sociale, redistribution et reconnaissance. *Revue du Mauss*, 23, 152-164.
- Godeluck, S. (2020, août). La lourde facture pour les malades du Coronavirus à l'hôpital. *Les Echos* (en ligne). Disponible sur : <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/la-lourde-facture-pour-les-malades-du-coronavirus-a-lhopital-1228650>
- Mangin, D. (2022, Février). L'avenir de la rue, c'est aussi les vieux. *VIF* (en ligne). Disponible sur : <https://vif-fragiles.org/lavenir-de-la-rue-cest-aussi-les-vieux/>
- Membrado, M. (2003). Les formes de voisinage à la vieillesse. *Empan*, 52, 100-106.
- Roubineau, J.-M. (2013). Mendicité, déchéance et indignité sociale dans les cités grecques. *Ktèma : civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antiques*, 38, 15-36.
- Wieviorka, M. & Bataille, P. (2021, juillet). Vieux : sujet ou acteur ? *VIF* (en ligne) Disponible sur : <https://vif-fragiles.org/vieux-sujet-ou-acteur/>

La médiation dans le cadre des établissements médico-sociaux

CTS n°103 - 2023

Un dispositif novateur en Bourgogne-Franche-Comté

Sylvie MENETRIER
Bernadette CLAUDE

Médiatrices familiales

Préambule : qu'est-ce qu'une médiation ?

La médiation est « un processus structuré, volontaire et coopératif de prévention et de résolution amiable des différends qui repose sur la responsabilité et l'autonomie des participants. Initiée par les intéressés eux-mêmes, leurs conseils, les représentants d'une organisation ou un magistrat, la médiation fait intervenir un médiateur dûment formé, tiers indépendant, neutre et impartial. Facilitateur de communication, sans pouvoir de décision, ni rôle d'expertise technique ou de conseil, le médiateur favorise le dialogue et la relation, notamment par des entretiens et rencontres confidentiels ». (Médiation 21, 2019, pp. 9-10).

1. Généralités et contexte

Grâce à l'amélioration des conditions de vie et de soin, on constate que l'espérance de vie de la population en France a considérablement augmenté : les personnes âgées vivent de plus en plus longtemps, ce qui se traduit notamment par l'augmentation de l'âge d'entrée en maison de retraite. Selon les dernières

projections de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), les personnes âgées de plus de soixante ans seront plus de 23 millions en 2050, ce qui représentera 35 % de la population totale. La prise en charge des personnes âgées et leur devenir sont et seront au cœur des enjeux sociétaux des prochaines décennies.

Aujourd'hui, dans la vieillesse et la maladie, les distorsions familiales sont plus complexes que celles dues au couple conjugal qui se délie. Elles ont des retentissements sur les aspects relationnels, matériels, psychologiques et émotionnels de tout le groupe familial. À ceux-ci s'ajoute, en plus des bouleversements, l'angoisse que renvoie la fragilité de l'existence : l'image de l'individu dans la vieillesse, la crainte de la mort qu'engendrent l'évolution de la pathologie et la finitude de l'existence humaine.

La vieillesse et la maladie sont des périodes à risque pour la cohésion familiale. Ainsi, celles-ci jouent un rôle actif dans l'apparition ou la résurgence de conflits inhérents au soutien et au devenir de la personne vulnérable qui désire, jusqu'aux derniers instants de sa vie, continuer à vivre dans la dignité et la paix relationnelle dans sa famille. Les conflits entre les membres de la famille se réactivent par la présence d'enjeux opposés et d'intérêts divergents. Ces conflits peuvent se poursuivre au-delà de la sphère familiale, révélant les profonds désaccords entre les différents protagonistes du conflit, et entre ces derniers et les membres de l'équipe médicale et soignante. Ceux-ci s'y trouvent alors impliqués malgré eux.

2. Genèse de la démarche

Sensibilisées par le vieillissement, par l'accompagnement de la personne en situation de handicap dans des établissements médico-sociaux et nous appuyant sur nos parcours personnels et professionnels, il nous a paru important de réfléchir comment exporter nos pratiques et expériences de médiatrices familiales dans d'autres contextes que ceux rencontrés dans des problématiques intra-familiales.

En effet, le médiateur peut intervenir à différents moments du cycle de la vie « dans le domaine familial étendu dans sa diversité et son évolution » (extrait de la définition de la médiation familiale, Conseil national consultatif de la médiation familiale, 2002. Cité par Savourey, 2007, p. 16).

En institution, les relations entre le groupe familial, la personne hébergée et les professionnels des établissements médico-sociaux sont parfois tendues, pouvant devenir conflictuelles. Le personnel, la direction et les familles peuvent se retrouver en difficulté et après avoir tenté en vain de trouver des accords au sein des établissements, ils se retrouvent démunis. Les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) peuvent être alors sollicités.

C'est ainsi que la démarche de médiation dans les établissements médico-sociaux (EHPAD, IME, Foyers de vie..) est née. Issue d'une réflexion collective de quatre médiatrices familiales diplômées d'État, installées en libéral, adhérentes à l'Association Pour la Médiation Familiale (APMF) et impliquées dans le cadre régional. L'idée de rencontrer un référent région de l'ARS nous a encouragées à réfléchir collectivement autour :

- du renforcement de la lutte contre la maltraitance ;
- de la prévention et de la possibilité d'éviter des recours contentieux ;
- de la conjugaison de réponses les mieux adaptées aux préoccupations des résidents(es), des familles, des professionnels ;
- de la place de la personne à être considérée quels que soient son lieu de résidence, sa vulnérabilité liée à l'âge et /ou à son handicap.

Le temps de prise en charge dans les Établissements Médico-Sociaux (EMS) s'avère être plus long qu'une prise en charge sanitaire dans un établissement de santé. La culpabilité des familles, les souffrances psychologiques engendrées par une institutionnalisation associée au vieillissement et/ou au handicap peuvent être, entre autres, à l'origine de différends, de conflits et/ou de ruptures de la communication avec certains professionnels. Certains contentieux peuvent très vite s'enkyster et le recours à une procédure judiciaire se substituer à un accord amiable possible par la médiation.

En Bourgogne-Franche-Comté, il n'existe pas jusqu'alors de dispositif de médiation qui permettait de traiter les différends au sein des établissements médico-sociaux.

Certains professionnels (référent ressources humaines, psychologue, adhérent au Conseil de Vie Sociale...), la personne qualifiée¹ identifiée au sein de chaque établissement peuvent réguler ou régler certaines situations. Pour autant, la posture spécifique du médiateur, sa formation et le respect des principes déontologiques liés à la profession complètent les possibilités de recours amiables. La médiation peut ainsi permettre aux usagers, aux institutions de rechercher par eux-mêmes la solution aux différends qui les opposent avec l'aide d'un tiers neutre, impartial, compétent.

3. Comment fonctionne une médiation dans un établissement médico-social

Les antennes des services de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté (ce sont les services de gestion des réclamations, des événements indésirables)

1. Le terme « personne qualifiée » est apparu dans la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002. Il désigne la personne à laquelle tout résident pris en charge dans un établissement médico-social peut faire appel pour l'aider à faire valoir ses droits en cas de litige. Cette personne qualifiée est choisie sur une liste établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le département, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé et le président du Conseil départemental.

réceptionnent les signalements qui émanent des réclamations des familles et/ou des établissements (Établissements Hébergement Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), Foyers, Instituts Médico-Éducatifs (IME)...).

Après avoir étudié la situation, vérifié que celle-ci ne relève pas des compétences de l'ARS, la professionnelle de l'antenne locale va orienter la personne vers la médiatrice référente. Il peut s'agir de difficultés de communication entre la famille et les professionnels au sujet de l'accompagnement de la personne hébergée. Il existe actuellement une référente pour la Bourgogne et une référente pour la Franche-Comté.

Le plus souvent, il s'agit du directeur d'établissement qui prend contact avec ladite médiatrice. Ce peut être aussi la cadre de santé, la référente qualité.

À l'issue d'un premier entretien téléphonique pendant lequel est présentée brièvement la démarche, un temps de concertation entre médiatrices validera ou non la pertinence du démarrage du processus de médiation.

La démarche de médiation est toujours assurée en co-médiation : la complexité, le nombre d'entretiens, le nombre conséquent de personnes entendues (professionnels et représentants de la famille) consolident l'objectivité et la posture.

Si la réponse est favorable, des entretiens vont être planifiés.

- Au sein de l'institution : des entretiens individuels et/ou entretiens collectifs. Les personnes seront identifiées par la direction, ou le cadre de santé, ou le professionnel chargé de la qualité. Toutes les catégories professionnelles de l'établissement concernées par la situation qui pose problème peuvent être entendues : personnel éducatif, soignant, de l'animation ou de la cuisine.

- Au sein de la famille concernée et autour de la personne résidente :

- Un entretien individuel avec la personne résidente sous réserve de ses capacités cognitives, de son état de santé. Il est important que nous puissions accueillir et entendre ses besoins, ses ressentis et recueillir du mieux possible son consentement.

- Un entretien individuel avec le conjoint, une personne de l'entourage proche, un ou les enfants. Ces personnes peuvent aussi être associées à la personne résidente.

À l'issue des entretiens avec les différents protagonistes, une séance de médiation peut s'envisager suivant le cadre défini par les médiatrices. La médiation ne peut avoir lieu que si les protagonistes sont favorables pour se rencontrer et entendre les différentes positions afin de parvenir, au mieux, à une entente.

Les modalités d'intervention des médiatrices seront aménagées en fonction du nombre de participants, de l'espace et une durée de 2 heures 30 fixera le temps d'échanges.

Le lieu sera déterminé par les médiatrices, en accord avec les personnes : soit dans l'établissement, soit dans un lieu externe et neutre à la structure.

Les médiatrices, ne disposant d'aucun pouvoir de contrainte, fondent le temps de la rencontre sur la capacité de chacun des participants à se responsabiliser. Elles insufflent une dynamique pour établir un juste équilibre entre les membres de la famille (associés ou non à la personne résidente) selon leurs « droits, devoirs, besoins et attentes » et les professionnels de l'institution.

Après la phase d'accueil, les médiatrices proposent aux personnes qui participent d'exprimer leurs besoins et leurs attentes. La séance peut permettre de repérer la place, le rôle de chacun et d'identifier les points possibles de convergence. Les médiatrices, en tant que tiers impartiales, vont encourager l'expression des personnes présentes, de leur version des faits et les inciter à être mutuellement à l'écoute de l'autre.

Si le désir d'implication et de changement existe (la démarche de médiation repose toujours sur la liberté et la volonté des personnes présentes), des options communes et des propositions concrètes vont pouvoir être posées.

À la suite de la séance, et en accord avec les personnes impliquées dans la séance, une deuxième séance peut avoir lieu. Une entente écrite est souvent rédigée par les médiatrices et proposée aux différentes parties pour validation. Cet accord co-signé a pour objectif d'encourager les parties à mettre en œuvre les engagements prévus.

Environ trois mois après la séance de médiation, les médiatrices se rapprochent des protagonistes pour évaluer les effets de la médiation : changements possibles, restauration de la communication, apaisement, autre séance.

À l'identique des processus de médiation traditionnels (médiation intra-familiale) l'indépendance des médiatrices impose la confidentialité des informations et des échanges. Aucune restitution n'est faite à l'ARS. Le seul retour repose sur l'effectivité de la démarche : les coordonnées du demandeur, la date de la demande, la mise en place d'entretiens (ou non) la mise en place de la médiation (ou non) en respectant l'anonymat des personnes rencontrées.

Concernant le financement, l'ARS rembourse intégralement les établissements qui ont réceptionné les factures individuelles de chaque médiatrice (un devis est envoyé en amont de la mise en place). Pour les familles, la médiation est gratuite. En effet, dans la mesure où une personne âgée et son environnement aurait besoin de l'aide d'un médiateur, il faut non seulement faire accepter la médiation, mais également faire admettre le principe qu'elle pourrait être payante.

En 2019, trois établissements (deux EHPAD, un IME) ont sollicité les média-trices pour lesquels des entretiens et des séances de médiation ont pu se mettre en place. En 2022, huit établissements (cinq EHPAD, trois Foyers d'Accueil Médicalisés) ont été demandeurs.

L'année 2019 fut une année expérimentale. Au vu de l'augmentation des demandes et des effets positifs de la médiation au sein des établissements médico-sociaux, la collaboration avec l'ARS s'est consolidée et la médiation est, en 2023, toujours financée.

4. Quelques exemples de médiation menées dans des établissements

Les situations vécues lorsqu'un membre de la famille (parent en EHPAD, enfant en IME/Foyer de vie...) est institutionnalisé montrent combien la place de chacun est difficile à vivre, tant pour les soignants que pour les familles. La défiance de la famille et sa difficulté à accepter la prise en charge par des personnes extérieures de son enfant ou de son parent sont souvent l'origine du conflit, car la famille est sensée « mieux connaître » la personne accompagnée que les professionnels.

Dans un EHPAD de l'Yonne, par exemple, bien que le choix de l'établissement ait été bien réfléchi en amont (visite de plusieurs établissements pour comparer) et validé par la personne elle-même, l'exigence de l'époux pour l'accompagnement de sa femme en institution montre sa difficulté à se détacher du fonctionnement qu'il avait à domicile comme aidant unique et attentif à tous les détails : heure de prise de médicaments, fréquence des douches, présence de tous les instants pour répondre au plus juste et au plus près des besoins de son épouse dont l'évolution de la maladie a mis un terme à cet accompagnement à domicile. La distorsion entre l'accompagnement individuel à domicile et celui de la collectivité en institution est la première des raisons qui crée l'incompréhension, les représentations biaisées de la famille sur l'accompagnement des professionnels, l'angoisse de la famille augmentant au fur et à mesure que le manque de dialogue s'installe.

Nous avons pu le constater également dans un foyer d'accueil médicalisé. Une maman, engagée en tant que mère, tutrice de sa fille, et représentante des familles dans une instance départementale, s'est heurtée à des difficultés relationnelles avec l'équipe des professionnels. Le désaccord portait sur ce qu'elle envisageait comme prise en charge de sa fille face à l'évolution de sa maladie. Le manque de communication directe et le sentiment de n'être pas entendue sur ce qu'elle avait à dire des habitudes de sa fille ont cristallisé un conflit nourri de rancœurs inextinguibles envers les professionnels. La direction de l'établissement

a pu exprimer, lors de la séance de médiation, ses difficultés face au contexte de tension concernant le personnel (difficulté de recrutement, absentéisme, problème d'attractivité des métiers, remplacements par des personnes non qualifiées...). La reconnaissance des difficultés mutuelles, grâce à la présence des tiers médiateurs, a permis de déconstruire les représentations forgées sur des a priori et d'envisager une remise en confiance afin de travailler ensemble, famille et institution.

5. Bilan des situations et synthèse de nos ressentis

Comme le dit Rabia Hamidi (2018) dans son livre « Médiation familiale et santé publique », tous les acteurs de la gérontologie s'accordent à dire que la dépendance liée à l'âge ou la maladie constitue un défi majeur pour notre société. L'accompagnement de cette dépendance se trouve aggravé par le développement des pathologies neuro-dégénératives, type Alzheimer ou assimilées.

Les familles connaissent alors un véritable transfert de responsabilité : les enfants deviennent les parents de leurs propres parents. Cette modification de la place de chacun, de manière furtive et discrète, n'est pas étrangère à l'apparition de conflits dans les familles, les fratries, au sujet de l'accompagnement des parents en institution.

La confiance est le fondement de la relation entre la famille, la personne accompagnée et le soignant, l'absence de confiance n'améliorant pas les conditions du dialogue entre tous les acteurs.

Fondée sur la déontologie, la médiation contribue à la restauration de la confiance, à la reconstruction d'un équilibre relationnel entre les différentes personnes (familles, personnes accompagnées et professionnels) indispensable à la bonne prise en charge.

La médiation s'inscrit dans l'histoire des personnes (familles, personnes accompagnées et professionnels). La fonction de tiers, en tant que levier de changement, permet de s'ouvrir à l'altérité. Mais dans certaines situations très conflictuelles, le médiateur devra reconnaître les limites de ses compétences, et préconiser de faire appel à des approches thérapeutiques. Alors, de ce fait, il convient de tenir compte des limites de la médiation.

Le dispositif de médiation dans les établissements sociaux et médico-sociaux est relativement récent (en tout cas en Bourgogne-Franche-Comté) et peu connu des familles et des professionnels. Pourtant, quand la médiation est bien comprise, ce dispositif propose, lors d'un conflit, des solutions innovantes pour sortir de l'état de crise et/ou d'une impasse parfois enkystée depuis longtemps.

Les médiatrices réfléchissent avec l'ARS sur la possibilité d'intervenir le plus tôt possible et ainsi d'anticiper la cristallisation du conflit. Un travail de communication et une information diffusée aux établissements, aux résidents, aux familles est en cours.

Bibliographie

- Hamidi, R. (2018). *Médiation familiale et santé publique*. Editions ASH.
- Médiation 21. (2019). *Livre Blanc de la Médiation*. Médiation 21. <https://anm-mediation.com/documents/contenu/M21---Livre-blanc-mediation.pdf>
- Savourey, M. (2007). La médiation familiale. *Journal du droit des jeunes*, 268, 15-28.

Liens et biens dans la relation d'assistance aux personnes âgées

CTS n°103 - 2023

Émilie BERTIN

Doctorante au Centre de Recherches Juridiques de l'Université Franche-Comté et à Paris VIII

La famille est couramment présentée comme l'espace de réalisation des solidarités naturelles. La « protection rapprochée » (Castel, 1995) qu'elle offre aux plus âgés de ses membres ne repose cependant pas seulement – ni toujours – sur l'expression spontanée des sentiments filiaux ou le devoir de piété filiale.

La famille désigne couramment l'ensemble des personnes qui sont unies par un lien du sang, qui descendent d'un auteur commun (Cornu, 2013). Cette définition, à la fois classique et réductrice, est sans doute celle qui reste la plus pertinente en droit lorsque l'espace familial est pénétré par un tiers. Ainsi, par exemple, en matière d'accueil familial, la personne accueillie demeure, pour le juge, « une personne étrangère à la famille » et ce quelle que soit la considération que lui porte l'accueillant familial.

La famille est donc une micro-société et, en tant que telle, elle est exclusive de certains individus. L'appartenance à une famille est la conséquence de l'établissement d'un lien de droit entre un individu et le groupe familial concerné. Ce peut être un fait juridique involontaire, comme la naissance, ou un acte juridique comme le mariage ou l'adoption. À l'inverse, les concubins, qui ne sont attachés l'un à l'autre par aucun lien de droit, sont considérés comme des étrangers l'un pour l'autre du point de vue du droit de la famille.

La famille est une institution. Elle est donc, par nature, conservatrice et, en premier lieu, du patrimoine familial, c'est-à-dire du bien d'héritage qui descend,

suivant les lois, des père et mère à leurs enfants¹. La loi organise l'ordre dans lequel les héritiers viennent à la succession². Elle prévoit également, en faveur de certains héritiers, une quotité de biens dans la succession du défunt : c'est la réserve héréditaire³. La fraction de la succession qui n'est pas réservée par la loi peut faire l'objet d'un acte à titre gratuit par donation ou testament⁴.

Les solidarités familiales, à tout le moins celles qui ont fait l'objet d'un acte juridique, articulent assistance prodiguée aux vieux parents et prétention successorale.

Dans ce cas, la promesse d'assistance est, de la part du bénéficiaire de la donation, un acte intéressé. L'exécution de son obligation par le donataire peut ainsi être légalement fondée sur des considérations purement égoïstes sans que cela ne remette aucunement en cause la donation qui lui est consentie. Le contrat, qui est une forme de « coopération antagoniste » (Carbonnier, 1992, p. 222) est alors l'instrument idoine de mise en relation des intérêts réciproques du donneur et du donataire (I).

Il existerait ainsi, dans l'espace familial, une sorte de valorisation des relations obligées parent-enfant, le débiteur recevant, en contrepartie de l'exécution de ses obligations à l'égard de son vieux parent, le bien promis.

À rebours de ces pratiques de marchandisation des solidarités familiales, l'amitié offre un espace spontané d'assistance mais illégitime du point de vue du droit lorsqu'elle met en scène, au second plan, un professionnel du champ médico-social (II).

I. La famille, espace arrangé de l'assistance

Pendant longtemps, dans le monde paysan, la famille constituait à la fois une unité de résidence, de travail et de droits de propriété ou d'usage sur une terre (Segalen & Fine, 1988). Ce groupe domestique était alors structuré autour d'enjeux matériels que réalisait le mariage d'un enfant, notamment par l'acquisition de terres. La vie en communauté de plusieurs générations, sous l'autorité du *pater familias*, et les réticences des parents à laisser à leurs enfants la responsabilité des terres pouvaient provoquer le ressentiment des jeunes à l'encontre de leurs aînés, qui se réservaient l'usufruit leur vie durant des biens immobiliers ainsi que des biens meubles afférents au travail de la terre (chariot, charrue, harnachement)

qu'ils consentaient en donation. L'institution familiale étant fondée sur le mariage, les parents, qui n'étaient pas toujours assurés de l'assistance que leur prodiguerait leurs enfants lorsqu'ils ne

1. Dictionnaire Littré.

2. Article 734 du Code civil.

3. Article 912 alinéa 1 du Code civil.

4. Article 912 alinéa 2 du Code civil.

pourraient plus tirer de leur travail les moyens de leur subsistance, saisissaient alors l'occasion des noces pour régler l'exercice des solidarités familiales (A). La modernité libérale a par la suite permis aux individus de s'émanciper de la tutelle familiale. La disparition du système réglé d'échanges sur lequel reposaient autrefois les solidarités familiales et l'institution de l'État-providence ont eu pour conséquence une recomposition des solidarités familiales et l'abandon d'une relation d'assistance « forcée » (B).

A. Une assistance contrainte dans la société traditionnelle

Dans la société traditionnelle d'Ancien régime, la famille était réglée par un système d'échanges entre les différents membres du groupe qui en assurait l'équilibre. Les relations d'interdépendance qu'entretenaient entre eux les membres du groupe familial permettaient, sauf accroc, d'assurer une assistance minimale aux vieux parents (Castel, 1995).

Le contrat de mariage était autrefois l'occasion pour les parents de régler leur succession et les relations alimentaires – tant ascendantes que descendantes – par l'insertion de clauses particulières prévoyant le règlement des solidarités familiales. La liberté des conventions matrimoniales offrait en effet aux époux et à leur famille – parents mais aussi grands-parents – la possibilité d'insérer dans le contrat de mariage des clauses qui ne concernaient pas seulement les relations pécuniaires entre mari et femme et le fonctionnement du régime dotal, mais qui concernaient également les relations d'assistance entre les époux et le reste de la famille (Agresti, 2009), l'indissolubilité du mariage garantissant la sécurité des arrangements convenus.

Dans le Doubs, les contrats de mariage notariés⁵ témoignent de l'existence, au XVIII^e siècle, de pratiques communautaires, notamment en milieu rural. Lors de l'établissement du contrat de mariage, les parents de l'un ou l'autre des époux – généralement ceux de l'époux – s'engageaient à aider à l'installation du couple en offrant de le loger – incluant nourriture et entretien – contre leurs soins et leur travail sans rétribution.

Cette cohabitation était appelée vie « à pot et à feu ». Dans un tel cas, la séparation entre les parents et l'enfant marié était symbolique, ceux-ci pouvant prévoir que la donation était opérée « à charge et condition que les futurs époux demeureront en leur communion et ne la quitteront point », même après la naissance d'un enfant, les donateurs s'occupant de pourvoir à tout le nécessaire⁶.

5. Les contrats de mariage enregistrés devant notaire n'offrent, il est vrai, qu'un témoignage imparfait des relations d'assistance parents-enfants – soit que certaines unions matrimoniales n'aient fait l'objet d'aucun contrat de mariage soit qu'un tel contrat ait été passé sous seing privé. De même, ces contrats ne renseignent que sur l'organisation des solidarités familiales au sein de la classe des possédants (bourgeois, artisans, paysans propriétaires de leurs terres), ce qui ne permet pas d'informer sur les pratiques d'assistance existant chez les plus pauvres.

6. Archives départementales du Doubs, sous-série E – notaire, cote 3E1319/8, cahier n°7, p. 10.

La cohabitation familiale permettait aux parents de pouvoirachever leur vie à leur domicile en s'assurant l'assistance nécessaire – tant en matière de soins qu'en matière alimentaire – et en les prémunissant contre l'isolement. L'offre de logement n'était cependant pas l'affaire exclusive des parents mais pouvait également être le fait – plus rare – d'un aïeul. C'est le cas, par exemple, d'une grand-mère qui accorde aux futurs époux une demeurance dans la maison qu'elle occupe sans rétribution⁷.

Les femmes survivant généralement à leurs maris, elles exprimaient, davantage que les hommes, leur volonté de demeurer dans la maison familiale jusqu'à leur mort. Une mère saisit ainsi l'occasion du mariage de son fils pour lui « céder et abandonner dès maintenant la maison qu'elle possède actuellement (...) avec toutes ses aisances, dépendances et appartenances pour y jouir en toute propriété à condition et réserves expresses que le futur époux gardera sa-dite mère dans ladite maison et l'y nourrira et entretiendra et tout le nécessaire bien et convenablement pendant sa vie naturelle »⁸. Il existe une division genrée de la contribution attendue des futurs époux à la vie de la famille. Alors que les donations consenties par les pères impliquent la participation du couple au travail à la ferme, celles consenties par les mères – en l'occurrence les veuves – portent plutôt sur la conservation et l'entretien du patrimoine familial. Par exemple, une mère engage son beau-fils, qui a promis de résider avec elle, à administrer les biens familiaux « pour l'avantage de l'oeconomie »⁹, c'est-à-dire « le sage et légitime gouvernement de la maison, pour le bien commun de toute la famille » (Rousseau, 1852, p. 585). Dans le même sens, une mère prévoit que le logement est offert à son fils et à sa future épouse dans la maison pendant qu'elle vivra « à charge qu'il supportera et payera la moitié des frais de réparation nécessaires qui seront à faire à l'avenir et pendant la vie de cette mère »¹⁰.

L'alliance matrimoniale crée un lien particulier de parenté. La crainte existait qu'en cas de décès de celui qui créait l'alliance son parent soit chassé de la maison. Aussi, lors du règlement de la viduité, un futur époux prend le soin de prévoir, dans le contrat de mariage, que sa mère ne pourra être expulsée de la demeure

consentie en donation à sa future épouse et fixe leur droit d'usage respectif des différentes parties de la demeure (grange, écurie, grenier, jardin et verger)¹¹.

La sécurité matérielle du vieux parent n'était pas seulement menacée par l'état des relations que pouvaient entretenir entre eux les alliés. Il existait également un risque, pour le parent qui se trouvait

7. Archives départementales du Doubs, sous-série E – notaire, cote 3E1319/8, cahier n°3, p. 10.

8. Archives départementales du Doubs, sous-série E – notaire, cote 3E1319/8, cahier n°4, p. 27.

9. Archives départementales du Doubs, sous-série E – notaire, cote 3E1319/8, cahier n°6, p. 57.

10. Archives départementales du Doubs, sous-série E – notaire, cote 3E40/109, cahier n°5.

11. Archives départementales du Doubs, sous-série E – notaire, cote 3E1319/8, cahier n°7, p. 38.

hors d'état de travailler, d'être rejeté par ses enfants, étant devenu inutile – voire encombrant (Bois, 1984) – à une époque où la sécurité sociale n'existait pas et où l'épargne était très souvent réduite. Ainsi, avec l'âge, le *pater familias* n'était pas assuré de conserver ni son autorité sur les membres de sa famille ni leurs soins. Cette incertitude pouvait se traduire, dans le contrat de mariage, par l'insertion d'une clause prévoyant que la donation effectuée en faveur de son fils était conditionnée au fait que ce dernier l'entretienne pendant sa vie « au cas où il ne pourrait plus la gagner par son travail »¹².

Bien que la pratique soit peu documentée, le contrat de mariage pouvait également prévoir l'accueil au domicile du couple d'un parent dans des circonstances particulières. C'est le cas d'un « époux qui accorde à son épouse la liberté de recevoir et de garder chez elle, dans la communion de son mari, sa mère au cas où celle-ci vienne à être malade ou sans service, comme elle avait accoutumé de la garder »¹³.

Ce qui n'était pas prévu par le contrat se réglait selon la coutume et les usages du pays.

L'individualisme-libéral a remis en cause les cadres anciens d'appartenance communautaire et avec eux la manière dont s'organisaient les solidarités familiales.

B. Une assistance convenue dans la modernité libérale

Les mutations de la famille et le développement de l'État-providence ont modifié les formes d'assistance apportées aux vieux parents. La sociologie de la famille a vu, dans la décohésion parents-enfants, un déclin des solidarités familiales plutôt qu'une recomposition des formes traditionnelles d'assistance (Capuano, 2021). Dans le monde rural, toute forme de pratique communautaire n'a cependant pas disparu, notamment chez les paysans. C'est le cas, par exemple, de la transmission d'une propriété agricole ainsi que du cheptel la garnissant consentie par des parents à l'un de leurs fils, cette donation ayant comme condition essentielle pour le donataire qui sera tenu seul, ainsi qu'il s'y oblige, de recevoir chez lui ses père et mère, de les loger avec lui, nourrir à sa table, entretenir, blanchir, chauffer, éclairer et soigner, tant en santé qu'en maladie, en un mot, de leur fournir tout ce qui est nécessaire à l'existence, le tout pendant leur vie et jusqu'au jour du décès du dernier d'entre eux, à l'exception toutefois des frais médicaux pharmaceutiques et d'hospitalisation¹⁴.

À côté de l'aide informelle apportée par la famille – reposant sur des liens affectifs et le devoir

12. Archives départementales du Doubs, sous-série E – notaire, cote 3E1319/8, cahier n°1, p. 42.

13. Archives départementales du Doubs, sous-série E – notaire, cote 3E40/109, cahier n°7.

14. Cour d'appel de Toulouse - ch. 01 sect. 02, 5 janvier 2021 / n°18/04206.

de piété filiale –, le contrat demeure une forme courante de règlement des obligations de soins viagers. L'aide protectrice apportée par les membres de la famille aux vieux parents prend aujourd’hui principalement la forme d'une donation à charge de soins. Le renouvellement du support contractuel des obligations de soins au sein du groupe familial s'accompagne, outre l'usage d'une terminologie particulière qui vient définir les nouveaux rapports de droit entre parents, d'une certaine permanence quant au contenu de ces obligations (Fabas-Serlooten, 2015).

Les obligations de soins viagers sont directement relatives à des services à la personne. Les modalités de leur mise en œuvre sont déterminées par le degré de perte d'autonomie du créancier. Selon le cas, ce dernier peut prévoir que le débiteur payera les factures de nourriture, d'eau, de gaz et d'électricité ou de vêtements¹⁵ ou qu'il lui fera ses commissions, préparera ses repas, l'aidera à manger et à faire sa toilette ou à s'habiller¹⁶. Ces obligations excèdent la simple obligation alimentaire – c'est-à-dire la simple satisfaction des besoins fondamentaux d'un individu – et engagent le débiteur à avoir pour le créancier « les meilleurs soins et de bons égards, sa vie durant »¹⁷. L'adresse faite au débiteur de traiter son vieux parent avec sollicitude cherche sans doute à prévenir la perte de considération qui accompagne parfois l'installation d'un état de dépendance, marqué par la lente déréliction du corps. Elle rappelle, surtout, que l'exercice des solidarités familiales n'a pas nécessairement pour ressort l'existence d'un lien affectif entre parents, ce dernier pouvant, encore parfois, plutôt trouver sa cause dans la conclusion d'un arrangement entre personnes intéressées. C'est le cas lorsque le donataire est également lié au donneur par un contrat de travail salarié ayant pour objet la gestion du patrimoine immobilier familial¹⁸. Dans d'autres cas, la charge de soins assortissant une donation peut ne pas être déterminante de l'intention libérale du donneur mais être consentie, par exemple, aux fins d'arranger un enfant disposant de ressources très modestes, largement inférieures au SMIC en lui assurant un toit¹⁹. Cette adresse se prolonge au-delà du jour de la mort du créancier, qui peut prévoir l'obligation du débiteur de pourvoir à ses frais funéraires d'une manière conforme à sa position²⁰ ou plus simplement de lui donner des funérailles décentes²¹.

Au XX^e siècle, le développement du travail salarié, l'institution du système de retraite ou encore l'accès des classes populaires à la propriété du logement ont permis aux individus de s'émanciper de la tutelle familiale. La sécurité matérielle du vieux travailleur étant assurée par le versement de prestations sociales et l'existence de mesures exorbitantes du droit commun – telles que celles

15. Cour d'appel de Riom - ch. civile 01, 30 novembre 2021 / n°20/00009.

16. Cour d'appel de Limoges - ch. civile, 13 septembre 2016 / n°15/01307.

17. Cour de cassation, Troisième chambre civile, 5 novembre 2013, n°12-27.177.

18. Cour de cassation, Chambre civile 1, 11 octobre 2017, 16-21.692, Publié au bulletin.

19. Cour de cassation, Chambre civile 1, 28 mai 2015, 14-13.479, Publié au bulletin.

20. Cour d'appel d'Agen - ch. civile, 6 mars 2019, n° 15/00942.

21. Cour d'appel de Riom, *op. cit.*

prévoyant la protection du locataire âgé prévue par la loi du 6 juillet 1989 régissant les rapports locatifs²², renforcée par les lois ALUR et Macron²³ – ont fait disparaître la crainte d'une vieillesse menacée d'exclusion, à laquelle a succédé celle d'un abandon affectif que le créancier peut conjurer en prévoyant que le débiteur le visitera régulièrement²⁴ ou qu'il lui assurera un nombre défini de promenades sur un territoire donné²⁵.

La préservation de ces gains d'autonomie fait parfois l'objet d'une attention particulière. L'avancée en âge s'accompagne, naturellement, d'une dégradation de l'état de santé. La centralité, dans notre société, de la question sanitaire semble cependant faire naître chez certaines personnes âgées la crainte d'une dépossession de leur pouvoir de décision sur leur propre corps. Le rejet de ce qui apparaît comme l'exercice d'un pouvoir hétéronome se dessine à travers la préoccupation d'une donatrice d'engager le donataire à la soigner ou à la faire soigner par un médecin de son choix, à lui octroyer tous les médicaments que celui-ci lui prescrira et en cas de besoin seulement et sur prescription formelle, de la faire hospitaliser²⁶ – cette dernière prévision pouvant également être interprétée comme l'expression d'une opposition au placement en institution, ce dernier étant souvent consécutif à une période d'hospitalisation.

À côté de l'espace contraignant et intéressé du contrat, l'amitié offre un espace libre d'assistance, fondé sur l'affection mutuelle des individus.

II. L'amitié, espace d'effraction de l'assistance

Dans le champ médico-social, l'existence d'un lien amical entre la personne âgée assistée et le professionnel qui intervient auprès d'elle soulève plusieurs problématiques. La première est liée au fait que l'amitié transgresse la manière dont les relations par âge sont organisées dans notre société (De Lasganerie, 2023). L'amitié étant généralement homophile du point de vue de l'âge, son existence peut ne pas être reconnue par les tiers (Bertin, 2022, pp 26 et suiv.). La seconde tient aux rôles sociaux assignés aux individus, l'amitié pouvant être la cause d'un désordre, notamment lorsque la personne âgée élève le professionnel qui l'a assistée au rang d'héritier – ce qui implique mécaniquement une diminution de la part d'héritage des autres héritiers. La vulnérabilité réelle ou supposée de la personne âgée assistée va alors justifier l'existence de dispositifs implicites de contrôle et de répression du lien amical, notamment à travers le pouvoir de direction de l'employeur, qui peut organiser l'éloignement de la personne âgée et de l'aide à domicile qu'il emploie lorsque leur amitié est découverte²⁷

22. Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986.

23. Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

24. Cour d'appel de Riom, *op. cit.*

25. Cour de cassation - Première chambre civile, 20 février 2008 / n°06-19.977

26. Cour d'appel de Metz - ch. de la Famille, 19 novembre 2013 / n° 13/01061.

27. Cour administrative d'appel de Paris – 4^e chambre, 4 novembre 2022 / n°21PA04761.

– quoiqu'une telle mesure puisse encore être motivée, il est vrai, par des intérêts tout à fait légitimes, comme la nécessité d'assurer la prévention des risques professionnels ou encore la protection des personnes prises en charge par le service.

L'amitié est une forme de lien précarisée parce qu'elle n'est pas reconnue par le droit. L'intervention de l'employeur dans une relation amicale permet de circonscrire l'assistance apportée à son caractère professionnel, de sorte que personne assistée et professionnel finissent par être interchangeables avec pour conséquence qu'il ne reste plus que l'acte marchand, le service. Les affects structurants de l'amitié font pourtant partie des compétences requises des professionnels du champ médico-social. C'est le cas de la bienveillance enseignée dans les instituts de formation en vue du développement de « savoir-faire » et « savoir-être » spécifiques.

Dans ce contexte, la gratification faite par une personne âgée à un professionnel du champ médico-social qui lui a apporté une assistance est une anomalie que le droit corrige par l'application des règles relatives aux incapacités légales à recevoir instituées aux articles L. 116-4 du Code de l'action sociale et des familles et 909 du Code civil. En pratique, les litiges noués autour de la question de la légalité d'une donation consentie à un ami sont le fait de parents du défunt qui refusent de partager leur héritage avec une « personne extérieure à la famille »²⁸, y compris lorsqu'ils reconnaissent eux-mêmes expressément le lien d'amitié ayant uni leur parent décédé à la personne contre laquelle ils agissent en justice en contestation du legs²⁹.

Le geste commis par les parents du défunt a pour effet de dégrader le lien amical. Quel peut être le mobile de l'exercice d'une telle violence symbolique ? Ont-ils vu dans le partage de l'héritage opéré par leur parent une forme de mise en concurrence de la place identitaire qui est la leur dans le corps généalogique familial (Cuynet, 2008) ? La saisine du juge a-t-elle, au fond, réellement pour objet le rapatriement d'un bien ? Autant de questions qui, faute d'être posées, restent sans réponse.

Conclusion

Le droit a une efficacité tout à fait particulière qui est celle de *remettre chacun à sa place* selon la catégorisation qu'il a lui-même opérée des parties en présence. En fait, le juge ne peut exercer son

28. Cour d'appel de Caen – 1^e Chambre civile, 29 novembre 2022 / n°19/02942.

29. Cour d'appel de Versailles - ch. 01 sect. 01, 27 octobre 2020 / n°19/07108.

office qu'après avoir procédé à une objectivation du contentieux. Cette opération intellectuelle, qui est l'œuvre d'un expert – avec ses procédures et son jargon –, a pour effet de déposséder les parties de leur histoire, réduite à un simple rapport juridique. Il s'ensuit que la décision judiciaire n'aura, finalement, pas grand-chose à voir avec les faits qui ont motivé la saisine du juge. L'invocation puis l'application du droit ne sert, alors, qu'à relégitimer l'ordre juridique et, avec lui, l'ordre social qu'il symbolise.

Bibliographie

- Agresti, J.-P. (2009). Contrat de mariage et droit patrimonial de la famille. Dans *Les régimes matrimoniaux en Provence à la fin de l'Ancien Régime : Contribution à l'étude du droit et de la pratique notariale en pays de droit écrit*. Presses universitaires d'Aix-Marseille.
- Bertin, É. (2022, décembre). Jurisprudences : au-delà du secret professionnel. *Actualités sociales hebdomadaires*, 3287, 26-28.
- Bois, J.-P. (1984) Le vieillard dans la France moderne, XVII^e –XVIII^e siècles - Essai de problématique pour une histoire de la vieillesse. *Histoire, économie et société*, 3(1), 67-94.
- Capuano, C. (2021). *Le maintien à domicile - Une histoire transversale (XIX^e – XXI^e s.)*. Rue d'Ulm.
- Carbonnier, J. (1992). *Droit civil, t. IV : Les obligations*. PUF.
- Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale*, Gallimard.
- Cornu, G, Association Henri Capitant. (2013). *Vocabulaire juridique*. PUF.
- Cuynet, P. (2008). La reconnaissance dans l'héritage. *Le Divan familial*, 20(1), 47-59.
- De Lasganerie G. (2023). *Une aspiration au-dehors. Éloge de l'amitié*. Flammarion.
- Fabas-Serlooten, A. L. (2015). *L'obligation de soins en droit privé*. LGDJ, Presses de l'université Toulouse 1 Capitole.
- Rousseau, J.-J., (1852). De l'économie politique. Dans *L'encyclopédie, in-folio, T. V, Les confessions. Discours. Politique*.
- Segalen, M. & Fine, A., Chapitre VIII - Famille et mariage. Dans J. Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française* (3). *De 1789 à 1914* (pp. 403-469). PUF.

Vous avez dit vieux ?¹

CTS n°103 - 2023

Benoît ROCHE

Cadre pédagogique retraité

À mon père, centenaire depuis février.

À quel âge est-on vieux ?

Tout d'abord, bravo à Jeanne Calment et à Jonathan qui ont su prendre leur temps !²

Est-ce lorsque les héritiers commencent à s'impatienter ; quand les bougies coûtent plus cher que le gâteau ; au moment de prendre sa retraite ; à l'apparition des premiers cheveux blancs ?... Tout cela ne constitue pas des indicateurs pertinents. En effet, la cupidité des héritiers peut se manifester à tout âge, le coût des bougies et du gâteau peut être très variable, l'âge de la retraite très différent selon qu'il s'agisse d'un militaire, d'un sportif (la trentaine, voire avant) ou du président des États-Unis d'Amérique, toujours en activité à quatre-vingts ans ! Quant à la canitie elle peut survenir dès l'âge de vingt ans, selon son ADN, une réaction auto-immune, ou conséquemment à un stress (syndrome de Marie-Antoinette ou de Thomas More), ou en raison d'une carence en vitamines ou d'un déséquilibre hormonal.

Tenter de répondre à la question posée plus haut nécessite de définir ce qu'est un vieux, une vieille ou la vieillesse.

1. Aujourd'hui, l'euphémisation à tout va, le politiquement correct et la novlangue étant passés par là, on ne parle plus de vieux et encore moins de vieillard, mais de personne âgée, d'ancien, de senior, d'aîné, de 3^e âge, de 4^e âge... pour mieux cacher ce que la société ne veut pas voir :

Partout, c'est la prohibition

Alcool à la télévision

Papiers, clopes, manque de fric

Et vieillir dans les lieux publics

Prohibition. Brigitte Fontaine

Ce ne sont pourtant pas les vocables qui manquent : « Les vieillards ne seront jamais en sûreté dans l'healleine de la jeunesse. Les anciens ne vivront jamais en paix dans cette énumération au pouvoir de désenchantement, qui les entrechoque dans une sorte d'alphabet des feus : amorti, antédiluvien, antique, baderne, barbon, barbe, cacochyme, caduc, chef-d'œuvre en péril, cinquième âge, croulant, débris, décati, déchetoque, décrépit, démodé, dépassé, désuet, douairière, fané, fatigué, fossile, ganache, géronte, gothique, grison, hors service, croupin, ménère, mité, momie, monument historique, moussu, moyenâgeux, obsolète, passera pas l'hiver (p.p.h.), pépé, plus coté à l'argus, révolu, rococo, rombière, sénescence, sénile, suranné, usagé, usé, vermoulu, vétuste, vieillardreau, vieillesse, vieille barbe, vieillot, vieux trumeau, viocard... » (Detambel, 2007, p. 32). Sans prétendre à l'exhaustivité, nous pourrions au moins ajouter encore : vieux schnock, ratatiné et boomer !

2. Pour les plus jeunes, rappelons que Jeanne Calment née le 21 février 1875 et décédée le 4 août 1997 est la doyenne des Français et de l'humanité. Elle est l'être humain ayant vécu le plus longtemps (122 ans et 164 jours) dont la date de naissance a pu être vérifiée. Quant à Jonathan, c'est une tortue de la famille des tortues géantes des Seychelles, d'au moins 190 ans, qui est le plus vieux animal terrestre du monde, vivant sur l'île de Sainte-Hélène. Jonathan figure sur un timbre, les pièces de 5 cents et les tampons d'immigration. Mais c'est bien peu en comparaison des patriarches de la bible (Genèse 5.3), selon laquelle Adam vécut 930 ans, Seth 912 ans, Enosh 905 ans, Kéan 910 ans, Jéréd 962 ans et Metushela 969 ans !

*Les années passent
Qu'il est loin l'âge tendre
Nul ne peut nous entendre
Jardin d'hiver. Henri Salvador*

Les termes relatifs au fait d'être vieux apparaissent entre le 11^e et le 13^e siècle (vieilz 1050, vieil 1080, vieille 1155, vieux 13^e siècle). « "Les vieux" désigne (v. 1273) les gens âgés ou plus âgés, par rapport à une référence. (...) D'une manière générale, vieux et vieille, en français contemporain, sont sentis comme peu respectueux, voire méprisant. (...) Veillece (v. 1120), vieilece (v. 1130), refait en "-esse" vers 1400, désigne d'abord la dernière période de la vie humaine et, par extension, le fait d'être vieux. » (Rey, 1992, p. 2252).

*Quand sonna le « cessez-le-feu »
L'un de nous perdait ses cheveux
Et l'autre avait les tempes grises.
Nous avons constaté soudain
Que l'été de la Saint-Martin
N'est pas loin du temps des cerises.
Alors, ralentissant le pas,
On fit la route à la papa,
Car, braillant contre les ancêtres,
La troupe fraîche des cadets
Au carrefour nous attendait
Pour nous envoyer à Bicêtre.
Tous ces gâteux, ces avachis,
Ces pauvres sépulcres blanchis
Chancelant dans leur carapace,
On les a vus, c'était hier,
Qui descendaient jeunes et fiers,
Le boulevard du temps qui passe.
Boulevard du temps qui passe. Georges Brassens*

Au 17^e siècle, « On appelle vieillard un homme depuis quarante jusqu'à soixante-dix ans. » (Richelet, 1680). Fin 18^e siècle, dans la cinquième édition du Dictionnaire de l'Académie Françoise, An VI de la République (1798), viel, vieux, vieille désigne « qui a duré long temps, qui a consumé la plus grande partie de son existence (p. 738) et vieillesse qualifie « Le dernier âge de la vie » (p. 739), sans indication de l'âge auquel il commence. Au 19^e siècle, l'entrée « vieillesse » du Dictionnaire National ou Dictionnaire Universel de la langue française, il est mentionné qu'« on en fixe le commencement à la soixantième année. » (Bescherelle, 1877, p. 1627).

Toujours au 19^e siècle, le Nouveau Dictionnaire Universel précise : « La médecine reconnaît dans la vieillesse de l'homme trois époques distinctes : la verte vieillesse, de soixante à soixante-dix ans ; la caducité ou vieillesse confirmée, qui s'étend jusqu'à quatre-vingts ans, et la décrépitude, de quatre-vingts ans jusqu'à la mort. La vieillesse ne doit point être considérée comme une dégradation, comme une dégénérescence. C'est une période naturelle de la vie humaine avec les lois qui lui sont propres, avec son genre de beauté, ses idées, ses sentiments, ses passions particulières. » (Lachatre, 1885, p. 1529). Dans la centième édition du petit Larousse illustré, la vieillesse est la « Dernière période de la vie, caractérisée par un ralentissement ou un affaiblissement des fonctions. » (2005, p. 1110). Pas d'indication d'âge.

Eh, ma génération, elle a

Elle a tout oublié des révisions du bac' Elle veut un dealeur pas trop loin d'la fac

Elle a grandi, elle s'en branle du regard des gens

Elle veut un coup d'un soir mais qui dure deux ans

Coup de vieux. Bigflo et Oli, Julien Doré

« Certaines études, comme par exemple en psychologie sociale, éclairent l'érosion de l'âge chronologique comme un indicateur central de l'expérience du vieillissement. De leur côté, les démographes insistent sur le déclin physique et intellectuel et sur la charge redoutable pour la société comme pour les familles. La Commission d'étude des problèmes de la vieillesse créée en 1960 retient pour sa part le seuil de soixante ou soixante-cinq ans. En 1983, cette norme passe à soixante ans ». (Feillet, Bodin, & Héas, 2010, p. 2).

Si nous nous référons aux sciences humaines, nous voyons qu'en psychologie, le vieillissement « peut commencer après la seconde décennie de la vie. (...) Quoi qu'il en soit, de grandes variations existent : les capacités dites d'agilité mentale, après un déclin vers vingt ans, reviennent à leur score d'origine après soixante ans comme si certains déficits étaient compensés par des gains résultant de l'expérience. » (Le Moal in Doron, Pavot, 1998, p. 748). Pour d'autres psychologues, la vieillesse est le « Troisième âge de la vie, après la croissance et l'âge adulte. Il est difficile de déterminer le moment où commence la vieillesse ; cela dépend moins de l'âge que des conditions physiques, morales ou sociales que l'on a connues. » (Sillamy, 1980, p. 1220).

La remarque précédente est également présente en sociologie : « la question de savoir à quel âge commence la vieillesse ne peut trouver réponse dans la réduction à une réalité biologique (...). La vieillesse doit être comprise comme une construction sociale, produite par les cadres sociaux et perpétuellement

renégociée et redéfinie en fonction de l'évolution de ces cadres. (...) Vieillesse et retraite tendent à se disjoindre. Le temps de la vieillesse professionnelle, où l'on est déclaré inutile sur le marché du travail, commence bien avant la retraite, alors que tous les autres repères (place dans la famille, santé, dynamisme...) situent encore ce groupe dans l'âge adulte. » (Guillemard in Akoun & Ansart, 1999, p. 565).

D'autres analyses nous conduisent à penser également qu'il est plus juste de parler de vieillesse au pluriel, pour traduire la diversité et l'hétérogénéité des observations et ne pas commettre l'erreur qui « consiste à penser la population âgée comme homogène, alors que tous les travaux soulignent, au contraire, sa grande diversité. Il convient donc de manipuler avec précaution les propositions du type « les personnes âgées sont... » ou « les seniors font... ». De telles formulations sont dangereuses si elles ne se trouvent pas complétées par un aperçu des différences qui traversent la population considérée. » (Caradec, 2009, p. 117).

*La vieillesse nous fait frémir
On ne veut pas croire au pire
Nos yeux ne retiennent d'elle
Qu'une image irréelle*
Le vieux. François Béranger

La vieillesse est perçue différemment selon la catégorie d'âge des observateurs et des observés, mais aussi selon les époques, les cultures, sociétés et civilisations. Sans développer ce dernier aspect, mentionnons néanmoins que lors d'une enquête dans un village de Nouvelle-Calédonie, l'anthropologue et géographe américain Jared Diamond a eu la surprise de s'entendre qualifier de « demi-mort » parce qu'il avait quarante-six ans ! (Diamond, 2014).

*Les vieillards c'est pas beau, ça fout rien, ça fait d'l'ombre,
Qu'on les fout'n'importe où c'est moche et ça encombre,
Les faire bosser macach', c'est immoral comme tout,
Ça vous f'rait mal juger, montrer du doigt partout.
Alors on garde ça, juste un p'tit peu d'patience,
On les coll'dans un coin où ça s'remarque pas, (...)
Et plus qu'ils sont toquards, plus qu'ils ont la vie dure,
En buter quelques-uns, pas question, y a des lois.
J'ai essayé un jour d'en s'mer un dans un bois,
Peau d'balle, essayez donc, ils vous r'venn'nt en voiture
Les vieillards. Bernard Dimey*

Des facteurs multiples interviennent dans la vieillesse qu'il est malaisé d'identifier précisément de ce fait : « De par sa dimension progressive et imperceptible, la vieillesse est un concept difficile à définir et dont les frontières sont mouvantes et fluides. Son seuil ne cesse de reculer au cours du temps, dans la mesure où il varie avec l'espérance de vie à la naissance et la structure par âge de la population. En outre, au-delà de son masque en apparence homogène, nombre d'études montrent que la définition de l'âge et l'expérience du vieillissement sont étroitement associées à la nature des interactions qui se nouent avec l'entourage. » (Ordioni, 2010).

Une étude réalisée auprès de trois cents patients et accompagnateurs au Centre hospitalier de l'Université de Montréal par le gériatre, épidémiologiste et chercheur Quoc Dinh Nguyen, sur la perception de l'âge où on devient vieux, fait apparaître de multiples variations selon l'âge, l'état de santé, le genre, l'ethnie et la culture des répondants.

L'âge d'entrée dans la vieillesse varie également selon les époques et l'augmentation de l'espérance de vie. Si Montaigne se considérait comme « engagé dans les avenues de la vieillesse » à l'âge de quarante ans, dans notre société contemporaine, une femme de soixante-quatorze ans en 1985 correspond à une femme de soixante ans en 1825 et de soixante-trois ans en 1910 (Bourdelaïs, 1993). Ceci allant bien sûr avec des différences considérables selon la catégorie sociale : « Tout se passe comme si on devenait vieux plus tôt lorsqu'on est au bas de la hiérarchie sociale, lorsqu'on a eu un travail pénible et chichement payé » (Grand, Clément, Bocquet in Fassin et al., 2000).

*On n'devrait pas vieillir quand on a pas d'fortune
 On n'devrait pas blanchir quand on n'a pas de sous
 Allons, va, Jean Guenill'- Subis ton infortune
 Tout cela finira quand tu s'ras dans l'grand trou
 Mais, bon Dieu, que fait-on sur la terre ?
 Vivre sans pain sans gite et sans souliers,
 Étant jeune, on s'fich'de la misère
 On n'devrait pas vieillir, quand on est ouvrier !
 On n'devrait pas vieillir. Montéhus*

Serait-ce l'âge auquel une personne n'est plus en capacité d'apprendre qui marquerait sa date d'entrée dans la vieillesse, ou bien l'apprentissage est-il possible à tout âge ?

Divers éléments penchent en faveur de la seconde hypothèse, qu'il s'agisse des dispositifs de formation continue tout au long de la vie, des universités

du troisième âge en France (la première fut créée en 1973, à Toulouse), dont les dénominations ne faisant plus mention de « 3^e âge » vont se diversifier à partir des années 1990 : « Nous assistons alors à l'émergence d'un foisonnement d'appellations diverses : université du temps disponible, du temps libre, du tiers temps, inter-âges, tous âges, du temps retrouvé, etc. » (Chamahian, 2006, p. 10), des universités des seniors en Suisse, du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers), des ateliers divers (par exemple d'initiation à l'informatique)... Dans le même sens, « Grâce à plusieurs décennies de recherches gérontologiques, il est permis aujourd'hui d'affirmer que rien ne s'oppose aux processus d'apprentissage d'un point de vue cognitif, dans le cadre d'un vieillissement normal. Cependant, il est indispensable d'adapter les méthodes aux capacités cognitives existantes et aux potentialités de la personne. (...) À côté des compétences métacognitives, les relations sociales deviennent centrales pour les apprentissages à des âges où la société n'incite plus à la participation à des formations formelles. La connaissance de la possibilité d'apprendre, même dans le grand âge, constitue un premier élément. Les personnes ignorant leur capacité à apprendre ne l'utiliseront pas spontanément. Un autre élément consiste en le maniement de différentes méthodes et techniques d'apprentissage. La personne qui sait qu'elle doit adapter son apprentissage à la situation, aux compétences existantes et aux ressources qu'elle a à sa disposition augmente la probabilité de réussir son projet. Une de ces ressources est l'environnement social. La personne vieillissante qui dispose de relations valorisantes et régulières pouvant la soutenir, voire la motiver dans les processus d'apprentissage, possède un avantage important. Dans ce sens, aucune limite d'âge à l'apprentissage n'existe dans l'absolu. » (Kern, 2011, pp. 61-63).

Help the aged,

One time they were just like you³

Drinking, smoking cigs and sniffing glue

Help the aged

Don't just put them in a home

Can't have much fun when they're all on their own

Give a hand, if you can

Try and help them to unwind

Give them hope and give them comfort 'Cause they're running out of time

In the meantime we try

Try to forget that nothing lasts forever

Help the aged. Pulp

Selon l'anthropologue Marc Augé, « Pour se rendre compte que la vieillesse n'existe pas, il suffit d'y parvenir (...) quant à l'état d'esprit

3. Aidez les vieux / Avant ils étaient comme vous / Buvant, fumant et sniffant de la colle / Aidez les vieux / Ne les mettez pas simplement dans une maison / Je ne peux pas m'amuser beaucoup quand ils sont tous seuls / Donnez un coup de main, si vous le pouvez / Essayez de les aider à se détendre / Donnez-leur de l'espoir et réconfortez-les / Parce qu'ils manquent de temps / En attendant, nous essayons / Essayez d'oublier que rien ne dure éternellement.

et au comportement des vieillards, il est souvent induit par le langage des moins vieux, même et surtout quand ils sont bien intentionnés, (...) Sans dénier quoi que ce soit, et surtout pas l'évidence, ne peut-on mettre en question une catégorie de pensée, l'âge, qui sous les apparences de l'objectivité liée à la quantification, peut aboutir à des exclusions dramatiques de la vie sociale effective, c'est-à-dire singulière et consciente » (Augé, 2014, pp.14-19).

C'est également lui qui estime que dans ce domaine (comme dans bien d'autres), beaucoup sont ceux qui parlent à tort et à travers de ce qu'ils ne connaissent pas : « Il n'existe pas une identité spécifique du vieillard. La vieillesse, c'est comme l'exotisme : les autres vus de loin par des ignorants. » (Augé, 2015, p. 32).

Cette dernière affirmation fait également penser à Benoîte Groult lorsqu'elle écrit : « L'âge est un secret bien gardé. Dire ce qu'est la vieillesse, c'est chercher à décrire la neige à des gens qui vivent sous les Tropiques. » (2006, p. 21).

*Ça fait cent longs hivers
que j'use le même corps
j'ai eu cent ans hier
mais qu'est-ce qu'elle fait la mort*
La centenaire. Linda Lemay

« Pour la pensée occidentale contemporaine, c'est une impression générale de pessimisme à l'égard de la vieillesse qui s'impose : la vieillesse est un mal, une infirmité (voire une maladie), un âge triste qui prépare la mort. » (Ennuyer, 2019, p. 4).

Nous remarquerons que la gériatrie, dédiée à la vieillesse et au vieillissement, est la plus jeune des spécialités médicales. « Désormais la vieillesse est officiellement reconnue comme un organe malade du grand corps social. » (Detambel, 2007, p. 29).

Cependant, « La vieillesse peut ressembler à un automne réussi, à un été indien flamboyant. Heureux sont ceux qui, au lieu de se recroqueviller, savent, veulent en profiter. » (Olievenstein, 1999, p. 197) et pour Saint John Perse, la vision pessimiste de la vieillesse n'est pas de mise : « Grand âge, vous mentiez, route de braise et non de cendres » (Saint John Perse, 1959, p. 89).

La question de ce qu'est la vieillesse, comment elle est qualifiée, comment elle se manifeste et à quel âge reste objet de débats : « Actuellement, pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), une personne est qualifiée d'âgée à partir de soixante-cinq ans. En Belgique, pour des raisons épidémiologiques et biologiques, c'est à partir de soixante-quinze ans. En 1875, en Angleterre, la Friendly Societies Act (loi sur les sociétés amicales) définissait la vieillesse comme : "tout âge après cinquante ans".

Historiquement, c'est Bismarck, vers 1885, qui, pour s'allier l'aile gauche de son électorat, fut le premier à utiliser cette limite d'âge pour l'octroi d'avantages sociaux, en tenant compte du fait que peu de gens vivaient plus longtemps. S'il n'avait pas été le Chancelier de l'Allemagne à cette période ou si plus de moyens avaient été disponibles, peut-être la limite pour parler de "gériatrie" serait de cinquante-cinq ans ». (De Blauwe, 2020, p. 33).

Selon l'arrêté publié au Journal Officiel le 14 juillet 1985, « la personne âgée est une personne plus âgée que la moyenne des autres personnes de la population dans laquelle elle vit ».

Avec le temps

Avec le temps, va, tout s'en va

Même les plus chouettes souvenirs, ça t'as une de ces gueules

Avec le temps. Léo Ferré

Revenons un instant aux fondamentaux à propos des catégorisations : « les divisions entre les âges sont arbitraires. C'est le paradoxe de Pareto disant qu'on ne sait pas à quel âge commence la vieillesse, comme on ne sait pas où commence la richesse. En fait, la frontière entre jeunesse et vieillesse est dans toutes les sociétés un enjeu de lutte. (...) On est toujours le vieux ou le jeune de quelqu'un. C'est pourquoi les coupures soit en classes d'âge, soit en générations, sont tout à fait variables et sont un enjeu de manipulations. (...) La jeunesse et la vieillesse ne sont pas des données mais sont construites socialement, dans la lutte entre les jeunes et les vieux. (...) L'âge est une donnée biologique socialement manipulée et manipulable. » (Bourdieu, 1984, pp. 143-145).

Dans le même sens, « Aussi, est-il exclu, de ce point de vue, de fixer pour les membres d'une même classe sociale, a fortiori pour les individus quelconques, l'âge à partir duquel ils deviennent « vieux », c'est-à-dire « trop vieux » pour exercer une activité ou pour accéder légitimement à certaines catégories de biens ou de positions sociales. (...) « L'âge » n'est ni une donnée naturelle, ni un principe de constitution des groupes sociaux, ni même un facteur explicatif des comportements. (...) L'objet de la sociologie de la vieillesse ne consiste pas à définir qui est vieux et qui ne l'est pas, ou à fixer l'âge à partir duquel les agents des différentes classes sociales le deviennent, mais à décrire le processus à travers lequel les individus sont socialement désignés comme tels. (Lenoir in Champagne et al., 1996, pp. 61-64).

Rendez-vous au PMU à huit heures du matin

Partir en retraite en mobylette avec tous les copains

Audi RTT. Gwendoline

S'il n'est pas pertinent d'assimiler retraite et vieillesse, néanmoins, le lien, même très variable, existant entre les deux, nécessite de prendre en compte cette question d'actualité de la réforme des retraites.

*Un vieux complet, de vieilles savates avec quoi on n'peut plus draguer
 Un col roulé comme une cravate, un vieux pardingue pour se nichet
 Un bout d'chaussée a s'areuiller dans les vitrines où y'a qu'du vent
 Un pauv'nuage qui va crever, c'est la retraite et c'est l'printemps*

Les retraités. Léo Ferré

Loi grand âge : il est urgent d'attendre !

Attendue depuis la présidence de Jacques Chirac et le gouvernement de Dominique De Villepin (31 mai 2005 - 17 mai 2007) et sous les présidences successives, et en dépit d'une promesse faite par le Président Emmanuel Macron⁴, cette loi grand âge fait un peu figure de serpent de mer ou d'Arlésienne : « C'est désormais officiel. La loi « grand âge et autonomie » (ou Générations solidaires) ne sera pas votée d'ici la fin du quinquennat. Pourtant promise à de nombreuses reprises, elle a été définitivement enterrée ce mercredi 8 septembre. » (Ricard, 2021).

Pourtant, en 2018 déjà, le président de la République annonçait l'organisation d'un vaste débat public et une loi sur le grand âge et l'autonomie. La même année, « le Comité d'éthique rendait un avis sévère sur la façon dont la société française prend en charge la grande vieillesse. "Nous avons le sentiment d'une dénégation collective", écrivaient les sages. "Cela révèle une forme latente de maltraitance vis-à-vis des personnes âgées dépendantes à la fois au plan politique, mais d'une façon plus générale au plan social et parfois familial". Et d'ajouter : "Cette forme de maltraitance, non assumée, peut potentiellement induire une exclusion effective de ces personnes. Dans les conditions actuelles d'organisation de notre système social et de notre système de santé, le respect des personnes les plus vulnérables n'apparaît pourtant plus comme prioritaire". » (Favereau, 2019).

À croire qu'« En France, les pouvoirs publics demeurent depuis des décennies dans l'inertie devant la situation des personnes âgées malgré les alertes successives. (...) En France, les présidents de la république les uns après les autres ont tous annoncé un grand chantier national sur le grand âge, chantier sans cesse reporté.

⁴. Il avait ainsi promis, lors de la visite d'un Ehpad, le 22 septembre 2020 : de « présenter dès le début de l'année prochaine une réponse globale extraordinairement ambitieuse ».

(...) Enfin, tout un symbole, les premiers cas de Covid-19 ont été signalés début janvier 2020, et il a fallu attendre le 2 avril pour que les morts liés à ce virus dans les Ehpad soient pris en considération dans les chiffres annoncés tous les soirs par le directeur général de la santé, Jérôme Salomon. Durant des mois, des personnes âgées, nos vieux, nos aînés, ont été oubliés. Même si les chiffres les concernant n'étaient pas disponibles, il eut pourtant été facile de le signaler de manière à ne pas occulter l'existence de ces décès.

Il est permis de se demander, si dans l'esprit de certains, les résidents d'Ehpad ne faisaient plus tout à fait partie de la communauté nationale, peut-être même de la communauté humaine. S'ils n'existaient pas parmi les morts énoncés, c'était sans doute que déjà, ils n'existaient que bien peu parmi les vivants. » (Fertier, 2020).

Vieillir, c'est chiant parce qu'on ne sait pas quand ça a commencé et l'on sait encore moins quand ça finira.

Non, ce n'est pas vrai qu'on vieillit dès notre naissance.

On a été longtemps si frais, si jeune, si appétissant.

On était bien dans sa peau.

On se sentait conquérant. Invulnérable.

La vie devant soi. Même à cinquante ans, c'était encore très bien... Même à soixante.

Si, si, je vous assure, j'étais encore plein de muscles, de projets, de désirs, de flamme.

Je le suis toujours, mais voilà, entre-temps j'ai vu le regard des jeunes...

Des hommes et des femmes dans la force de l'âge qui ne me considéraient plus comme un des leurs, même apparenté, même à la marge.

J'ai lu dans leurs yeux qu'ils n'auraient plus jamais d'indulgence à mon égard.

Qu'ils seraient polis, déférents, louangeurs, mais impitoyables.

Sans m'en rendre compte, j'étais entré dans l'apartheid de l'âge.

Bernard Pivot

Idées reçues

Crevez, crevez, crevez les vieilles

Crevez, crevez, crevez les vieux

Peut-être enfin quand vous serez dans des petites boîtes

Vous arrêterez de voter à droite

Le respect des aînés. Giedré

« En politique, la rengaine est bien connue : les vieux sont immobilistes, réactionnaires. Les commentateurs ont recouru à cet effet d'unité, par exemple,

lors de l'élection présidentielle de 2012. Ils ont insisté sur les 41 % des plus de soixante-cinq ans qui avaient voté en faveur de M. Nicolas Sarkozy (UMP) pour minorer les 30 % d'entre eux qui avaient choisi M. François Hollande (PS), et plus encore le fait que cette « classe d'âge » est celle qui a le moins voté pour l'extrême-droite. Quant aux 54 % de retraités qui ont voté Sarkozy au second tour, ils ont fait oublier les 46 % qui avaient effectué un choix différent !

Il s'opère une confusion entre l'effet d'âge, qui serait attaché à une caractéristique donnée - les vieux votent à droite parce qu'ils sont vieux -, et l'effet de génération : les électeurs ayant régulièrement voté à droite continuent de voter à droite en vieillissant, et les électeurs ayant régulièrement voté à gauche continuent à voter à gauche. Ainsi, ceux qui ont autour de soixante ans, et qui avaient donc vingt ans dans les années 1970, ont davantage voté pour M. Hollande ou pour M. Jean-Luc Mélenchon (Front de Gauche) au premier tour que les électeurs âgés de 25-34 ans ou ceux de 35-49 ans. Les travaux sérieux tendent à montrer que les effets de génération et les aspects socio-économiques jouent un rôle important, tandis que les effets d'âge sont surtout fantasmés. » (Pellissier, 2013).

Une étude de l'institut CSA du 12 septembre 2022 intitulée « Les Français et les seniors, les préjugés sur le 3^e âge ont la vie dure » nous donne aussi quelques éléments.

Ainsi, presque la moitié (46 %) des Français interrogés⁵ considèrent que les personnes âgées privilégient les heures de pointe pour faire leurs courses alors que la majorité des soixante-cinq ans et plus déclare ne pas le faire et ce n'est qu'occasionnellement pour ceux qui le font (36 %). De même, pour les transports en commun, 24 % des Français pensent que les personnes âgées préfèrent les prendre aux heures de pointe. Ils ne seraient pourtant qu'un quart à adopter cette pratique. Ainsi, 26 % des seniors déclarent prendre les transports en commun aux heures de pointe et seulement 6 % fréquemment.

En ce qui concerne la conduite sur l'autoroute, un tiers des Français (32 %) considèrent que les personnes âgées préfèrent rester sur la file de gauche de l'autoroute au lieu de se rabattre. Pourtant seuls 16 % des seniors déclarent le faire, soit sept points de moins que l'ensemble des Français... puisque ce sont les 18-24 ans qui disent s'adonner majoritairement à ce mode de conduite.

⁵. Questionnaire auto-administré en ligne sur un échantillon national représentatif de 1 010 Français âgés de 18 ans et plus réalisé lors de deux vagues du 21 au 23 juin 2022 puis du 9 au 11 août 2022. Méthode des quotas sur des variables de sexe, âge, profession, région et taille d'agglomération d'après les données de recensement INSEE.

*Désolé mémé mais là, j'veais pas rester longtemps
Tu me connais, je suis comme ça, je passe en coup d'vent
Excuse-moi mémé mais là, je dois rentrer maintenant
Désolé Mémé. Les Wriggles*

Les vieux sont-ils utiles ?

« Le rapport collectif à la vieillesse est imprégné d'un présupposé d'inutilité dans une société où tout se mesure à l'utilité. Il y a deux sortes de concitoyens : les actifs qui bossent et rapportent et les inactifs qui ne bossent pas et coûtent. Ils deviennent suspects de profiter du système : ces salauds de vieux qui vont laisser une dette aux jeunes générations. Comme si eux n'avaient pas déjà participé. Au lieu de voir l'argent consacré à la vieillesse comme un investissement, on le voit seulement comme une dépense. » (Billé in Bellaïch, 2018).

Plusieurs études « soulignent que les images du vieillissement et de la personne âgée diffusées sont majoritairement négatives » (Feillet, Bourdin & Héas, 2010, p. 1). Nous pouvons aussi le constater dans le fait que « dans notre société, les retraités sont particulièrement stigmatisés. Ils sont ancrés dans des représentations liées à la lenteur, à l'immobilité, à la dépendance ou à la mort. » (Vigouroux-Zugasti, 2014, p. 261).

L'expérience menée par le professeur de psychologie sociale John Bargh et ses collègues de l'université de Yale auprès de leurs étudiants montre l'influence inconsciente des mots et de leurs représentations mentales sur les comportements. Il s'agissait en l'occurrence de proposer aux étudiants des listes de mots avec une connotation en rapport avec la vieillesse (par exemple : appareil auditif, rides...). L'observation des sujets de l'expérience fait apparaître qu'à la sortie du laboratoire, ces étudiants vont se déplacer plus lentement dans le couloir et utiliser plus fréquemment l'ascenseur. (Bargh, 1996).

« Les dénominatifs pour les groupes sociaux de moins de trente ans sont nombreux : nourrissons, jeunes enfants, enfants, pré-adolescents, adolescents, jeunes adultes, etc. Or, les dénominatifs pour ce qui concerne les seniors sont beaucoup plus restrictifs et péjoratifs : vieux, senior, retraité, ancien, etc. Cette dénomination nourrit ainsi les idées préconçues qui se développent sur cette population, qui tend à faire d'eux des êtres exclus, de gré ou non, de la société. » (Vigouroux-Zugasti, 2014, p. 263).

Une autre idée négative est présente dans la façon dont on parle de la vieillesse : « On parle de "prise en charge des personnes âgées". Comment voulez-vous qu'ils ne développent pas une culpabilité d'être encore là ? C'est une scandaleuse expression. Les vieux ne sont pas une charge. On fait le reproche de la dépendance alors que vivre, c'est développer de l'interdépendance. » (Billé in Belaïch, 2018).

L'âgisme⁶ conduit à considérer les vieux comme des inactifs, des improductifs, des excédentaires représentant une charge pour les familles et la société dans son ensemble. Ainsi, ils seraient comparables à une vague grise prête à submerger le pays. Avec une telle conception, « nous faisons dès lors de la vieillesse collectivement et pour nous-mêmes un problème, une maladie et, bientôt, si nous n'y prenons garde, un délit. » (Billé, 2012, p. 39). Parce que, « nous vivons dans un pays élitiste qui n'aime que les jeunes bien portants et riches. » (Pelloux, 2022, p. 23).

Pourtant, nombre de retraités sont bénévoles, aidants familiaux, élus locaux et participent grandement à l'économie.

Selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), deux tiers des moins de six ans sont gardés par leurs grands-parents. À moins de multiplier du jour au lendemain les places en crèche ou chez une assistante maternelle, difficile de s'en passer ! D'après l'Observatoire Cetelem 2016, près de 80 % des seniors, en Europe, contribuent aux dépenses ou à l'épargne de leurs descendants. Grâce aux aidants, la collectivité économise la bagatelle de 11 milliards d'euros par an (enquête Share sur le vieillissement, université Paris-Dauphine).

La consommation des vieux représente une part non négligeable de l'économie, que ce soit dans l'alimentation, les biens d'équipement (automobiles...), le tourisme, l'industrie pharmaceutique, les fabricants de matériel spécialisé... Ils utilisent des services qui emploient des actifs. Mais est-ce suffisant aux yeux de la société ? « *Un vieux est-il rentable ?*

C'est la seule question qui vaille pour savoir s'il aura une place dans nos sociétés futures. Oui, s'il consomme ou fait consommer. Quid des vieux pris en charge financièrement par l'État ? L'État : nous en l'occurrence. À l'heure où l'État se désengage de cette prise en charge. À l'heure où nous nous désengageons des vieux. (...) L'âge quel qu'il soit, n'est plus un paradigme opérant. Peu importe que l'on soit jeune ou vieux.

6. Forgé en 1969 par le gérontologue et psychiatre américain Robert Neil Butler, ce terme qui désigne la discrimination envers les personnes âgées apparaît en 1984 dans la langue française. « L'OMS montre que les personnes âgées ayant une perception négative du vieillissement pourraient vivre 7,5 années de moins que ceux ayant des attitudes positives. Les différentes expressions de l'âgisme par des discriminations directes ou indirectes sont à cet effet nocives pour la santé des personnes. » (Dufeu, 2021, p. 4). En septembre 2022, le Défenseur des droits publie une brochure intitulée « Discriminations fondées sur l'âge et difficultés d'accès aux droits ».

Ce qui importe, c'est le rendement qui peut être attendu. Peu importe la « tranche d'âge », ce qui importe, c'est la « tranche d'intérêt ». Ce qui compte, c'est qu'à l'intérieur de chaque catégorie d'âge, on puisse identifier là où il est prévisible d'extraire du profit comme on extrait le pétrole de la terre. Forer chaque âge pour y inspirer l'intérêt. Puis, jeter les résidus d'extraction. » (Gallopin in Billé, 2012, pp. 154-155).

Les vieux sont fortement impliqués dans la vie locale, en tant qu'élus disponibles et expérimentés (la moyenne d'âge des maires est de soixante-deux ans), présidents, secrétaires, trésoriers ou membres d'association (nombre d'entre elles ne pourraient fonctionner sans les retraités).

Lorsque l'écrivain et ethnologue Malien Amadou Hampaté Bâ dit qu'un vieillard qui meurt, c'est comme une bibliothèque qui brûle⁷, en comparaison avec la conservation des savoirs dans les livres en occident, cela nous fait penser à l'importance des témoignages sur les événements par celles et ceux qui les ont vécus, qui sont des compléments indispensables aux livres d'histoire. Que ce soit par rapport à des événements historiques majeurs (par exemple la Résistance ou les camps de concentration) ou autres : « Nous autres anciens devons accomplir notre devoir de transmission. Témoigner auprès de la jeunesse qu'une planète Terre sans téléphone portable a été possible. (...) Nous autres anciens devons témoigner d'une ère où chaque nuit, pendant quelques heures, consommer était impossible. Une ère où parfois tout était fermé en ville, où il n'était pas permis de commander à 4h13 et en trois clics un lot de socquettes de running. » (Bégaudeau, 2023, p. 28).

Ceci dit, nous voyons, avec Hamadou Hampaté Bâ « comment l'organisation concrète de la société donnait aux anciens la possibilité d'exercer jusqu'à leur mort, une fonction d'un grand intérêt pour la communauté. La rencontre avec l'Occident a bouleversé cet ordre. Il n'y a que chez les poètes et les rêveurs que l'on peut encore croiser des vieillards souriants et à la barbe grisonnante, échangeant paisiblement des propos d'une « fulgurance décisive », à l'ombre de baobabs centenaires...

La réalité est moins idyllique : les *bibliothèques ambulantes* que tout le monde consultait et écoutait avec recueillement, disparaissent, l'une après l'autre dans la plus totale désolation : personne, ou presque, ne les consulte plus. L'église, l'école, le marché, se sont imposés comme de nouvelles sources d'autorité. » (Nshimirimana, 2003, p. 64).

7. Il s'agit en fait de la reformulation d'une partie de son discours prononcé en 1960 à l'UNESCO, dans lequel il cherche à faire comprendre l'importance de la tradition orale et de la transmission des savoirs et connaissances: « notre sociologie, notre histoire, notre pharmacopée, notre science de la chasse, et de la pêche, notre agriculture, notre science météorologique, tout cela est conservé dans des mémoires d'hommes, d'hommes sujets à la mort et mourant chaque jour. Pour moi, je considère la mort de chacun de ces traditionalistes comme l'incendie d'un fond culturel non exploité. »

Néanmoins, que ce soit en Afrique ou sur tout autre continent et en dépit des évolutions, dans le domaine de la transmission de la mémoire familiale, les vieux ont une place et un rôle irremplaçables.

Enquête auprès d'étudiant-e-s de l'IRTS de Franche-Comté

Quatre-vingt-onze étudiant-e-s (Accompagnants éducatifs et sociaux, Éducateurs spécialisés, Moniteurs-éducateurs) ont répondu à une enquête par questionnaire réalisée en février-mars 2023.

Le questionnaire comportait deux axes : leur expérience de travail, stage avec des personnes âgées et leur connaissance et/ou pratique des activités intergénérationnelles.

Sur l'ensemble des répondants, soixante-six (soit 60 %) ont déjà eu une expérience de travail ou de stage avec des personnes âgées, la motivation principale du choix de ce public étant la découverte et l'intérêt pour celui-ci.

Au niveau des établissements et services dans lesquels ont eu lieu ces expériences, nous avons majoritairement l'Ehpad (32), l'Aide à domicile (17), le Foyer de vie (17). Viennent ensuite à égalité (4) la Maison de retraite, la Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA), la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) et l'Accueil de jour. Sont également cités, le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), le Foyer d'hébergement, le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), le Centre de rééducation, le Centre de Soins de Suite et de Réadaptation (CSSR) et le CHU. Le total est supérieur à soixante-six, dans la mesure où certain-e-s ont effectué plusieurs expériences dans différents établissements ou services.

Les caractéristiques identifiées du public privilégiéent le handicap (moteur, physique, psychique, polyhandicap), la dépendance et la perte d'autonomie. Sont également mentionnés l'isolement et le besoin de lien social, les troubles cognitifs, les troubles psychiatriques, la maladie d'Alzheimer, la démence.

Parmi les apports spécifiques de cette expérience avec des personnes âgées, nous pouvons retenir principalement l'écoute et l'empathie, l'ouverture d'esprit et un regard différent, le soutien psychologique et relationnel, une réflexion sur le vieillissement et ses conséquences morales (dépression), pouvoir redonner de la joie de vivre et faire en sorte que ces personnes soient bien jusqu'à la fin, le fait d'avoir beaucoup appris des personnes accompagnées sur tous les plans.

Les activités intergénérationnelles ont été mises en œuvre ou pratiquées par trente-quatre personnes (22,4%) dans le cadre privé et vingt-cinq personnes (16,5%) dans le cadre professionnel.

Pour le cadre privé, cela se passe dans le milieu familial et le milieu associatif. Sont mis en avant le partage et la transmission, à travers des jeux, activités sportives et culturelles diverses.

Dans le cadre professionnel sont cités également diverses activités, des ateliers, des repas et goûters.

Pendant la formation, vingt-trois personnes (15%) ont eu des apports sur le travail avec les personnes âgées, essentiellement avec des cours (21) et aussi sur le terrain (2). Les sujets abordés peuvent être techniques (aménagement du domicile, prévention des risques de chute, apport du matériel) ou divers (maladie d'Alzheimer et autres pathologies, connaissance du vieillissement, hygiène, alimentation, troubles cognitifs). Parmi les personnes qui n'ont pas eu d'intervention sur ce thème pendant la formation, dix-sept se sont auto-formées principalement sur le terrain et par des échanges avec les professionnels (8), mais aussi par des lectures (livres et internet : 7).

En ce qui concerne les apports pendant la formation sur les activités ou pratiques intergénérationnelles, dix-sept personnes (11%) en ont bénéficié, très majoritairement avec des cours (16) et sept personnes qui ont répondu n'avoir pas eu d'apports pendant la formation sur l'un ou l'autre, se sont auto-formées en recourant au Centre de Ressources Documentaires, à internet ou par des échanges avec des professionnels, dans des proportions égales.

Il importe de préciser que pour les personnes ayant répondu ne pas avoir eu d'apports pendant la formation sur l'un ou l'autre de ces thèmes, voire sur les deux, en fonction de là où ils en sont dans leur cursus de formation, il est possible qu'ils bénéficient d'interventions dans ces domaines dans la poursuite de leur formation.

Dans les commentaires du questionnaire, deux retiennent notre attention : l'intérêt des projets intergénérationnels pour que les uns puissent apprendre des autres et réciproquement et, pour les personnes âgées : un thème du champ social qui mérite d'être exploré et qui pose des questions de société.

En guise de conclusion

Nous retiendrons notamment que la vieillesse est une construction sociale, que c'est une notion très variable, qu'il n'y a pas d'âge biologique clairement défini lui correspondant et qu'il est possible d'apprendre à tout âge.

« Le vieillissement est une abstraction. (...) Comme la jeunesse, la vieillesse est d'abord un sentiment. Les vieux, ce sont toujours les autres. (...) C'est du regard de l'autre que naît la conscience de vieillir, d'être devenue une personne âgée. Le sentiment de la vieillesse est le mélange indiscernable d'une appréciation sociale et culturelle et d'une conscience de soi. Il est nécessairement le fruit d'une relation à l'autre ». (Le Breton, 2011, pp. 21-22).

Ce sentiment, ainsi que la distance, voire le fossé, entre jeunes et vieux peut également s'exprimer ainsi : « Je me suis assis, et j'ai parcouru du regard l'intérieur du bus pour voir les passagers, et il m'a fallu environ une minute pour me rendre compte que quelque chose n'allait pas dans ce bus, et il a fallu aux autres environ le même temps pour se rendre compte que quelque chose n'allait pas du tout, et ce qui n'allait pas, c'était moi. J'étais jeune. Tous les autres passagers, environ dix-neuf hommes et femmes, avaient soixante, soixante-dix, quatre-vingts ans ; moi seul n'avais pas trente ans. Ils me regardaient fixement, et je les regardais fixement. Nous étions tous gênés et mal à l'aise.

Comment cela s'était-il produit ? Pourquoi étions-nous soudain les comédiens de ce destin cruel ? Et pourquoi ne pouvions-nous plus détourner les yeux les uns des autres ?

Un homme qui avait environ soixante-dix-huit ans se mit à triturer nerveusement le revers de son pardessus. Une femme qui pouvait avoir soixante-trois ans se mit à lisser ses doigts, l'un après l'autre, dans un mouchoir blanc. J'avais honte de leur rappeler de façon aussi cruelle et inhabituelle leur jeunesse perdue et les maigres années qu'ils avaient traversées. Pourquoi avions-nous été jetés là, ensemble, comme si nous n'étions qu'une étrange salade servie sur les sièges d'un bon Dieu de bus ? Je suis descendu du bus dès que j'ai pu. Tout le monde était bien content de me voir partir, et j'étais encore bien plus content qu'eux. Je suis resté là, à regarder le bus, avec son étrange chargement à présent en sécurité, qui s'éloignait dans le voyage du temps, jusqu'à ce qu'il disparaisse complètement. » (Brautigan, 1983, pp. 89-90).

*Je ne crois pas à l'âge
Tous les vieux
portent
dans les yeux
un enfant,
et les enfants
parfois
nous observent
comme des vieillards profonds.*

Pablo Neruda

Une prise de conscience des normes sociales qui s'imposent par rapport à la vieillesse est indispensable : « La force du message normatif dans lequel nous évoluons et qui nous forme est tellement grande que progressivement nous admettons le discours dominant qui nous invite à bien vieillir, puis nous y incite pour finalement nous y enjoindre... Injonction, tyrannie même, d'un discours dominant qui impose une représentation lamentable de la vieillesse toujours associée à une détérioration, décrépitude, naufrage, dégradation, dégénérescence, etc. Ce ne sont plus les modèles religieux qui opèrent pour nous dicter nos comportements mais des modes et modèles parfaitement profanes et finalement commerciaux qui nous disent comment il convient d'avancer en âge, sans vieillir si possible. » (Billé, 2012, p. 42).

Le temps passe et fait mes rides.

Roland Bacri

Il est également temps de régler leur compte aux notions de personne âgée et de personne dépendante : « comme toute personne est âgée - a un âge - et ce depuis la naissance, la notion de personne âgée n'a pas de sens. On parlera alors de « personne dépendante ». Comme toute personne est dépendante dès la naissance, la notion de personne dépendante n'a pas plus de sens que celle de personne âgée. » (Martz in Billé et al., 2017, p. 23).

Quand je serai vieux

*Je ferai la route 66 à moto
Je grimperai au sommet du Kilimandjaro
Je tiendrai une brocante-librairie
Au fin fond de l'Amazonie
Où je parlerai aux anacondas bleus
Accompagné d'un chaman malicieux*

*J'ouvrirai un club de jazz
À Tombouctou ou à la Pointe du raz
Je conduirai des bolides hybrides
Les nuits de pleine lune torrides
Enlevant en escapade et pétarades
Tous mes potes de l'Ehpad
Je dégusterai des empanadas et de la téquila
Avec Kristin Scott-Thomas et Virginie Efira
Dans les palais de l'Alhambra
Ou une auberge du Nebraska
Je remporterai la coupe Miles Davis
Sous mille feux d'artifice à Memphis
Je me lèverai à l'aurore boréale
Et partirai nu-pieds ou en sandales
Faire des rêves caucasiens
Dans le transsibérien
J'irai boire de la vodka et jouer de l'harmonica
Dans la toundra en Alaska
J'entreprendrai d'un pas alerte la découverte
Du pays où rêvent les fourmis vertes
J'emprunterai des chemins de traverse
En Érythrée ou bien en Perse
Me faufilerai mi fa sol la si do
Sans arrêt jusqu'à l'Eldorado
De la méduse pour déguster du pemmican
Avec le dernier des Mohicans
Je chanterai avec dauphins et baleines
Survolerai les océans, les montagnes et les plaines
J'irai à la rencontre des Sumériens
Avec une bande de lémuriens
Et par une belle nuit étoilée
Je me dirai qu'il est temps d'y aller
Et dans un dernier regard hilare
Je larguerai les amarres
Benoît Roche. Membre du club des vieux cons modernes*

*Et en buvant mon avant dernière
Avant qu'on ne me rentre dans ma dernière
Je veux recevoir l'extrême onction
À grand coup de malt et de houblon
La bière. Les Garçons Bouchers*

Bibliographie

Ouvrages

- Alévéque, C. (2021). *Éloge du vieux con moderne*. Cerf.
- Augé, M. (2014). *Une ethnologie de soi, le temps sans âge*. Seuil.
- Billé, M., Gallopin, C. & Polard, J. (2012). *Manifeste pour l'âge et la vie : réenchanter la vieillesse*. Érès.
- Bourdelais, P. (1993). *Le nouvel âge de la vieillesse*. O. Jacob.
- Bourdieu, P. (1984). *Questions de sociologie*. Minuit.
- Brautigan, R. (1983). *La vengeance de la pelouse*. Christian Bourgois.
- Capuano, C. (2018). *Que faire de nos vieux ? Une histoire de la protection sociale de 1880 à nos jours*. Presses de Sciences Po.

■ Caradec, V. (2009). *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement* (2^e édition). Armand Colin.
■ Campagne, P., Lenoir, R., Merllié, D. & Pinto, L. (1996). *Initiation à la pratique sociologique* (2^e édition). Dunod.

- Castaner, V. (2022). *Les fossoyeurs*. Fayard.
- Detambel, R. (2007). *Le syndrome de Diogène*. Actes Sud.
- Diamond, J. (2014). *Le monde jusqu'à hier*. Folio.
- Fassin, D., Grandjean, H., Kaminski, M., Lang, T. & Leclerc, A. (2000). *Les inégalités sociales de santé*.

Personnes âgées (pp.315-330). La Découverte.

- Feller, E. (2005). *Du vieillard au retraité. La construction de la vieillesse dans la France du XX^e*. L'Harmattan.
- Fernandez, C., Pons, T., Prédali, D. & Soubeyrand, J. (2006). *On tue les vieux*. Fayard.
- Friot, B. (2023). *Prenons le pouvoir sur nos retraites*. La Dispute.
- Gavalda, A. (2004). *Ensemble, c'est tout*. Le Dilettante.
- Groult, B. (2006). *La touche étoile*. Grasset.
- Jonquet, T. (2004). *Mon vieux*. Seuil.
- Olievenstein, C. (1999). *Naissance de la vieillesse*. O. Jacob
- Ordioni, N. (2010). Genre et vieillesse, analyse des dimensions sexospécifiques de la vieillesse.

Dans Collectif. *La vieillesse* (pp. 67-73). Ellipses.

- Pellissier, J. (2003). *La nuit, tous les vieux sont gris. La société contre la vieillesse*. Bibliophane - Daniel Radford.
- Pivot, B. (2011). *Les mots de ma vie*. Le livre de poche
- Saint John Perse. (1959). *Vents suivi de Chroniques*. Gallimard.
- Sansot, P. (2001). *Les vieux ça ne devrait jamais devenir vieux*. Payot & Rivages.
- Simenon, G. (1960). *Maigret et les vieillards*. Presses de la cité.

Dictionnaires

- Akoun, A. & Ansart, P. (Dir.). (1999). *Dictionnaire de sociologie*. Le Robert, Seuil.
- Bescherelle (1877). *Dictionnaire National ou Dictionnaire Universel de la Langue Française*.
- Billé, M., Gallopin, C., Jean, A., Martz, D. & Polard, J. (2017). *Dictionnaire impertinent de la vieillesse*. Érès.

- Dictionnaire de l'Académie Françoise. (1798).
- Doron, R. & Pavot, F. (Dir.). (1998). *Dictionnaire de psychologie*. Bordas.
- Lachatre, M. (1885). *Nouveau Dictionnaire Universel*.
- Rey, A. (Dir.). (1992). *Dictionnaire historique de la langue française*. Le Robert.
- Richelet, P. (1680). Dictionnaire François contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise...
- Sillamy, N.(Dir.). (1980). *Dictionnaire encyclopédique de psychologie*. Bordas.

Revues

- Ariès, P. (1983). Une histoire de la vieillesse ? *Communications*, 37, 47-54.
- Attias-Donfut, C. & Loriaux, M. (2013). La cohésion sociale : au fil des générations...*Retraite et société*, 64, 135-143.
- Augé, M. (Avril 2015). « Je suis hors d'âge ». *Sciences Humaines*, 269, 32-33.
- Bargh, J. A., Chen, M. & Burrows, L. (1996). Automaticity of social behavior : Direct effects of trait construct and stereotype activation on action. *Journal of Personality and Social Psychology*, 71(2), 230–244.
- Bizini, L. (2007). L'âgisme. *Gérontologie et société*, 123, 263-278.
- Bourdaire-Mignot, C. & Gründler, T. (2018, juillet). Dis-moi comment tu traites tes vieux et je te dirai dans quelle société tu vis. *La Revue des Droits de l'Homme*.
- Caradec, V. (2008). « Jeunes » et « vieux »: Les relations intergénérationnelles en question. *Agora Débats/Jeunesse*, 49, 20-29.
- De Blauwe, T. (2020, janvier). La gériatrie, essor d'une « jeune spécialité ». *Louvain Médical*, 139, 32-39.
- Dufeu, A. (2021, décembre). Comment combattre l'âgisme ? *Regards*, 59, 91-101.
- Ennuyer, B. (2019, juin). Un florilège des représentations de l'âge et de la vieillesse. *Silomag*, 9.
- Feillet, R., Bodin, D. & Héas, S. (2010, décembre). Corps âgé et médias : entre espoir de vieillir jeune et menace de la dépendance. *Études de communication*, 35, 149-166.
- Kern, D. (2011, juillet). Y a-t-il un âge limite pour apprendre ? *Cultures & Sociétés*, 19, 61-63.
- Le Breton, D. (2011, juillet). Du vieillissement. *Cultures & Sociétés*, 19, 21-22.
- Lefebvre, S. (2013). Relations intergénérationnelles et vieillissement : nouvelles questions. *Retraite et société*, 64, 53-68.
- Nshimirimana, L. (2003). Vieillesse et culture. Du bon usage des personnes âgées. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 31, 46-60.
- Pellissier, J. (2013, juin). A quel âge devient-on vieux ? *Le Monde Diplomatique*, 711, pp. 1, 13, 14 et 15.
- Vigouroux-Zugasti, E. (2014, juin). Quel regard sur les « vieux ». *Communication et organisation*, 45, 261-270.

Presse, blogs, tribunes

- Alfon, D. (2023, 8 janvier). Réforme des retraites : il existe des pistes plus justes et équitables. *Libération* [en ligne].
- Attac. (2023, 16 janvier). Financer les retraites sans report de l'âge légal : c'est possible ! *Blog Mediapart* [en ligne].

- Bégaudeau, F. (2023, février). De mon temps. *Le Monde Diplomatique*, 827, p. 28.
- Belaïch, C. (2018, 11 mai). Vieillesse : « Notre société donne à une partie de sa population le sentiment d'être un poids ». *Libération* [en ligne].
- Bessière, C. & Gollac, S. (2023, 30 janvier). Retraites : la réforme macroniste renforce une conception masculine du travail. *Libération* [en ligne].
- Blin, S. (2023, 15 mars). Jacques Attali : « Cette réforme des retraites est mal faite et injuste ». *Libération* [en ligne].
- Bouchet-Petersen, J. (2023, 13 mars). Réforme des retraites : le gouvernement ajoute le mensonge à l'injustice. *Libération* [en ligne].
- Brocard, V. (2023, mars). Une réforme bien mal ficelée. *Siné Mensuel*, 127.
- Coutrot, T. (2023, 13 février). Réforme Macron : 2 ans de pauvreté en plus pour un tiers des salariés peu diplômés. *Blog Mediapart* [en ligne].
- De Haas, C., Duflot, C. & Yamamoto, Y. (2023, 28 février). Femmes et retraites : le choc s'annonce rapide et brutal. *Blog Mediapart* [en ligne].
- Donnada, E. (2023, 3 février). Le mensonge de Gabriel Attal et Elisabeth Borne à propos de l'impact de la réforme des retraites sur les femmes. *Libération* [en ligne].
- Durupt, F. (2023, 5 mars). Bernard Friot : « La réforme des retraites est une contre-révolution capitaliste ». *Libération* [en ligne].
- Ernaux, A. (2023, février). La bataille des retraites. Relever la tête. *Le Monde Diplomatique*. 827, p. 1 et p. 18.
- Favereau, E. (2019, 28 mars). Grand âge : la dépendance moins pénible à domicile. *Libération* [en ligne].
- Fertier, A. (2020, 7 juillet). Culture et grand âge : l'Etat fait preuve d'incivisme. *La gazette des communes* [en ligne].
- Guérin, S. (2022, octobre). Valoriser l'emploi des seniors, le préalable oublié de la réforme des retraites. *The Conversation* [en ligne].
- Gueugneau, C. & Rouget, A. (2023, 14 mars). Retraites : Macron contredit par ses sondages de campagne. *Mediapart* [en ligne].
- Godin, R., Hautefeuille, C. & Israel, D. (2023, 15 février). Les cinq mensonges du gouvernement sur les retraites. *Mediapart* [en ligne].
- Harribey, J.-M. (2022, 19 décembre). Les sept perfidies de la réforme des retraites 2023. *Blog Mediapart* [en ligne].
- Jeanticou, R. (2023, 15 mars). Retraites : « En niant l'existence de la contestation, le gouvernement nie l'existence du peuple ». *Télérama.fr* [en ligne].
- Lechevallier, A-S. (2023, 27 janvier). Réforme des retraites : les femmes grandes perdantes. *Libération* [en ligne].
- Lemière, S., Silvera, R. (2023, 7 mars). La réforme des retraites est une négation des travailleuses du soin. *Libération* [en ligne].
- Leray, C. (2021, 5 juin). La loi grand âge, serpent de mer du quinquennat. *Libération* [en ligne].
- Ortega, S. (2023, 10 mars). Retraites : la brute et le truand. *Rapportsdeforce.fr* [en ligne].
- Peillon, L. (2023, 4 février). Minimum retraite à 1200 euros : les petits mensonges et grosses approximations du gouvernement sur les bénéficiaires. *Libération* [en ligne].

- Pelloux, P. (2022, mars). L'or gris des financiers. *Siné Mensuel*, 116.
- Piketty, T. (2019, 11 septembre). Thomas Piketty sur les retraites : c'est le nouveau « super Macron des riches ». *Libération* [en ligne].
- Ricard, M. (2021, 8 septembre). Le gouvernement enterre définitivement la loi « grand âge et autonomie ». *ASH* [en ligne]
- Zemmour, M. (2022, novembre). Vers des pensions rétrécies. Bientôt la retraite à 70 ans ? *Le Monde Diplomatique*, 824, p. 1 et p. 16.

Congrès

- Chamahian, A. (2006). De l'Université du Troisième Âge de Toulouse aux Universités Tous Âges : retour sur le mouvement de constitution des UTA en France. [Communication]. 2^e congrès de l'Association Française de Sociologie.

Films

- René Allio (réal.). (1965). La vieille dame indigne
- Hal Ashby (réal.). (1972). Harold et Maud
- Stéphane Brizé (réal.). (2012). Quelques heures de printemps
- Tim Burton (réal.). (2003). Big fish
- Nick Cassavetes (réal.). (2004). N'oublie jamais
- Charlie Chaplin (réal.). (1952). Les feux de la rampe
- Sylvain Chomet (réal.). (2003). Les triplettes de Belleville
- Atom Egoyan (réal.). (2016) Remember
- Clint Eastwood (réal.). (1992). Impitoyable
- Ignacio Ferreras (réal.). (2012). La tête en l'air
- Marco Ferreri (réal.). (1991). La maison du sourire
- Andy Fetscher (réal.). (2022). Old people
- Richard Fleischer (réal.). (1973). Soleil vert
- Gilles Grangier (réal.). (1960). Les vieux de la vieille
- Michael Haneke (réal.). (2012). Amour
- Chie Hayakawa (réal.). (2022). Plan 75
- Annes Holm (réal.). (2015). Mr Ove
- Jim Jarmusch (réal.). (2005). Broken flowers
- Shōhei Imamura (réal.). (1983). La ballade de Narayama
- Akira Kurosawa (réal.). (1952). Vivre
- Philippe Le Guay (réal.). (2014). Floride
- David Lynch (réal.). (1999). Une histoire vraie
- John Carroll Lynch (réal.). (2017). Lucky
- Léo Mc Carey (réal.). (1937). Place aux jeunes
- Hayao Miyazaki (réal.). (2004). Le château ambulant
- Andrew Niccol (réal.). (2011). Time out
- Gaspard Noé (réal.). (2021). Vortex

- Alexander Payne (réal.). (2002). Monsieur Schmidt
- Rob Reiner (réal.). (2007). Sans plus attendre
- Stéphane Robelin (réal.). (2011). Et si on vivait tous ensemble ?
- Paolo Sorrentino (réal.). (2015). Youth
- Paolo Virzì (réal.). (2017). L'échappée belle
- Florian Zeller (réal.). (2020). The father

Playlist

- François Béranger. (1974). Le vieux
- Bigflo et Oli, Julien Doré. (2022). Coup de vieux
- Agnès Bihl. (2009). Mamie les cheveux mauves
- Georges Brassens. (1976). Boulevard du temps qui passe
- Jacques Brel. (1963). Les vieux
- Jacques Brel. (1977). Vieillir
- Jacques Dutronc. (1975). Les roses fanées
- Bernard Dimey. (1974). Les vieillards
- Jean Ferrat. (1965). Au bout de mon âge
- Léo Ferré. (1971). Avec le temps
- Léo Ferré. (1964). Les retraités
- Brigitte Fontaine. (2009). Prohibition
- Serge Gainsbourg. (1968). L'herbe tendre
- Les Garçons Bouchers. (1986). La bière
- Giedré. (2022). Le respect des aînés
- Richard Gotainer. (1982). Trois vieux papis
- Yvette Guilbert. (1933). L'éloge des vieux
- Gwendoline. (2020). Audi RTT
- Michel Jonasz. (2021). La maison de retraite
- Bernard Joyet. (2004). Le gérontophile
- Lynda Lemay. (2002). La centenaire
- Eddy Mitchell. (1982). Le cimetière des éléphants
- Montéhus. (1907). On ne devrait pas vieillir
- Orelsan. (2018). Mes grands-parents
- Pulp. (1998). Help the aged
- Serge Reggiani. (1981). La vieillesse
- La Rue Kétanou. (2001). Pépé
- Henri Salvador. (2000). Jardin d'hiver
- Bernadette Soubirou et ses apparitions. (1988). Les vieux
- Vulves Assassines. (2022). La retraite
- Les Wriggles. (2007). Désolé Mémé

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages

- Amyot, J. (2019). Entre idéologie et réalité. Dans C. Eynard (dir.). *Les vieux sont-ils forcément fragiles et vulnérables : Les nouvelles catégories de l'âge* (pp. 21-70). Érès.
- Arbuz, G. (2016). *Écouter les sujets âgés*. Érès.
- Augé, M. (2014). *Une ethnologie de soi : le temps sans âge*. Seuil.
- Beauvoir, S. (de). (1970). *La vieillesse*. Gallimard.
- Billé M. & Martz, D. (2018). *La tyrannie du « Bienvieillir »*. Vieillir et rester jeune. Érès.
- Billé, M., Gallopin, C. & Polard, J. (2012). *Manifeste pour l'âge et la vie : réenchanter la vieillesse*. Érès.
- Billé, M., Gallopin, C., Jean, A., Martz, D. & Polard, J. (2017). *Dictionnaire impertinent de la vieillesse*. Érès.
- Caradec, V. (2012). *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*. Nathan.
- Deschavanne, É. & Tavoillot, P.-H. (2007). *Philosophie des âges de la vie : Pourquoi grandir ? Pourquoi vieillir ?* Hachette.
- Detambel, R. (2007). *Le syndrome de Diogène. Éloge des vieillesse*s. Actes sud.
- Elias, N. (1998). *La solitude des mourants*. C. Bourgois.
- Eynard, C. (2017). *Alzheimer, changer de regard pour changer les pratiques : entre surmédiation de la maladie et invisibilité des personnes*. Chronique sociale.
- Eynard, C. (2019). *Les vieux sont-ils forcément fragiles et vulnérables ? Les nouvelles catégories de l'âge*. Érès.
- Fèvre, M. & Riguidel, N. (2014). *Amours de vieillesse*. Presses de l'EHESP.
- Fuchs, M.-F. (2016). *Comment l'esprit vient aux vieux. Penser et vivre un vieillissement durable*. Érès.
- Guillemard, A.-M. (1996). Vieillissement et exclusion. Dans S. Paugam (dir.). *L'exclusion, l'état des savoirs* (pp. 193-206). La Découverte.
- Jeandel, C. (2004). *Vieillir au XXI^e siècle : une nouvelle donne*. Encyclopædia Universalis.
- Karsz, S. (2017). Déconstruire la vieillesse. Dans *Affaires sociales, questions intimes* (pp. 1-34). Dunod.
- Mallon, I. (2004). *Vivre en maison de retraite. Le dernier chez-soi*. PUR.
- Messy, J. (1992). *La personne âgée n'existe pas. Une approche psychanalytique de la vieillesse*. Payot & Rivages.
- Olievenstein, C. (1999). *Naissance de la vieillesse*. Éditions Odile Jacob.
- Pennac, D. (2012). *Journal d'un corps*. Gallimard.
- Renaud, M.-T. & Guinchard-Kunstler P. (2006). *Mieux vivre la vieillesse : 100 réponses aux questions des personnes âgées et de leur entourage*. Éditions Ouvrières.
- Rennes, J. (2022). Âge. Dans D. Fassin (dir). *La société qui vient* (pp. 825-842). Seuil.
- Schumacher, B. (2019). *L'éthique de la dépendance face au corps vulnérable*. Érès.

Articles, revues

- Amyot, J. (2012). Vieillesse, contrôle social et idéologie sécuritaire : entre autonomie et dépendance. *Vie sociale*, 1, 125-143.
- Bouvier, F. (2022, juin). Le bien vieillir : au-delà du concept à la mode. *Le journal des psychologues*, 398, 22-26.
- Caradec, V. (2008, mai). Le vieillissement au grand âge. *Sciences Humaines*, 193, 54-55.
- Caradec, V. (2008). « Jeunes » et « vieux » : les relations intergénérationnelles en question. *Agora débats/jeunesses*, 49, 20-29.
- Caradec, V. (2009). L'expérience sociale du vieillissement. *Idées économiques et sociales*, 157, 38-45.
- Caradec, V. (2018). Intérêt et limites du concept de déprise. Retour sur un parcours de recherche. *Gérontologie et société*, 40(155), 139-147.
- Collectif. (2021, décembre). Dossier. À quoi voit-on qu'on vieillit ? *Philosophie magazine*, 155, 42-63.
- Grand, A. (2016, septembre). Du rapport Laroque à la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement : cinquante-cinq ans de politique vieillesse en France. *Vie sociale*, 15, 15-25.
- Guérin, S. (2013). Les coûts de la dépendance : la dépendance, une affaire de famille. *Empan*, 91, 34-41.
- Guérin, S. (2015, avril). Le bel avenir de la silver économie. *Sciences Humaines*, 269, 38-39.
- Humbert, C. (2016, septembre). La représentation du vieillissement dans la société. *Vie sociale*, 15, 27-44.
- Maurin, L. (2014, mars). Les vieux sont-ils privilégiés ? *Alternatives économiques*, 333, 64-65.

Notes



BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom • Prénom :

Adresse :

Abonnement annuel (3 numéros par an) soit **30 €** à l'ordre de l'ARTS

Pour l'achat au numéro, se renseigner à l'adresse suivante : crd@irts-fc.fr ou au 03 81 41 61 41

Le bulletin d'abonnement dûment complété
est à retourner à :

IRTS de Franche-Comté
Les cahiers du travail social

1 rue Alfred de Vigny • CS 52107 • 25051 BESANÇON CEDEX

À ce jour, **103 numéros** ont été édités

La liste complète des numéros est consultable sur notre site www.irts-fc.fr à la rubrique Recherche.

70	Le Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale : enjeux et travaux	90	Le numérique : nouveau modèle de lien social ?
71	ISAP - ISIC : Intervention Sociale d'Aide à la Personne et d'Intérêt Collectif	91	La psychothérapie institutionnelle : la fabrique du quotidien en institution
72	Les métiers de l'encadrement dans le travail social	92	Parentalité : de la réflexion à l'action
73	Psychiatrie, folie et société	93	Communication NonViolente et bienveillante
74	Mineurs Isolés Etrangers	94	Développement social et territoire
75	Le vide	95	La professionnalisation dans l'alternance intégrative : évolution et perspectives d'évaluation
76	Actes du Séminaire - Nouvelles formes de solidarités et d'intervention sociale	96	Ce que l'autisme peut apporter à la société : pour une inclusion des personnes autistes...
77	Le corps	97	La distance relationnelle en travail social : du principe à la réalité
78	Le plaisir de choisir - Vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap	98	Les Mineurs Non Accompagnés, des adolescents comme les autres ?
79	Quelle place pour l'usager ? Quelle place pour sa famille ?	99	La médiation dans les relations au travail : enjeux et perspectives
80	Regard sur la mobilité internationale des étudiants en travail social	100	15 ans de réflexion au service du travail social
81	L'illettrisme parlons-en	101	Les 20 ans de la loi du 2 janvier 2002
82	La formation dans tous ses états, représentations	102	La société inclusive : discours et réalité
83	La formation dans tous ses états, parcours	103	Répondre aux urgences environnementales : la part du travail social
84	De la participation à l'implication des personnes accompagnées		De quoi la vieillesse est-elle le nom ?
85	Regarder, écouter, accompagner		Vieillir dans la société contemporaine
86	Comprendre et prévenir la radicalisation		
87	Désinstitutionnalisation : regards et expériences		
88	Jugement et intervention sociale		
89	Le Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale : articles de stagiaires		



La MAIF est partenaire
des cahiers du travail social

cts 103 • Extrait

Gérard CREUX & Marc LECOULTRE • Éditorial

« Ça craint de vieillir ». Cela « craint » d'autant plus que, selon l'INSEE, la part des personnes âgées de soixante-cinq ans et plus représentera d'ici 2070 près de 30 % de la population (20 % à l'heure actuelle). Pour alarmante qu'elle puisse être, cette « recrudescence » de personnes vieillissantes ne présume cependant pas de ce que sera ou pourra être un « vieux » d'ici cinquante ans ni quel(s) « problème(s) » cela posera au regard des choix politiques et économiques, des progrès médicaux et des transformations sociétales.

Néanmoins, le monde moderne a porté un regard nouveau sur la question relative à l'âge. Le développement des sciences (médecine, psychologie, pédagogie, etc.) et des institutions (scolaires, judiciaires, etc.) y ont largement participé. Ainsi, tout pourrait paraître au mieux dans le meilleur des mondes. Cependant, depuis quelques mois, les personnes âgées sont, bien malgré elles, au cœur de l'actualité. En effet, dans son livre « Les fossoyeurs », Victor Castanet n'hésite pas à dénoncer la maltraitance d'un système qui génère des pratiques que l'on pensait, à tort, appartenir au passé.

[...] Si l'on ne peut remettre en cause la légitimité de la prise en charge de la dépendance, certains auteurs (Billé, Martz, 2018) s'inquiètent toutefois d'une vision avant tout « techniciste » et « rationalisée » de l'accompagnement proposé, laissant finalement peu de place aux désirs et à l'avis des personnes concernées. Cette volonté de ne considérer le vieillissement qu'à partir et essentiellement de ses incapacités, de ses empêchements, appelle à se poser la question suivante : la vieillesse ferait-elle peur ? [...] Il semble donc plus que jamais nécessaire de réfléchir aux conditions sociales de production de la vieillesse et de porter le regard sur les représentations sociales qu'elles engendrent. De la même manière que Pierre Bourdieu écrivait « la jeunesse n'existe pas » (1984), par analogie, la vieillesse n'est qu'un mot, car l'âge n'est jamais qu'une « donnée biologique socialement manipulée et manipulable ». La jeunesse et la vieillesse se définissent à travers un rapport de force et d'une certaine façon dans la lutte. Ainsi, il n'y a pas une vieillesse, mais plusieurs, qui se côtoient, s'évitent, se supportent. Il existe donc plusieurs manières d'être « vieux » et tous les vieux ne se ressemblent pas. Et à chaque époque correspond une certaine vision de la vieillesse. [...] Comment devient-on vieux aujourd'hui et quels sont les éléments qui participent à la modification des représentations sociales de la vieillesse ? Et à partir de quels indicateurs subjectifs la vieillesse apparaît : le regard, le comportement (verbal et non verbal) des autres, la mise à l'écart social ? Ce sont à toutes ces questions, et à bien d'autres encore, que les contributeurs-trices de ce numéro vont tenter de répondre.

Les cahiers du travail social sont publiés avec le soutien des collectivités territoriales de Franche-Comté



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Doubs
le Département

haute
saône
LE DÉPARTEMENT

Jura
LE DÉPARTEMENT

TERRITOIRE
DE BELFORT
Le Département